

Université de Montréal

L'alchimie de l'État.

La construction de la différence dans le processus de sélection des immigrants au
Québec.

par

Javiera Araya-Moreno

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du
grade de maître ès sciences en sociologie

Janvier 2014

© Javiera Araya-Moreno 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :
L'alchimie de l'État.
La construction de la différence dans le processus de sélection des immigrants au Québec.

Présenté par :
Javiera Araya-Moreno

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Mme. Barbara Thériault
présidente-rapporteuse

Mme. Valérie Amiraux
directrice de recherche

M. Frédéric Mérand
membre du jury

Résumé

La plupart des personnes qui émigrent au Québec le font à travers un processus administratif qui sélectionne celles qui sont estimées le plus capables de s'intégrer à la société québécoise et dont les compétences professionnelles sont le plus susceptibles d'être économiquement rentabilisées par le pays. Au terme de ce processus, ces personnes sélectionnées obtiennent la résidence permanente. Avant même leur entrée sur le territoire québécois, elles échangent des documents avec les ministères canadien et québécois de l'immigration et passent une entrevue de sélection avec un fonctionnaire, entre autres démarches. Une fois au Québec, elles poursuivent ce processus en suivant des cours de formation sur la culture et les valeurs québécoises.

À l'appui d'une approche ethnographique, ce mémoire plonge dans l'expérience de quelques-uns de ces immigrants, pour comprendre la façon dont l'État s'actualise au cours de ses relations avec les individus. Ce travail rend compte de la manière dont, dans le cadre de procédures qui se développent sous une matrice d'hospitalité, l'attribution de la catégorie de « résident permanent » ainsi que les interactions face-à-face configurent un espace bureaucratique structuré par des références à la culture. À travers le processus de sélection, les individus deviennent ainsi les « eux » d'un « nous » Québécois ou Canadiens. Le désir d'intégrer ces immigrants devient réalité au prix de leur construction comme Autres.

Mots-clés

État – immigration – frontières ethniques – bureaucratie – résident permanent – Québec – immigration économique – ethnographie – interaction

Abstract

Most people who immigrate to Canada do so through an administrative process that aims at selecting those who would be most able to integrate into Quebec society and whose professional skills are most likely to be economically profitable to the country. At the end of this process, these selected persons are given permanent resident status. Before even arriving in Quebec, they exchange documents with the Canadian and Quebecer migration authorities and go through an interview with a government officer, among other steps. Once in Quebec, they continue the immigration process through courses about Quebec's culture and values.

Following an ethnographic path, this thesis digs into the experience of these newcomers to understand the complex shapes taken by the state through the interactions with migrants. If the administrative proceedings are always developed in a climate of hospitality, the granting of the "permanent residence", as well as the face-to-face interactions, produces a bureaucratic space in which culture is central. Indeed, through the administrative process, it becomes clear that the selected migrants are made the "them" of a Quebec or Canadian "us". Integrating these migrants has a price: constructing them as Others.

Keywords

State – immigration – ethnic boundaries – bureaucracy – permanent resident – Quebec – economic immigration – ethnography – interaction

Resumen

La mayor parte de las personas que emigran a Quebec lo hacen a través de un proceso administrativo que tiene como objetivo la selección de aquéllas que serían más capaces de integrarse a la sociedad quebequense y cuyas competencias profesionales resulten rentables para el país en términos económicos. Al final del proceso, estas personas seleccionadas obtienen la residencia permanente. Incluso antes de llegar a territorio quebequense, intercambian documentos con las autoridades canadiense y quebequense de la migración, y pasan una entrevista con un funcionario, entre otros trámites. Una vez en Quebec, ellas continúan el proceso siguiendo cursos de formación sobre la cultura y los valores de Quebec.

Adoptando un enfoque etnográfico, nos sumergimos en la experiencia de algunos de estos inmigrantes, con el objetivo de comprender cómo el Estado se actualiza a través de su relación con los individuos. Esta tesis da cuenta de la manera en que, en el marco de procedimientos que se desarrollan en una matriz de hospitalidad, la atribución de la categoría de “residente permanente” así como las interacciones cara a cara, configuran un espacio burocrático estructurado por referencias a la cultura. A través del proceso de selección, los individuos se convierten así en los “ellos” de un “nosotros” quebequense o canadiense. El deseo de integrar a los inmigrantes se hace realidad al precio de su construcción como “Otros”.

Palabras clave

Estado – inmigración – fronteras étnicas – burocracia – residente permanente – Quebec – inmigración económica – etnografía – interacción

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Resumen	iii
Table des matières	iv
Liste des sigles	v
Remerciements.....	vii
Introduction	
L'invisibilité du processus de sélection des immigrants	1
Chapitre 1	
Il était une fois des immigrants sélectionnés par le Québec	12
Chapitre 2	
L'alchimie de l'État	35
Chapitre 3	
État, bureaucratie et différence	69
Chapitre 4	
Des frontières ethniques situées et officialisées	98
Conclusions	
La construction des frontières ethniques par l'État	125
<i>Excursus</i> : Retour sur la construction de la méthodologie	139
Références bibliographiques	156

Liste des sigles

ASFC	Agence canadienne des services frontaliers
CIC	Citoyenneté et immigration Canada
CISR	Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada
CSQ	Certificat de sélection du Québec
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MICC	Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec
NAS	Numéro d'assurance sociale
PAFR	Programme d'aides familiaux résidants
PTQ	Programme de travailleurs qualifiés
PTET	Programme de travailleurs étrangers temporaires
RP	Résidence permanente
RSRE	Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers

*À la mémoire de ma grand-mère, Mercedes Moreno Belmar, qui m'a montrée qu'il
était parfois possible de briser les liens souvent tragiques entre la biographie et
l'histoire.*

Remerciements

Les remerciements de ce mémoire seront certainement plus longs que ce qu'ils devraient être. D'une part, l'expérience de vie dans laquelle il s'insère dépasse largement le seul accomplissement académique et institutionnel. Des personnes qui ont marqué cette expérience, quoique indirectement concernées par ce texte, méritent toute ma gratitude. D'autre part, j'ai été simplement trop chanceuse de rencontrer d'autres étudiants, d'autres immigrants et d'autres « résidents permanents », mais aussi des travailleurs, des citoyens et d'autres personnes difficilement classifiables, qui ont contribué de manières hétéroclites à ce que ce mémoire existe un jour.

Je commence par tous ceux à qui le fait de se voir mentionnés dans mes remerciements, en cohérence avec la manière dont l'alchimie de l'État opère, va laisser complètement *indifférents* : le Programme de bourses pour des études à l'étranger du Ministère de l'éducation du Chili (*Becas Chile*), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM). Au-delà des émotions en jeu, sans l'appui financier de ces organismes, je n'aurais jamais pu mener à bien la recherche dont je rends compte dans ce document.

Si l'alchimie de l'État est complexe (ces presque deux cents pages qui essaient de la décrire et de la comprendre en témoignent !), celle de l'amitié l'est tout autant, surtout lorsque des milliers de kilomètres séparent les acteurs. Plusieurs amis m'ont accompagnée depuis Santiago du Chili, à travers le commentaire précis, l'appel opportun ou juste le lien indispensable sur internet pour que je reprenne la motivation lorsqu'elle défaillait. Les presque quinze ans d'amitié avec Nelly Inostroza ne parviennent pas à traduire combien je me sens chanceuse d'avoir cette femme incroyable dans ma vie. On néglige souvent l'importance de la vie quotidienne pour une activité comme l'écriture, des amis comme Ana Manqueán et Carla Azócar ont été toujours là de manière virtuelle

pour m'aider à faire sens de ma vie de tous les jours, je leur en suis très reconnaissante. Enfin, je ne saurai pas comment remercier Alberto Mayol de son appui. Il a joué les rôles d'ami, de collègue et d'excellent professeur de sociologie.

À Montréal, une amitié à toute épreuve s'est forgée avec Anna Goudet à partir de nos discussions éternelles sur l'économie symbolique de l'intégration au Québec, mais aussi sur des choses beaucoup plus domestiques mais pas pour autant moins complexes. Sur différents plans, elle a été un support central pour la réalisation de ce mémoire. Mathilde O'Miel est venue contribuer de manière très heureuse à notre cohabitation et sa compagnie a été très riche pendant ces derniers mois d'écriture. La cohabitation, mais cette fois-ci au bureau, m'a aussi permis de connaître et de partager beaucoup de ma vie et du processus d'écriture avec Samuel Blouin. Mon admiration à son égard concerne tant ses qualités intellectuelles qu'humaines dont j'ai été un témoin privilégié. La sagesse de Gonzalo Carvajal et de Noé Arteaga ont été cruciales pour que je comprenne et me réconcilie avec les tensions inhérentes à ma propre condition de sociologue et immigrante. Que la mémoire de Mario Casassus soit honorée par ces pages que sa plus fidèle étudiante de français a écrites !

Différentes personnes m'ont écoutée parler de mon mémoire, balbutier des réflexions incohérentes sur mon sujet de recherche ou, plus avancée dans la démarche, faire des affirmations plus catégoriques par rapport à mon terrain. Certaines ont lu des extraits de ce texte, confronté leur opinion avec la mienne ou encore partagé avec moi des réflexions sur la sociologie, la vie du sociologue ou la vie en général. Ces moments ont été précieux pour le développement de ce texte et je ne pourrai que très difficilement mentionner tous les noms concernés. Andrés Abril, Valérie Behiery, Marie-Christine Brossard-Couture, Frédéric Dejean, Fabien Desage, Baptiste Godrie, Daniel Poitras et Susana Ponte en sont quelques-uns, tout comme Andrew Alliance, Émilie Audy, Théodore Bisserbe, Valentina Gaddi, Adrien Jouan et Maria Tagliente qui, dans la quotidienneté de notre espace partagé, ont pris plusieurs fois le temps de s'engager dans des

conversations tout à fait improductives du point de vue rationnel mais très riches du point de vue intellectuel et personnel. Moins sur la sociologie et plus sur l'intégration à la société québécoise dont les manuels officiels ne parlent pas : Martin Cook, Nellie Crozals, Sarah Feilhes et Danielle Russell ont joué un rôle déterminant dans ma joie de vivre ici, de la même façon que Marie-Josée Millan et sa famille. Je remercie également mes amis et collègues du Centre de Travailleurs Immigrants et de Radio Centre-Ville, qui m'ont toujours soutenue dans ce projet un peu incompréhensible d'écrire un mémoire.

Je ne pourrai jamais écrire un paragraphe de remerciement capable de rendre justice au soutien que ma directrice de recherche, Valérie Amiriaux, m'a offert. Ses observations rigoureuses, ses nombreuses lectures attentives de plusieurs versions de ce texte, ses corrections toujours pertinentes et l'autonomie qu'elle m'a accordée, ont été absolument décisives pour ce travail de recherche. Il y a plus de six ans, elle a fait un pari inexplicable de confiance en moi dont je lui suis très reconnaissante. Mes délires sociologiques exposés dans ce texte doivent enfin beaucoup aux siens !

Ma famille au Chili mérite enfin des remerciements qu'ils pourront bien traduire avec l'aide de l'internet : Verónica Moreno, Aníbal Araya, Tomás Araya, Diego Araya, Elisa Llanqui, Sara Moreno, Elda Moreno et Patricia Villarreal sont tous de différentes façons responsables du fait que j'ai fini ce mémoire et, en passant, de ce que je suis. Avec beaucoup d'autres tantes et oncles que j'étais sincèrement forcée à voir tous les dimanches avant que je parte à Montréal, ils font partie d'une famille merveilleuse qui a commencé lorsque, sans processus de sélection moyennant, ma grand-mère a décidé d'émigrer de la campagne à la capitale. Puisque toute écriture est autobiographique et puisqu'aucune biographie n'est que biographie mais aussi histoire, ce mémoire lui est dédié.

Introduction

L'invisibilité du processus de sélection des immigrants

« Vous avez une place au Québec¹ »

Cette recherche porte sur les États canadien et québécois et interroge leurs pratiques en matière de sélection des immigrants. Elle s'appuie ouvertement sur ma propre condition d'immigrante, en la considérant comme un élément supplémentaire constitutif de la position à partir de laquelle j'ai mené ce travail. Elle adopte aussi une perspective critique qui vise la dénonciation de la manière dont l'État peut traiter certains des individus² en les construisant comme étant différents.

« Encore une recherche sur les immigrants ! » Voilà ce que je n'ai pas cessé d'entendre tout au long de mon travail de maîtrise³. La conversation pouvait alors s'engager dans trois voies, dont la description qui suit est aussi schématique que réductrice. On pouvait soit remarquer la prédictibilité de mon choix de sujet de recherche étant donné ma propre condition d'immigrante, soit me reprocher de travailler « sur » les immigrants en les instrumentalisant afin d'obtenir mon diplôme, soit soulever les potentialités de ma recherche pour dénoncer les difficultés des immigrants « choisis » quant à l'obtention d'un emploi à la hauteur

¹ Citation tirée de <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/placeauquebec/fr/> [consulté le 2 décembre 2013].

² Comment appeler ces individus qui se mettent en relation avec l'État à travers la bureaucratie ? Au moment de rédiger ce mémoire, nous hésitons encore : des individus, des sujets, des candidats, des clients, des bénéficiaires, etc. sont des options ayant chacune des conséquences importantes, dans la mesure où elles s'inscrivent dans une réflexion plus générale sur les tendances de l'administration publique contemporaine. Weller (1998) propose, dans le cadre de son analyse des services publics, le personnage de l'« usager » comme coproducteur de la relation administrative comme clé pour comprendre les services publics contemporains en France. Nous avons choisi d'alterner, de désigner nos interlocuteurs en fonction de l'étape à laquelle ils se trouvent dans le processus.

³ L'introduction et l'*excursus*, consacré à la méthodologie, sont rédigés à la première personne du singulier. Ils rendent ainsi mieux compte du lien entre leur contenu académique et mon expérience personnelle.

de leurs qualifications. Si les commentaires de mes interlocuteurs sont tous relativement justes, ils demeurent imprécis : cette recherche ne porte pas « sur » les immigrants, mais sur l'État, et plus particulièrement sur la façon dont l'État, pour les immigrants, n'existe que lorsqu'il entre en relation avec eux, à la faveur de ce que j'appelle *l'alchimie de l'État*. Cette recherche interroge les pratiques, les représentations et les sentiments qui sont en jeu dans le processus de sélection et d'accueil d'individus devenus « résidents permanents » au Québec, dans le but de comprendre si – et comment – des différences culturelles entre eux et ceux qui ne sont pas « résidents permanents » sont construites. L'invitation faite au lecteur dans cette introduction est, avant tout, de parcourir ce mémoire non comme une énième recherche sur les immigrants, mais comme un travail sur l'État et sur la façon dont, à travers ses déclinaisons légales et administratives, il contribue à faire émerger des différences culturelles ou ethniques entre des individus. Je m'éloigne donc ici d'une approche de type normatif – comme celle centrée sur l'horizon de l'intégration des immigrants – pour adopter un point de vue qui questionne la faculté de l'État de décider *qui* est différent.

Au Canada et au Québec, la recherche consacrée aux différences culturelles est certainement plus importante qu'ailleurs. Cette curiosité scientifique pour la diversité culturelle – linguistique, religieuse, ethnique – se trouve indubitablement liée aux histoires d'un pays et d'une province ayant placé les enjeux ethniques et culturels au cœur de leurs agendas politiques contemporains. Les politiques publiques canadiennes et québécoises se concentrent sur ces thèmes, destinant une partie des budgets à la mise en place de services publics pour les immigrants et pour ceux qu'elles appellent « les minorités culturelles ». Ces thèmes sont présents dans les sphères publiques canadienne et québécoise. Ils sont aussi inclus dans des corpus légaux comme la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et la Charte québécoise des droits et libertés de la

personne. « Une autre recherche sur les immigrants ! » est donc un commentaire relativement prévisible dans ce contexte.

Pour le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC) et pour Citoyenneté et immigration Canada (CIC), organismes chargés de la sélection et de l'accueil des immigrants⁴, leur intégration et la manière dont celle-ci peut être rentabilisée économiquement constituent une priorité⁵. Cet objectif normatif a dans une certaine mesure été traduit en objectif de recherche. L'identification des variables qui contribuent à l'*intégration* des immigrants est devenue l'enjeu et le sujet d'une grande partie de recherches consacrées à ce domaine. La maîtrise de l'anglais ou du français, le pays d'origine ou le niveau de scolarité sont par exemple identifiés comme des variables qui peuvent être « rentabilisées » par les immigrants⁶. Dans un contexte où le terme d'*intégration* exerce un véritable monopole comme mot-clé des études sur l'immigration, il s'agissait pour moi de réfléchir aux moyens méthodologiques et analytiques de changer de point de vue. Comment sortir de cette manière d'appréhender la relation entre l'État et les immigrants pour en proposer une alternative ? Il fallait dépasser l'inertie dont font preuve certaines des études dans ce domaine, réduisant le rôle de l'appareil étatique à ce qu'il peut faire pour

⁴ Je suis consciente du fait que, selon le règlement, le processus de sélection se termine avec l'octroi de la résidence permanente. Pourtant, ne prendre en compte que ce processus reviendrait précisément à s'en tenir à la catégorie administrative plutôt qu'à l'expérience des acteurs. J'ai donc décidé de considérer l'accueil des immigrants dans le processus de sélection.

⁵ Cette priorité est énoncée par les documents officiels de ces institutions : « Promouvoir l'immigration ; sélectionner des personnes immigrantes ; soutenir la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec » sont les missions du MICC (Plan stratégique 2012-2016), disponible à www.micc.gouv.qc.ca/fr/planification/plan-strategique.html [consulté le 25 novembre 2013]. Celles du CIC sont, parmi d'autres points, d'« élaborer et mettre en place des politiques, des programmes et des services qui faciliteront la venue et l'intégration des personnes de manière à optimiser leur apport » (Mission CIC), disponible à www.cic.gc.ca/francais/ministere/mission.asp [consulté le 25 novembre 2013].

⁶ Différents travaux abordent l'immigration depuis cette perspective. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, Arcand, Helly et Lenoir (2009) ou Lenoir, Arcand, Helly, Drainville et Vatz Laaroussi (2009).

l'intégration des immigrants⁷, et surtout rompre avec les dynamiques de réflexion qui irradiant des organismes officiels chargés de l'administration de l'immigration au Québec comme au Canada.

« Nous voulons attirer au Canada les meilleurs candidats de partout dans le monde afin qu'ils contribuent à la croissance économique du pays⁸ ». Ces mots, prononcés par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada le 10 juin 2013, illustrent parfaitement les objectifs de la politique d'immigration sélective que le Canada a adoptée à partir du XX^e siècle, laquelle s'est d'abord structurée en relation aux pays d'origine, puis en fonction des caractéristiques personnelles de l'individu désirant émigrer au Canada. Auparavant, la politique canadienne était celle des « portes ouvertes » et accordait la résidence permanente (ci-après RP) à tous ceux qui arrivaient sur le territoire canadien (Green et Green, 1995, 2004). Progressivement, au cours du XX^e siècle, les critères d'évaluation des candidats à la RP sont devenus plus exigeants. De fait, la politique migratoire canadienne s'est de plus en plus appuyée sur la venue de travailleurs temporaires (Sharma, 2006). Concernant plus spécifiquement la politique d'immigration au Québec, la province a pris l'option de sélectionner les candidats à partir de 1967 (Monnot, 2012). Ce n'est pas ici le lieu de dresser une historiographie des politiques d'immigration canadiennes et québécoises. Plus qu'en retracer l'évolution chronologique, il me semble important d'insister sur les logiques qui sous-tendent le basculement vers un système de plus en plus sélectif, et ce, non seulement parce qu'il est, avec le temps, devenu plus restrictif, mais surtout en raison de la systématisation, de l'organisation et de la sophistication de la manière dont il évalue les candidats. Comme le choix initial des immigrants

⁷ Une vaste littérature se consacre au rôle des institutions de l'État dans l'intégration des immigrants. Voir par exemple Biles, Burnstein et Frideres (2008, 2011) ou Haince (2010), pour une analyse spécifique du point de vue de l'ethnographie de l'État.

⁸ Communiqué « L'assistant 'Venir au Canada' attire plus de quatre millions de visiteurs ». Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2013/2013-06-10.asp> [consulté le 20 décembre 2013].

demeure une prérogative provinciale, la politique québécoise met de plus en plus l'accent sur les caractéristiques culturelles des personnes choisies. L'imposition d'un contrat de respect des valeurs québécoises à partir de 2008 ainsi que les discussions sur le type de français que les immigrants devraient parler, par exemple⁹, reflètent la centralité de la question identitaire pour la version québécoise de la politique et des pratiques de sélection des immigrants. Cette politique d'immigration sélective a pour premier corrélat le développement à l'échelle globale d'une véritable « structure de séduction » (Mullally et Wright, 2007) et de campagne de publicité concernant la possibilité d'émigrer au Québec. Un second corrélat tient dans la mise en place d'un vaste réseau de traitement et d'accueil des immigrants.

Ce mémoire repose aussi sur une intuition de recherche née de mon agacement à la lecture des études gouvernementales et universitaires sur le sujet. Celles-ci prennent en effet souvent pour acquis que les immigrants apportent dans leurs valises une culture que les politiques sociales vont nécessairement devoir prendre en compte. Les débats publics reprennent cette idée : « S'ils veulent venir ici, il faut qu'ils s'adaptent¹⁰ ». Toute une conception de la culture d'« ici » se trouve derrière cette idéologie à propos des significations du choix de venir s'installer au Québec. D'une part, la culture apparaît comme quelque chose

⁹ Les déclarations de l'actuel Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, lors d'un point de presse durant la campagne électorale, remettant en question la valeur du français selon l'origine ethnique de celui qui le parle (« En ce moment, si vous êtes un candidat à l'immigration de Shanghai et que vous déclarez avoir une connaissance du français, vous êtes sur le même pied qu'un candidat à l'immigration de Bordeaux qui déclare une connaissance du français ») sont une bonne illustration. <http://www.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2012/2012/08/30/034-immigrant-francophone-quebec.shtml> [consulté le 10 décembre 2013].

¹⁰ Les propos d'Yves Michaud par rapport à l'instauration d'une charte des valeurs québécoises au Québec constituent un exemple de ce type de raisonnement : « On va attendre qu'il y ait une menace avant de le faire? Voyons donc. On va attendre que le cancer soit dans la société avant de faire quelque chose? Il vaut mieux prévenir que guérir. C'est le cancer, oui, parce qu'une société normale, politique, ne peut tolérer aucune forme de compromission avec les religions ». Dans <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/01/08/003-charte-opposants-depart-yves-michaud.shtml> [consulté le 30 décembre 2013].

qu'on choisit ; d'autre part, le Québec est présenté comme une société homogène sur le plan des valeurs. Cette conception m'a, comme sociologue et comme migrante, beaucoup interpellée au point de souhaiter analyser cette perception, en trouver les sources et les justifications au-delà des particularités historiques, dans ce travail de maîtrise. Déclenché à l'automne 2013 au cours du développement de cette recherche, le débat sur le projet de Charte des valeurs québécoises¹¹ est paradigmatique à ce sujet. En bien des points, il conforte cette conception de la culture portée par les politiques migratoires car, à plusieurs reprises, les personnes portant des signes religieux « ostentatoires » et censées avoir « choisi » le Québec, ont été rappelées à ce devoir d'adaptation.

Pour le sens commun comme pour les politiques publiques, l'ethnicité revêt un caractère fixe, que ce soit dans une représentation d'ensemble du Québec comme une société constituée historiquement par des immigrants, ou dans une représentation plus spécifique des immigrants comme rencontrant des difficultés particulières. Les nouveaux arrivants semblent littéralement débarquer avec une culture spécifique qui poserait un certain nombre d'obstacles à leur *intégration*, dont la réussite est l'objectif affiché et voulu des organismes impliqués. Les politiques publiques et les débats afférents rendent compte de cette tension qui se traduit – en langage simple – comme suit : le Québec a besoin d'immigrants, mais leur culture « nous » pose problème. Cette distinction entre l'utilité des immigrants et les problèmes que leur culture pose se retrouve dans l'imaginaire de la population comme dans les politiques gouvernementales et les études sur l'immigration qui portent en grande partie sur l'intégration économique des immigrants, entendue principalement comme l'accès à l'emploi. Dans ces lectures, l'identification de deux séquences nettement distinctes dans le parcours des

¹¹ Il s'agit du Projet de loi n°60 « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement », déposé à l'Assemblée Nationale du Québec le 7 novembre 2013.

immigrants – l’avant et l’après arrivée – me semblait réductrice car négligeant les conceptions plus dynamiques de la culture.

Si cette recherche s’intéresse aux aspects particuliers d’une politique publique, leur évaluation n’est pas au programme de mon travail. Aucune préoccupation d’amélioration de cette politique publique ne le guide, pas plus que des logiques de dénonciation de la situation des immigrants qualifiés quant à la reconnaissance de leurs diplômes ne l’habitent. Pourtant, l’intersection entre ma condition de « résidente permanente » et le développement de la recherche ne peut être niée. Étant moi-même immigrante, « résidente permanente » et « travailleuse qualifiée¹² », mon intérêt pour le sujet part du sentiment qu’il y a quelque chose de trompeur et d’illusoire dans la façon dont la diversité culturelle est perçue au Québec. La référence au contexte culturel d’origine est généralement mobilisée pour comprendre ce que ceux qu’on considère comme *différents* font. Une réflexion sur des enjeux de la *positionnalité* s’impose donc avant la lecture de ce mémoire. La démarche de recherche – le lecteur s’en apercevra vite – emprunte la voie ethnographique où les références à la condition de « résidente permanente » de la chercheuse sont nombreuses. Les conséquences qui en découlent rejoignent cette démarche méthodologique, et ce dans toutes ses étapes. Comme le propose Chiseri-Strater (1996),

« the ethnographer’s stance-position-location affects the entire ethnographic process: from data collection, theory construction, and methodological understanding, through the creation of the narrative voice and overall writing of the ethnography » (Chiseri-Strater, 1996, p. 117).

La proximité entre le terrain et ma propre condition de « résidente permanente » pose plusieurs défis. D’une part, et c’est l’objet de l’*excursus*, les données recueillies vont bien au-delà de ce que la description académique des

¹² « Résident permanent » et « travailleur qualifié » correspondent aux dénominations officielles assignées par le ministère chargé de l’immigration et par les programmes gouvernementaux.

techniques de recueil laisse présager. Aucun certificat d'éthique n'aurait pu anticiper toutes les interactions qui, dans ma vie quotidienne comme dans les pratiques sociales observées, sont venues enrichir ce mémoire. D'autre part, le processus d'objectivation de ce que fait le processus de sélection aux immigrants parvient à des conclusions difficilement recevables par les personnes côtoyées tout au long du processus de recherche. Plusieurs discussions que j'ai pu avoir avec des intervenants, des « résidents permanents » et des citoyens concernant les résultats de cette recherche m'ont confirmé qu'ils ne sont pas du tout d'accord avec les idées exposées dans ce texte. Les immigrants eux-mêmes maintiennent parfois une certaine forme de loyauté ou de reconnaissance vis-à-vis d'un État qui leur a donné ce qu'ils considèrent être une « chance » de vivre ailleurs et autrement. Proposer une lecture qui remet en cause ce que cet État a accompli de bien pour eux leur semble donc « injuste ». Le discours mobilisé par le Canada quant à sa vocation humanitaire semble efficacement pénétrer le discours des individus qui ont postulé et payé pour être acceptés comme « résidents permanents ». Les intervenants, quant à eux, se montrent très réticents à parler de ce que nous avons appelé leur « bonne volonté » lorsqu'ils interagissent avec des immigrants comme étant une partie structurante de la relation de ces immigrants avec l'État. La déconstruction de deux mythes à propos de l'immigration au Québec et au Canada déplaira probablement tout autant. Le premier tient dans l'idée de que les immigrants « choisissent » le Québec et le second dans l'idée que le Québec « choisit » ses immigrants rationnellement.

On m'avancera probablement la critique du défaut de représentativité quantitative de notre échantillon. Si la sociologie n'est qu'un récit alternatif qui n'est ni plus ni moins « vrai » que d'autres, ma lecture ne dit pas la « vérité » sur le système de sélection des immigrants, pas plus qu'elle ne vise la représentation fidèle et exhaustive de l'avis des immigrants ou des intervenants. Ma lecture sociologique éclaire une politique publique sous l'angle de ses tensions avec le

principe du traitement égalitaire des individus¹³. Une dernière remarque me semble enfin nécessaire. Si cette recherche se concentre sur des immigrants qui sont passés par le processus de sélection des immigrants au Québec – différent de celui des autres provinces –, il ne s’agit pas d’une comparaison entre la manière dont le fédéral et le provincial gèrent chacun le dossier de l’immigration¹⁴ : c’est bien l’expérience des acteurs qui est au centre de la démarche de recherche et non l’évaluation du programme.

Comment cette recherche pourrait-elle éclairer les politiques publiques québécoises et canadiennes d’immigration ? Certaines approches soulignent l’importance des contextes sociaux et de la co-ethnicité pour analyser l’effet que les politiques publiques peuvent avoir sur l’intégration des immigrants (Portes et Rumbaut, 2001). D’autres posent au contraire au centre de l’analyse l’effet exclusif des lois et des statuts octroyés aux immigrants, en particulier dans le cas des immigrants sans statut aux États-Unis, comme le soutient par exemple Abrego (2011) : « [f]or undocumented immigrants, however, governmental context of reception – through immigration laws and the statuses they confer upon individuals – is central to their paths of incorporation » (Abrego, 2011, p. 362), sur l’intégration des immigrants. Dans ce contexte, même si ma recherche ne

¹³ D’autres programmes comme le PTET ou le PAFR ont auparavant été remis en question par rapport à la manière dont ils traitent les immigrants, soulevant notamment la tension qui émerge entre la rationalisation de la politique publique et le caractère discriminatoire de son application : « Immigration criteria were ‘rationalized’ in the 1960s to make labour-market needs the basis for the recruitment of immigrants. In building on labour-market needs, the points system emphasized Canada’s need for highly (formally) educated and highly skilled (as formally recognized) immigrants. This new system has been celebrated as marking the liberalization of immigration. It has been declared a form of recruitment that has ended discrimination on the basis of ascribed criteria such as race and sex. Ironically, however, the use of the points system has enabled the Canadian state to treat foreign domestic workers in the most unfavourable conditions legally possible in Canadian history since the abolition of slavery” (Arat-Koc, 1999, p. 142).

¹⁴ Les participants à mon enquête de terrain sont tous passés par le processus de sélection au Québec, ce qui implique qu’une partie du processus était gérée par le gouvernement provincial et une autre par le gouvernement fédéral. Mon analyse se concentre sur la version spécifiquement québécoise du processus de sélection. Cependant, les interviewés ne distinguaient pas nécessairement entre le Québec et le Canada, raison pour laquelle, dans le texte, je fais référence à ce deux états indistinctement. Dans le récit ethnographique, les propos attribués aux personnages restent fidèles à ce qu’ils m’ont dit en entretien ou aux observations que j’ai faites.

s'intéresse pas directement à l'intégration des immigrants, ses résultats confirment le rôle des catégorisations et des procédures dans la manière dont leur vie va se développer une fois dans la société d'accueil, particulièrement dans la manière dont ils vont se considérer soi-mêmes (ou être considérés par les autres) comme différents des natifs ou de ceux qui sont citoyens. Si la RP structure la plus grande partie de l'immigration au Canada, il existe pourtant très peu de recherches qui portent spécifiquement sur la condition de « résident permanent ». De nombreux travaux traitent les immigrants et l'immigration comme sujet de recherche, sans se pencher spécifiquement sur une catégorie de « résident permanent » qui n'est jamais déconstruite. Ces recherches prennent la catégorie pour acquise, comme un équivalent du statut d'immigrant au Canada, sans la remettre en question dans ses spécificités, étant en quelque sorte victimes de cette perméabilité de la catégorie au monde social. Par défaut, être « résident permanent » est en quelque sorte devenu synonyme d'être « immigrant ».

Ce mémoire est organisé en quatre chapitres, auxquels s'ajoutent l'introduction, la conclusion et l'*excursus* qui présente l'approche méthodologique. Mes réflexions ont éclaté en cours de route et ma méthodologie est donc composite. Elle inclut des entrevues dites « semi-directives » mais aussi de l'observation et de l'analyse des documents officiels. Les corpus théoriques mobilisés sont quant à eux très variés. Le format retenu au final m'a semblé mieux rendre compte de la spécificité de chaque étape du processus analytique. L'adoption d'une logique ethnographique m'a aussi conduite à consacrer un chapitre complet à un récit, pierre angulaire du mémoire, qui ouvre ce mémoire. Étroitement lié à la méthodologie, il documente et illustre le parcours des immigrants choisis. Les trois chapitres qui le suivent correspondent plus exactement à l'analyse et mobilisent la théorie. Ils décrivent respectivement les

trois processus qui ont été étudiés et répondent aux questions de la recherche : (i) comprendre comment l'État émerge (l'alchimie de l'État), (ii) comprendre comment l'État traite la culture et parvient à créer la différence et (iii) comprendre comment des frontières ethniques sont construites par l'État. Dans le chapitre 2, je reviens sur la façon dont les sujets « éprouvent l'État » tout au long du processus de sélection, sur leurs attentes et sur la façon dont ils rentrent dans le langage de l'État jusqu'à en ressentir les effets. Le chapitre 3 se penche sur l'aspect bureaucratique de l'État et développe l'idée de « sélection » de certains individus comme mécanisme spécifique à travers lequel l'État organise et administre les gouvernés, surtout lorsqu'il s'agit d'exclure certains d'entre eux sur une base ethnique. Il sera ici question des tensions propres au modèle bureaucratique d'organisation, où les critères de rationalité, d'impartialité et d'indifférence sont mis en cause par la pratique de l'État. Le chapitre 4 tente enfin de répondre à la question de la construction des frontières ethniques par l'État, faisant le lien entre ces dernières et les pratiques quotidiennes de la bureaucratie locale ainsi que la construction discursive de l'État dans la culture publique. Nos conclusions proposent une réflexion plus large par rapport à la gestion de la culture des « autres ».

Chapitre 1.

Il était une fois des immigrants sélectionnés par le Québec

« Ce cours a pour but de vous familiariser avec certaines notions de base de la société d'accueil québécoise, dans le but de favoriser votre intégration ou pour que vous ne perdiez pas votre temps icitte si ça fait pas votre affaire¹⁵ »

« En outre, nous prédestinons et conditionnons. Nous décantons nos bébés sous forme d'êtres vivants socialisés, sous forme d'Alphas ou d'Epsilons¹⁶ »

Ce premier chapitre constitue le noyau de ce travail de recherche. À vocation descriptive¹⁷, les prochaines pages exposent tout simplement ce que les gens font et comment ils le font lorsqu'ils entreprennent les démarches nécessaires pour immigrer au Canada. Inspiré des réflexions épistémologiques propres à la méthode ethnographique et issu d'un processus de « bricolage » analytique, ce récit raconte l'histoire de quatre personnages (nommés W, X, Y et Z), dont on ne trouvera pas d'équivalent dans la réalité, mais dont l'interaction avec l'État québécois et canadien a dans une certaine mesure façonné les vies. Plus qu'une tentative vaine de rendre compte exactement des vies de personnes interviewées, mieux valait, c'est notre proposition, accepter de reconstruire un récit le plus riche et exhaustif possible à partir de ce qu'elles nous ont dit, afin de

¹⁵ Présentation « Les Zapartistes sur l'Île de Pâques », 2008. Disponible à <http://www.youtube.com/watch?v=ApSx4iVkb1Q> [consulté en décembre 2013].

¹⁶ Aldous Huxley (1932), *Le meilleur des mondes*. Paris : Pocket. P. 32.

¹⁷ Plus de détails sur l'approche méthodologique et épistémologique adoptée dans cette recherche se trouvent dans l'excursus. Sur l'écriture ethnographique, voir Clifford (1983) et Marcus (1986). Une citation nous semble particulièrement éclairante par rapport au statut du récit ethnographique comme étant un récit alternatif et non véridique : « Ethnographers are more and more like the Cree hunter who (the story goes) came to Montreal to testify in court concerning the fate of his hunting lands in the new James Bay hydroelectric scheme. He would describe his way of life. But when administered the oath he hesitated: 'I'm not sure I can tell the truth.... I can only tell what I know' » (Clifford, 1986, p. 8).

rendre compte de notre objet d'étude et de sa complexité. Car, en fin de compte, la sociologie n'est qu'un récit parmi d'autres¹⁸.

I

Il pleut à Montréal, un jour de printemps. Une pluie typique d'ici : on ne s'y attend pas, mais en quelques minutes le paysage noircit à cause des nuages obscurs dans le ciel et des gouttes d'eau, denses, qui se mettent à tomber avec force. Les personnes qui se rassemblent dans la salle d'un centre communautaire de la ville arrivent toutes mouillées, demandant où sont les toilettes et craignant d'être déjà trop en retard pour pouvoir assister à la séance d'information sur les premières démarches qu'elles devront entreprendre pour s'installer au Québec¹⁹. Elles sont passées par un processus à travers lequel l'État québécois puis canadien leur octroie la possibilité d'habiter et de travailler à Montréal légalement. Le groupe d'étrangers qui arrivent aujourd'hui dans cette salle est donc différent de celui du centre de détention pour étrangers « illégaux » à Laval : ils « ont des papiers²⁰ » et se sont entendus dire un jour « bienvenue au Québec »,

¹⁸ La rédaction de ce chapitre s'est inspirée de deux ouvrages (Catani & Maze, 1982; Levi, 1985) proposant des réflexions de l'ordre de micro-histoire, selon laquelle la grande histoire « s'inscrit dans en événements minuscules [...] Pris individuellement, aucun de ces détails n'a la moindre importance. Traités tous ensemble, ils permettent de reconstruire les contours d'un grand jeu social et politique » (Levi, 1985, pp. XXI-XXII). Dans notre récit, les vies individuelles des candidats à la RP sont mises en lien avec la constitution de l'État et des frontières ethniques, étant ces derniers des 'grands jeux sociaux'.

¹⁹ Il s'agit de la session intitulée « Premières démarches d'installation ». La description officielle de cette séance de groupe indique que : « [d]une durée de trois heures, les thèmes abordés portent sur : les documents importants à obtenir (assurance maladie, assurance sociale, etc.); la recherche d'un logement; les services de garde et les écoles; les crédits et aides financières; les valeurs communes de la société québécoise; les informations spécifiques sur la ville et la région d'établissement; les services de soutien à l'installation et à l'intégration offerts par les organismes communautaires; le plan d'action personnalisé et son importance pour favoriser votre intégration professionnelle [...], la session Objectif Intégration – Pour comprendre le monde du travail québécois; les services en employabilité offerts par les services publics d'emploi et leurs partenaires » Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/premieres-demarches.html>) [consulté le 4 décembre 2013].

²⁰ Pour ces individus, les deux documents qui confirment la possibilité de résider légalement au Canada sont un visa de résident permanent (vignette collée au passeport du détenteur, qui l'autorise à traverser la frontière canadienne et devenir résident permanent) et le formulaire de

soit à l'aéroport, soit lors de l'entrevue de sélection par le gouvernement québécois. On leur répétera cette phrase au début de la séance d'information. « Bienvenue au Québec » répètent d'ailleurs plusieurs fois par jour les animateurs des séances d'information des centres communautaires, les agents de l'immigration du Québec à travers le monde et les fonctionnaires qui travaillent dans le bureau d'accueil du Québec à l'aéroport de Montréal Pierre Elliot Trudeau.

Ces personnes – « nouveaux résidents permanents », « nouveaux arrivants », « nouveaux arrivés », « immigrants », selon les appellations courantes qui les désignent – se rendent donc cet après-midi au centre communautaire, sans trop d'attentes, mais assez excitées de participer à une séance d'information sur le Québec *au Québec* – elles ont peut-être déjà assisté à une séance d'information sur le Québec dans leur pays d'origine²¹ – et incertaines quant à ce qui va se passer dès ce moment dans leurs vies à partir de là. Elles se sont préparées avant de quitter le pays où ils résidaient avant, ont peut-être cherché un logement, ont peut-être suivis des cours de français et pris contact avec des personnes susceptibles de les aider au Québec. À leur arrivée à l'aéroport de Montréal ou par courriel, le MICC les a informées de l'existence de cette séance d'information et elles s'y sont inscrites, sans être obligées de le faire, principalement pour obtenir plus d'information sur les possibilités d'emploi.

L'ambiance est décontractée. Les intervenants du centre communautaire accueillent chaleureusement les participants qui arrivent petit à petit. Il y a des

Confirmation de résidence permanente (IMM5292) ou « papier brun » dans le langage courant, qui est délivré à l'immigrant lorsqu'il traverse la frontière. Légalement, quelqu'un devient « résident permanent » une fois qui a traversé la frontière.

²¹ Ces séances sont maintenant offertes en ligne. Avant, elles avaient souvent lieu dans les ambassades ou même dans des hôtels. D'une durée variable selon le pays et dans la langue locale, elles abordent, selon l'information officielle, quatre sujets : « la démarche d'immigration, la recherche d'emploi, la société québécoise, les conseils pour s'installer ». Information disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/biq/mexico/seances/index.php> [consulté le 12 décembre 2013].

biscuits et du café, des chaises disposées comme à l'école, un tableau et un projecteur qui diffuse, entre autres choses, le logo du gouvernement du Québec. Sur les murs, des cartes du Québec montrent les différentes régions et, dans un présentoir toutes sortes de documents sont rangés : des formulaires pour demander un crédit d'impôt en tant que nouvel immigrant, des dépliants sur l'importance du français au Québec, des listes d'endroits où s'inscrire à un cours d'anglais ou de français, de ressources pour meubler un appartement.

Une quinzaine de minutes après l'heure officielle de début, et pendant la présentation de chacune des personnes dans la salle – une trentaine –, d'autres participants continuent d'arriver, un peu désorientés, essayant de confirmer qu'ils sont bien à la bonne place. Chacun des participants se présente : son prénom, son pays d'origine, son métier, depuis combien de temps il (ou elle) est au Québec. Les gens sont un peu confus lorsqu'on leur demande quel est leur métier, car ils ne savent pas s'il s'agit du diplôme qui leur a permis d'être *acceptés* au Québec, du travail qu'ils exerçaient avant ou de celui qu'ils aimeraient faire à Montréal. L'intervenante explique qu'il s'agit « de tout ça en même temps ». Quelques participants semblent plus à l'aise que d'autres, surtout ceux qui maîtrisent bien le français. D'autres peinent visiblement pour s'exprimer en français, mais cela ne semble pas poser de réels problèmes. À un moment donné, l'intervenante va cependant *féliciter* ceux qui ont déjà appris le français et *encourager* ceux à qui il « manque un peu de pratique » à suivre des cours et à ne pas rester exclusivement avec des gens de leur communauté, pour mieux parler le français.

Après la présentation, elle continue d'expliquer les différentes caractéristiques de la société québécoise : comprendre ce que le « ½ » veut dire quand on cherche un logement, savoir quel numéro appeler en cas d'urgence, savoir qu'il existe une version « est » et « ouest » des rues perpendiculaires au Boulevard St-Laurent – car « ce serait dommage de se tromper quand on a une

entrevue d'embauche au 1500 Sherbrooke Ouest » – et ce qu'est un CÉGEP, parmi d'autres choses. Une partie de la séance sera consacrée à l'exposition, de la part de l'intervenante, de ce que les manuels et les formulaires insistent à nommer « les valeurs de la culture québécoise²² ». La séance d'information dure 3 heures et 15 minutes, avec une pause de 15 minutes pendant laquelle les gens sont invités à faire du réseautage, l'un des moyens de trouver un emploi explique l'intervenante. Durant toute la séance, les participants poseront des questions, mais seront surtout à l'écoute de l'animatrice.

X, une jeune femme qui vient d'arriver seule il y a une semaine au Québec, est un peu étonnée par la séance. Elle ne s'attendait pas du tout à ça ! Quel contraste avec la solennité des communications avec les bureaux de Québec et du Canada dans son pays d'origine et avec l'aspect formaliste des formulaires à remplir : « *[n]ous avons pris connaissance de votre projet d'établissement au Québec et nous avons le plaisir de vous informer que nous sommes en mesure de poursuivre l'étude de votre demande* »²³, « *[v]euillez noter que la teneur de nos dossiers étant strictement confidentielle, nous ne pouvons donner aucun renseignement par téléphone* »²⁴, « *je [...] déclare que les renseignements que j'ai donnés dans la présente demande sont véridiques, complets et exacts, et je fais cette déclaration solennelle la croyant en conscience vraie et sachant qu'elle a la*

²² Au cours du processus de sélection, on parle des valeurs de la culture québécoise à maintes reprises. Les candidats doivent signer une déclaration sur ces valeurs et les guides en feront référence. Ces valeurs sont : (1) le français comme la langue officielle, (2) une société libre et démocratique, (3) les pouvoirs politiques et religieux sont séparés, (4) une société riche de sa diversité, (5) la primauté du droit, (6) l'égalité hommes-femmes et (7) l'exercice des droits et libertés dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général (les dénominations varient dans les différents documents). Une analyse approfondie de ce que ces valeurs impliquent pour le processus se trouve dans le chapitre 4.

²³ Citation tirée d'une lettre reçue par l'un des interviewés comme accusé de réception de son premier formulaire au gouvernement provincial.

²⁴ Citation tirée d'une lettre reçue par l'un des interviewés comme accusé de réception de son premier formulaire au gouvernement provincial.

même force et le même effet que si elle était faite sous serment »²⁵, etc.. Elle est en même temps amusée et intriguée par le changement de ton, l’informalité voire la convivialité et la disponibilité des intervenants lors de la rencontre. Agréablement surprise donc, quoiqu’un peu déconcertée : elle espérait un événement donc le caractère « officiel » soit plus explicite. Elle a apporté avec elle tous les documents qui prouvaient son statut : son Certificat de Sélection du Québec (CSQ), la lettre qui accompagne la remise de son visa, son passeport et même les copies traduites et officielles de ses diplômes. Ils ne lui ont pas été demandés et ne sont pas nécessaires. Elle s’est assise et a écouté l’intervenante avec attention, en essayant de lui poser des questions spécifiques à la profession qu’elle exerçait dans son pays d’origine (médecin), régie par un ordre professionnel au Québec.

Trente minutes après le début de la séance, un couple (Y et Z) arrive. Tout dans leur comportement agité indique leur retard et la course qu’ils ont dû faire pour arriver à la session d’information. Ils se sont perdus au moment de prendre le bus une fois sortis de la station de métro. Un de leurs amis les a inscrits à la session d’information. Ils se retrouvent donc là, un peu désorientés, ne sachant pas trop à quoi s’attendre. Ils restent quinze minutes et repartent. Au moment de leur arrivée, l’animatrice est en train d’expliquer comment obtenir une carte d’assurance maladie au Québec, ce qu’ils ont déjà fait. Ce n’est pas tant le peu d’utilité que cette information a pour eux qui les a incités à quitter la séance, que la façon dont l’animatrice s’exprime : lentement, séparant chaque syllabe. Exagérément claire. Sur le chemin du retour, ils commentent : cette formation est très utile quoique plutôt destinée à des personnes avec moins d’éducation qu’eux. C’est insultant de parler aussi lentement à des gens : s’ils ont été acceptés par le

²⁵ Annexe A. Antécédents/Déclaration. IMM 5669. CIC. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/imm5669F.pdf> [consulté le 20 août 2013].

Canada, c'est bien parce qu'ils ont réussi à démontrer une certaine maîtrise du français, non ?

D'autres personnes arrivées comme « résidentes permanentes » au Québec ne vont jamais à cette séance d'information. Par exemple, W, jeune homme immigrant ayant reçu sa résidence permanente quelques mois plus tôt, ne s'y est pas rendu, même s'il était censé le faire²⁶. À l'aéroport de Toronto, où il a franchi la frontière canadienne, il n'y a pas de bureau du Québec, il n'a donc pas reçu le guide *Apprendre le Québec*²⁷, ni n'a été informé de l'existence de ces séances. Il ne s'est d'ailleurs pas renseigné sur ce sujet, puisque ses amis lui ont montré comment faire une grande partie des démarches dont on parle à la séance : obtenir une carte d'assurance maladie et un numéro d'assurance sociale, louer un appartement, etc. D'autres amis lui ont aussi suggéré d'aller voir quelqu'un dans un centre communautaire de soutien aux immigrants. Il est un peu réticent à le faire, mais on lui a dit qu'il y pourrait trouver de l'aide pour avoir une formation.

II

Dans son pays natal, chaque fois que W prenait le transport en commun pour se rendre à son troisième emploi, outre ses deux contrats à temps partiel pour deux boîtes privées différentes, il donnait des cours *part time* dans l'université d'une ville proche de la sienne, les deux heures de trajet ne lui paraissaient pas justifiées. Pendant le trajet, il s'ennuyait royalement. Il connaissait par cœur le chemin, chaque palmier de la plage idyllique qui entourait sa ville natale, reconnaissait les gens qui prenaient parfois le bus avec lui et descendait manger exactement les mêmes choses dans le même petit local

²⁶ Aucune des séances d'information n'est obligatoire et elles ne constituent pas une condition préalable pour devenir résident permanent. Cependant, avoir assisté à certaines d'entre elles peut être requis pour avoir accès à certains services offerts par le gouvernement.

²⁷ Le guide *Apprendre le Québec* est remis aux « résidents permanents » soit à l'aéroport soit à la séance d'information « Premières démarches d'installation ».

de la rue. Sa vie lui semblait assez réussie, après des études faites dans un domaine dans lequel il s'était avéré plutôt talentueux. Il ne gagnait pas énormément, mais il avait l'argent suffisant pour vivre, faire des économies, voyager et même envisager l'achat une maison. Mais il s'ennuyait. Et puis surtout, il détestait ce trajet en bus.

Des cousins de W étaient partis aux États-Unis quelques années avant. Même si W s'était fait promettre qu'il serait aussi invité aux États-Unis, l'invitation se faisait toujours attendre et ses envies de voyager en Amérique du Nord étaient toujours là. Ainsi, lorsque d'autres cousins de W sont allés habiter au Canada, la tentation d'entreprendre une pareille aventure s'est installée. La curiosité, les photos que ses cousins mettaient sur *Facebook* ainsi que, bien sûr, l'abominable trajet quotidien en bus, l'ont poussé à poser de plus en plus des questions à ses cousins et à s'informer sur internet de ses possibilités. Suivant la devise « qui ne tente rien, n'a rien », W a pris la décision de commencer les démarches pour obtenir un visa d'immigrant au Canada, comme ses cousins, sachant qu'il n'avait rien à planifier avant de connaître les résultats du processus de sélection.

X, quant à elle, avait choisi d'étudier à l'étranger. La première année qu'elle l'avait fait, ça lui avait bien plu. Elle avait obtenu un permis de travail et pouvait combiner ses études avec des stages rémunérés. Sa vie était plutôt calme dans ce pays étranger et parfois elle retournait chez elle voir sa famille. Après trois ans, elle avait eu des bons résultats à l'université, s'était fait des amis, arrivait à gagner suffisamment d'argent pour vivre et, même si elle considérait quelquefois que les gens la traitaient d'une façon différente et parfois discriminatoire dans ce nouveau pays de résidence, elle envisageait sérieusement d'y rester de façon permanente. Ce n'était pourtant pas facile. N'étant pas admissible pour un permis de résidence permanente, son permis temporaire de

résidence ne durait qu'un an. Tous les douze mois, elle ne savait plus si elle pourrait rester, ce qui l'angoissait et l'empêchait de planifier quoi que ce soit à long terme. Si elle était parvenue à renouveler le permis qui lui permettait de rester dans ce pays étranger où elle étudiait depuis trois ans, rien n'assurait qu'elle le ferait la prochaine fois et surtout, ça lui demandait beaucoup d'efforts : rassembler les documents, les envoyer, attendre des mois avant d'avoir une réponse, toujours craindre que ça ne marche pas. Il y avait quelque chose dans ce rituel annuel qui la dérangeait particulièrement. Sa vie se passait très naturellement dans cet endroit, mais renouveler le permis la terrifiait. Non pas parce qu'elle ne pouvait aller nulle part d'autre, mais bien parce que la démarche était éprouvante en soi. Se plaignant de ce processus, une amie qui préparait un dossier pour émigrer au Québec lui a alors suggéré de tenter le processus d'immigration au Québec. Les papiers donnés par le Canada n'expirant pas, elle n'aurait donc plus pas à les renouveler tous les ans.

Quand Y a rencontré Z lors de sa dernière année d'études universitaires, elle était loin d'imaginer qu'ils allaient rester ensemble longtemps. Ils se rencontrent lors d'une soirée chez une connaissance commune et commencent à se fréquenter. Quatre mois plus tard, ils sont tombés amoureux l'un de l'autre, habitent ensemble et planifient des voyages ensemble. À l'époque Z avait déjà terminé ses études et travaillait pour une compagnie qui n'était pas l'entreprise de ses rêves, mais qui lui permettrait d'acquérir une première expérience professionnelle dans son domaine d'études. Si ça ne lui plaisait pas démesurément, ça ne lui déplaisait pas plus que ça non plus. Quant à Y, elle avait de bonnes possibilités de trouver un emploi dans son domaine. N'étant pas sûre de son choix de carrière, elle envisageait peut-être de travailler en faisant une autre chose qui, ne lui offrant pas des perspectives de salaire aussi bonnes, pourrait la rendre plus heureuse. Z avait déjà envoyé ses documents pour la demande de résidence permanente au Canada quand il a rencontré Y. Il l'avait

fait parce que son frère, professeur de français, habitait déjà au Québec et l'avait convaincu qu'il avait de fortes chances d'être accepté à cause de son diplôme. Sachant que le processus prendrait du temps et n'étant pas sûr de la direction que sa relation avec Y prendrait, il pouvait rien faire qu'attendre et continuer comme si de rien n'était. Lorsqu'il a franchi la première étape, il a été obligé d'en discuter avec Y qui a accueilli la nouvelle avec une sensation mélangée de perplexité, de compréhension, de curiosité et d'intérêt. C'est le coût mais aussi la longueur du processus qui ont incité Z à en parler à Y. S'il voulait poursuivre le processus, il devait être sûr de vouloir partir. En fait, si Y n'avait pas elle aussi voulu tenter d'aller au Canada avec Z, il ne serait probablement pas parti. Leurs plans n'étaient pas très définis. Y trouvait que le français était une langue très belle, qu'il serait agréable de l'apprendre. Ils se sont donc dits qu'ils essaieraient d'aller au Canada ensemble. Quelques années plus tard, une fois au Québec, contemplant rétrospectivement leur parcours, ils diraient : « on était jeunes, on était fous, on était hippies, on a tenté notre chance ».

III

Il suffit de connaître les trucs. Il faut bien connaître le système pour réussir à être sélectionné, se disait W. N'importe qui, avec un certain niveau d'éducation, parviendrait sans difficulté à comprendre le fonctionnement du système et à être accepté. Il s'est donc mis au travail. Il a imprimé et lu toutes les informations disponibles sur le site web du MICC et du CIC, est allé chercher des dépliants à l'ambassade. Il a consulté les articles *Wikipédia* sur le Québec et le Canada pour en savoir un peu plus sur l'histoire, l'économie et la géographie de ces endroits. En fait, c'est là qu'il s'est dit qu'il valait mieux se déclarer « nationaliste québécois » pour avoir plus de chances d'être accepté. Lors de l'entrevue de sélection, il glisse donc quelques commentaires « nationalistes ». Il avait aussi une autre bonne raison de bien connaître le système. Faute de posséder l'un des

documents demandés, qui n'étaient pas peu nombreux (passeport, acte de naissance, diplômes, relevé de notes, attestation de travail, fiches de paie, attestation de stages, parmi d'autres), il se retrouve à falsifier une attestation d'emploi. Ce n'était pas qu'il n'avait pas travaillé à cet endroit-là, mais ce n'était pas non plus tout à fait exact qu'il avait *effectivement* travaillé pour cet endroit-là. Mais, ce qui était sûr, c'est que cette expérience était indispensable pour obtenir le nombre de points nécessaires pour franchir le seuil permettant d'obtenir le CSQ²⁸. Il avait un peu peur de se faire prendre, mais s'était aussi renseigné sur le grand nombre de demandes et spéculait sur les possibilités réduites de tout vérifier de la part du bureau local de l'immigration. Sa première demande lui est pourtant refusée, précisément à cause de son manque d'expérience professionnelle. Mais il se dit qu'il faut essayer à nouveau. Et c'est ce qu'il fait.

« Vous êtes convoqué à l'entrevue de sélection », disait le courriel que W avait reçu, quelques mois après sa deuxième tentative de demande de CSQ²⁹, cette fois-ci attestant de six mois supplémentaires d'expérience professionnelle. Ayant enfin franchi la première étape, il commence à se préparer, à chercher sur des forums en ligne plus d'informations sur les questions auxquelles il aurait peut-être à répondre. Les sujets étaient assez vastes : ses études, son expérience de travail, ses connaissances linguistiques, ses connaissances sur le Québec, spécifiquement sur le marché du travail, mais il était un bon étudiant et prit cela comme un examen d'école. Sur internet, il était même parvenu à trouver une liste de toutes les questions qu'on pouvait lui poser (exactement 101 questions !), en anglais et en français : « *Êtes-vous au courant du mode de vie au Canada ?* » ;

²⁸ L'expérience de travail des candidats à la RP est positivement valorisée dans le processus de sélection. Selon la grille de points actuellement en vigueur (disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Grille-synthese.pdf> [consulté le 4 décembre 2013]), moins de 6 mois d'expérience ne donne aucun point, alors que plus de 4 ans ou plus d'expérience donnent 8 points, le maximum.

²⁹ Il n'y a pas de limites au nombre de fois que l'on peut présenter une demande de sélection, pourvu que les frais associés au traitement du dossier soient acquittés de nouveau.

« êtes-vous au courant du système religieux ? » ; « connaissez-vous le système bien-être social [sic] au Canada ? Envisagez-vous d'y avoir recours éventuellement ? » ; « avez-vous déjà consommé des drogues illégales ? »³⁰... La liste était longue, mais en étudiant, il était convaincu de pouvoir s'en sortir. C'était parfois confus parce que la quantité d'information disponible était énorme. Certains forums sur internet contenaient même des transcriptions complètes des entrevues et il commençait à douter de chaque mot qu'il utiliserait. Mais, parfois, cette surabondance d'indications sur comment agir lors de l'entretien le rassurait.

X a employé une stratégie très différente pour remplir les formulaires. Une de ses amies, qui étudiait dans le même domaine qu'elle et qui avait à peu près les mêmes diplômes et caractéristiques professionnelles, lui avait prêté les formulaires qu'elle avait envoyés quelques mois avant, obtenant des réponses positives des gouvernements. X, qui ne comprenait rien de ce qui était écrit dans le formulaire de demande du CSQ, recopiait soigneusement chaque ligne en remplaçant le nom de son amie par son propre nom. Il y avait des cases qu'elle ne comprenait pas du tout : « Autre nom que vous utilisez ou sous lequel vous êtes connu » et pour chaque diplôme le « Titre du diplôme obtenu » et la « spécialisation »³¹. Que c'était difficile de remplir avec précision les « heures travaillées par semaine » et les « tâches accomplies dans le cadre de vos fonctions ». Elle n'avait jamais compté les heures travaillées dans la petite entreprise qu'elle avait créée ! Ce formulaire à remplir était un travail ardu et méticuleux. Elle l'avait rempli cinq ou six fois à l'écran avant de se décider à envoyer la dernière version. Là où son amie mettait son nom, elle mettait le sien, et ainsi de suite, puis, quand elle avait des doutes, elle appelait son amie ou

³⁰ Les citations sont tirées d'un document communiqué par un interviewé, qui lui été remis par une agence privée d'immigration dans son pays d'origine.

³¹ Formulaire *Demande de certificat de sélection – TRAVAILLEUR QUALIFIÉ*. Requérant principal/ Époux ou conjoint de fait. A-0520-AF. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/demande-certificat-selection-dyn.pdf> [consulté le 12 janvier 2014].

demandait à son professeur de français de lui traduire les termes difficiles ou les formulations ambiguës. Après quelques jours, satisfaite, elle se résout à envoyer le formulaire, non sans avoir dûment signé le *Contrat relatif à la capacité d'autonomie financière*³² dans lequel elle déclarait avoir environ 3 000 \$ CAN pour pouvoir vivre au Québec les premiers trois mois. Ses parents lui avaient transféré une partie de l'argent, comme un cadeau ou comme un prêt, ce n'était pas important pour elle puisque que c'était ses parents et qu'ils l'appuyaient dans son projet d'immigration.

Face aux formulaires, Y et Z ne savaient pas trop quoi faire. Z avait déjà envoyé son formulaire de demande de CSQ, en cochant la case « célibataire ». S'il voulait que Y soit prise en compte dans sa demande, il aurait dû cocher celle de « conjoint de fait », en plus de signer la déclaration suivante « Je vis maritalement et cohabite avec [prénom et nom de famille] depuis le [date] ». Son frère l'avait aidé depuis le Québec. Est-ce que Y pouvait toujours être incluse dans le formulaire ? Qu'avait-elle intérêt à faire ? Présenter une demande de manière autonome même si sa profession dans le domaine des arts n'était pas très demandée au Québec ? Ils sont donc allés consulter un conseiller à l'immigration à l'ambassade du Canada. Le conseiller s'est montré très peu intéressé par leur situation et par eux. « C'est parce qu'on n'est pas des ingénieurs » se sont-ils dits. Le problème n'était pas des moindres : ils ne pouvaient pas être considérés comme des conjoints de fait parce qu'ils n'avaient cohabité que pendant six mois. Y n'allait pas partir tout seule au Canada, mais avec son « vrai » partenaire, ce qui produisait une sorte de contradiction, quelque chose qu'on ne pouvait pas faire

³² Afin de pouvoir obtenir la RP, les candidats doivent prouver qu'ils possèdent un montant d'argent qui est établi par le MICC et qui est censé leur permettre de subvenir à leurs besoins de base pendant les trois premiers mois de vie au Québec, pendant lesquels ils ne sont pas admissibles aux services publics québécois. Dans ce contrat, on lit qu'il « est un acte juridique qui vous engage, pendant toute sa durée, à subvenir à vos besoins essentiels et, le cas échéant, à ceux de votre époux ou conjoint de fait et de vos enfants à charge » (Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/A-0522-OF.pdf> [consulté le 13 janvier 2014]).

rentrer dans les formulaires. Le conseiller leur avait dit qu'ils pourraient prouver leur relation en rédigeant une lettre d'amour, comme une attestation, une façon de donner une existence juridique ou officielle à leur relation. Mais ils n'ont pas été convaincus par cette proposition. Même si le conseiller travaillait pour le bureau local d'immigration du Québec, ses recommandations avaient plus l'air d'escroqueries que de renseignements sérieux et utiles.

Ils ont alors décidé que Y commencerait les démarches pour obtenir un CSQ de manière indépendante. Ce choix lui a bien plu. Elle pourrait ainsi prouver sa capacité d'être acceptée par ses propres moyens, pour ses qualités. Évidemment, en remplissant un autre formulaire comme requérant principal, Y serait évaluée séparément de Z, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'être acceptés. C'était pourtant pour eux la solution la moins compliquée et parcimonieuse. Communiquer avec les bureaux du Québec n'était pas facile, et l'expérience avec le conseiller à l'immigration avait été décevante. D'ailleurs, si les formulaires étaient déjà compliqués, leurs vies ne l'étaient pas moins : ils ne savaient même pas exactement depuis combien de temps ils habitaient ensemble. C'était juste arrivé. L'un avait commencé à dormir chez l'autre et n'était plus retourné chez lui. Le formulaire, quant à lui, demandait la date exacte à laquelle ils avaient commencé à habiter ensemble. Il fallait donc nécessairement mentir.

IV

Le jour de l'entrevue, W part tôt puisqu'il a deux heures et demie de route à faire avant d'arriver à la capitale où se déroule l'entrevue. Il est stressé. Même s'il sait que ne pas passer l'entrevue ne sera pas très grave, la situation le met un peu mal à l'aise. Il arrive dans un hôtel de luxe, une trentaine de minutes à l'avance. Les chambres sont belles. Le mobilier est neuf. Dans le hall, un couple attend son tour. Ils rentrent dans une des chambres dont, 20 minutes plus tard, ils sortent

souriants et le regardent en lui souhaitant bonne chance. Il entre à son tour dans la chambre d'hôtel transformée pour l'entrevue, avec un grand bureau et une femme de l'autre côté avec un ordinateur. Le fait que ce soit dans une très belle chambre d'hôtel, avec une grande fenêtre et quelques plantes, le fait penser à la grande quantité de demandes d'immigration que le Canada doit recevoir puisqu'ils louent une chambre d'hôtel pour faire passer les entrevues. Ou peut-être était-ce parce qu'ils ne voulaient pas que tout le monde rentre à l'ambassade... À l'intérieur de la chambre d'hôtel, avec l'agente du MICC, l'ambiance est formelle, mais pas trop, il se permet même un commentaire sur la belle vue que l'agente de l'immigration a sur la ville, pour briser la glace. Ça rassemble pas mal à une entrevue d'embauche. Il sent que ça va bien se passer : l'agente est souriante, contrairement à d'autres histoires qu'il avait lues sur internet où l'agent de l'immigration ne souriait pas du tout. Elle garde un ton sérieux. Il sent qu'elle comprend ses difficultés avec la langue tout en percevant qu'il est en train d'être évalué. Tout en sachant que ce sont surtout ses connaissances sur le Québec et sur le marché de travail que l'on juge, il a l'impression que ses capacités humaines, personnelles, et non seulement professionnelles, comptent aussi. « Vous avez eu beaucoup d'emplois différents jusqu'à présent », dit-elle, « Oui, c'est parce que j'ai toujours gardé une bonne relation avec mes employeurs. J'ai toujours été un bon employé, ce qui me permettait d'avoir beaucoup de flexibilité dans mon travail ». Il fallait prouver non pas ses compétences professionnelles ou linguistiques. Pour ça, ils avaient déjà les certificats d'études et de travail ainsi que ses résultats aux tests de langue. Non. Il fallait plutôt montrer sa curiosité, ses envies d'apprendre de nouvelles techniques dans son domaine, sa capacité à développer de bonnes relations personnelles : voilà ce que le gouvernement évaluait. Que finalement ce qu'ils cherchaient c'est un type de personne spécifique, de *bonnes* personnes. D'ailleurs, les histoires qu'il a entendues par la suite le lui ont confirmé. « C'est

un type de personne en particulier qu'ils cherchent », s'est-il dit à la fin, lorsque la femme lui a remis sa feuille CSQ en le félicitant.

L'entrevue de X ne s'est pas déroulée dans un hôtel, mais à l'ambassade du Canada dans son pays d'origine. Sa mère – qui l'accompagnait – a dû attendre dehors car dans la lettre de convocation à l'entrevue il était bien précisé que seul son conjoint et ses enfants majeurs pouvaient l'accompagner. N'ayant aucun des deux, elle est entrée toute seule à l'ambassade. La première étape était un contrôle de sécurité : elle a traversé un portique avec détecteur de métaux et a vu son sac à main et la pochette contenant les originaux des documents passer par la machine qui permet de voir à l'intérieur. C'était inquiétant de voir les documents qu'elle avait tant peiné à rassembler disparaître dans l'appareil sans savoir s'ils allaient être coincés à l'intérieur ou ressortir ! Une fois le contrôle franchi, et après quelques vingt minutes d'attente, elle est entrée dans la salle de l'entrevue. Une vitre la séparait de l'agent d'immigration. Au début, il lui a un peu parlé dans la langue de son pays, amicalement, comme pour apaiser sa tension. Elle était nerveuse, même si elle savait qu'elle n'avait pas grand chose à jouer. En fait, elle ne savait pas si elle allait vraiment partir. Elle venait de commencer une relation amoureuse à ce moment-là qui se passait trop bien pour avoir envie de la quitter. Elle avait pourtant commencé les démarches et ce n'était plus le moment d'arrêter. Tant qu'à faire, elle avait dépensé pas mal d'argent. Il valait mieux finir même si après elle renonçait au projet. Mais elle stressait quand même. Elle s'était bien sûr renseignée par rapport à ce qu'elle devait dire – et surtout sur comment le dire en français – elle avait d'ailleurs répété certaines réponses. L'agent a d'abord vérifié les versions originales des documents dont elle n'avait envoyé que les copies par la poste. Ensuite, il lui a posé quelques questions sur ce qu'elle voulait faire au Québec et sur ses possibilités d'emploi. Elle a dit ce qu'elle avait prévu de dire : qu'elle allait chercher un emploi dans son domaine – même si elle n'allait probablement pas en trouver un tout de suite – et qu'elle ferait

parallèlement une formation pour acquérir des connaissances propres au contexte québécois. Une question la stressait particulièrement : l'anglais. Mais l'agent lui a juste posé une question en anglais. Ensuite, c'était fini. Il lui a posé beaucoup moins de questions que ce à quoi elle s'attendait, surtout après avoir lu sur les forums ou écouter ses amies, mais lui en a posé d'autres qui l'ont laissée un peu perplexe : « vous n'êtes pas mariée ? Comment ça se fait que vous ne soyez pas mariée ? ». Ou : « je suis ici pour une semaine, quels endroits croyez-vous que je devrais visiter ? ». Elle a trouvé ça étrange, mais a répondu, bien sûr. C'était difficile à expliquer. Elle s'est dit que c'était peut-être pour vérifier son français qu'il avait posé ces questions inattendues. Très affable et gentil, l'agent est même sorti de son endroit fermé derrière la vitre pour lui serrer la main et lui souhaiter la bienvenue au Québec. Elle était très contente. Pour l'instant, il fallait célébrer, elle verrait après quoi faire.

Y et Z ont passé l'entrevue séparément. D'abord c'était le tour de Z et quelques mois plus tard celui de Y. Dans les deux cas, ils ont obtenu le CSQ et sentaient que tout se déroulait très bien. Quand Y a passé l'entrevue, l'agent de l'immigration a même remarqué que quelque part dans son dossier il était écrit qu'elle voulait émigrer au Québec avec son copain qui, lui aussi, avait fait une demande d'immigrant travailleur qualifié. L'agent d'immigration a alors très gentiment invité Z, qui attendait dehors, à rentrer dans la salle et participer à l'entrevue. Ils ont dit qu'ils seraient intéressés à aller habiter en région et qu'ils aimeraient que leurs enfants grandissent au Québec. Deux choses qui n'étaient pas du tout à ce moment dans leurs plans : ils voulaient d'abord un peu explorer cette aventure, mais essayaient de dire ce qu'il fallait pour garantir la sélection par le Québec. L'agent a apprécié leurs commentaires et s'est ensuite permis de dire à Z – qui avait déjà eu son CSQ – qu'il devait améliorer son français puisque Y avait déjà un meilleur niveau. Y et Z n'étaient pas d'accord, mais s'en fichaient

parce que l'agent les avait félicités. Ils sont sortis souriants pour passer encore quelques jours de vacances dans la capitale de leur pays.

VI

W, X et le couple formé par Y et Z avaient donc obtenu un CSQ. Dans le langage du gouvernement, ils étaient « sélectionnés » par le Québec pour s'y établir, ils satisfaisaient aux exigences de la province au sens de la *Loi sur l'Immigration et le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*³³. Ils s'attendaient à quelque chose de plus officiel qu'une feuille imprimée, mais cette feuille signifiait qu'ils avaient franchi une étape dans le processus. La prochaine étape était d'envoyer un nouveau formulaire au gouvernement du Canada³⁴. Le processus était long : environ un an s'était déjà écoulé depuis qu'ils avaient envoyé le premier formulaire.

Pour W, l'envoi de ce deuxième formulaire s'est avéré encore plus facile que le premier. Plusieurs des questions l'ont inquiété car il devait cocher s'il avait « déjà été déclaré coupable [...] d'un crime ou d'une infraction », « déjà utilisé, planifié d'utiliser ou prôné une lutte armée ou la violence pour atteindre des objectifs politiques, religieux ou sociaux » ou « déjà souffert d'une maladie grave

³³ Selon la définition légale de *résident permanent*, qui peut être consultée à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_0_2/I_0_2R4.htm [consulté le 29 décembre 2013].

³⁴ Après l'obtention d'un CSQ auprès du gouvernement québécois, les candidats doivent faire une demande de visa de résident permanent au gouvernement fédéral. Dans cette deuxième étape, le CIC évalue la situation économique, de santé et de sécurité du candidat, comme il est décrit dans le site web : « (l')agent de CIC prendra une décision au sujet de votre demande en se fondant sur ce qui suit : vous respectez les critères d'admissibilité du programme, vous disposez des fonds nécessaires pour subvenir à vos propres besoins et à ceux de votre famille au moment de votre arrivée au Canada, les résultats de votre examen médical, les renseignements figurant sur votre certificat de police ». Citation tirée de http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie_quebec/prochaines_etapes.asp [consulté le 12 septembre 2013].

ou d'un désordre physique ou mental »³⁵, des questions qui lui ont rappelé son petit artifice pour pouvoir obtenir son CSQ. Mais il s'est dit que ça n'avait pas grand-chose à voir avec les possibles actes terroristes auxquels pensait le gouvernement. D'ailleurs, avec le formulaire il devait envoyer un certificat de casier judiciaire, ce qui montrait qu'il n'avait commis aucun crime. Quelques mois après, les instructions pour passer un examen médical sont arrivées. Parmi la liste de médecins suggérés par le gouvernement pour passer l'examen (il faut que ça soit chez un médecin agréé par le Canada), W en choisit un et prend rendez-vous. Au premier rendez-vous, il reçoit les instructions médicales pour réaliser une série d'examens : sang, urine, radiographie. Le médecin semble empathique et commente avec lui les raisons qui le mènent à émigrer, la qualité de vie au Canada et la détérioration de celle de leur pays. Au deuxième rendez-vous et pendant que le médecin regarde les résultats des examens qu'il a en main, W se lâche : « s'il-vous-plaît, ne compliquez pas les choses. Ça fait longtemps que j'attends pour pouvoir partir et vous savez que les choses ici ne sont pas faciles ». « Pas de problème, je comprends, les examens sont corrects », a répondu le médecin qui, oubliant une partie de la procédure et vérifiant quand même qu'il n'y avait pas de maladie grave, laisse partir W et envoie les formulaires au gouvernement canadien. Peu de temps après W recevra un courriel lui indiquant qu'il peut aller chercher son visa de résident permanent.

X n'était pas certaine de continuer avec le processus de sélection. Entretemps, elle avait rencontré quelqu'un. Ensemble, ils avaient des projets où le Canada n'avait aucune place. Le CSQ ayant une date d'expiration, la possibilité d'obtenir un visa de résident permanent n'allait pas être toujours là. Elle avait pourtant trois ans pour y réfléchir et ne voulait pas perdre complètement l'opportunité – elle avait déjà investi beaucoup. Elle décida donc de gagner du

³⁵ Formulaire de demande générique pour le Canada. IMM0008. Disponible à http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM0008FRA_2D.pdf [consulté le 29 août 2013].

temps et de faire toutes les démarches à la dernière minute possible. Elle a ainsi attendu un an avant d'envoyer le formulaire pour le gouvernement fédéral et deux mois avant d'aller passer les examens médicaux. C'était paradoxal. Même si elle n'était plus aussi motivée que les premiers temps pour l'obtention du visa, elle faisait très soigneusement ce qu'il fallait pour obtenir le visa et cela la stressait tout autant. Quand elle attendait les résultats des examens médicaux, elle priait secrètement : « mon Dieu, faites que tout soit correct », non pas à cause de sa santé – quoique ça comptait aussi –, mais surtout pour que la résidence permanente lui soit octroyée. Elle savait qu'elle ne voulait pas aller au Canada à ce moment-là, mais elle savait aussi que si elle arrêtait le processus maintenant, elle perdrait tout ce qu'elle avait fait jusque-là. Sa famille et ses amis l'appuyaient dans sa décision. Elle sentait pourtant la pression. « C'est une grande opportunité, si j'étais toi, je ne la raterais pas », lui disaient quelques amis tandis que d'autres étaient très contents de la voir rester. Quelques années plus tard, elle se souviendra de sa décision de continuer le processus – même plus lentement – comme d'une bonne décision. Sa relation amoureuse ne marchant plus, elle décide finalement de partir au Canada car son visa de résidente permanente était collé sur son passeport. Quelques mois plus tôt, le médecin l'avait appelée pour lui dire que tout était correct et elle avait été convoquée pour porter son passeport à l'ambassade afin que le visa y soit apposé.

Pour Y et Z les circonstances de la vie ont aussi bouleversé les procédures administratives. Y a découvert qu'elle était enceinte quelques jours après avoir envoyé les papiers au gouvernement fédéral. La première réaction a été un mélange de peur et d'incertitude. Ils savaient que ça allait d'une manière ou d'une autre rendre les choses plus compliquées, voire les empêcher de continuer le processus. Rien n'assurait qu'ils allaient recevoir les visas du gouvernement fédéral pour pouvoir partir avant la naissance de leur enfant puis si jamais cela n'arrivait pas, leur enfant n'aurait pas les papiers nécessaires pour entrer au

Canada. Ils avaient pourtant lu dans les formulaires qu'il fallait informer le gouvernement de tout changement dans la vie des gens et la façon dont la phrase était rédigée ne pouvait pas les laisser indifférents : « [v]ous devez nous aviser immédiatement de tout changement dans votre état civil ou dans la composition de votre famille (p. ex. mariage, union de fait, séparation, divorce, naissance ou adoption d'un enfant, décès). Si un membre de votre famille n'a pas fait l'objet d'un examen avant que vous deveniez résident permanent, il ne vous sera jamais possible de le parrainer »³⁶. Après bien des réflexions et des conversations, ils ont décidé d'écrire un courriel à l'ambassade du Canada pour expliquer leur situation. C'était un peu gênant de parler de tout cela dans le courriel, d'autant plus qu'ils n'avaient pas planifié d'avoir un enfant et que la nouvelle était déjà en soi choquante. La solution était quand même complexe : il fallait attendre que le bébé naisse pour demander un CSQ pour lui et ensuite l'inclure dans la demande au fédéral. Naturellement, ça allait retarder le processus au moins un an, ce qu'ils ont essayé d'expliquer au conseiller de l'ambassade car ils ne voulaient pas attendre encore plus, mais « la procédure est la procédure » et il était impossible de la contourner. En plus, ils sentaient que c'était leur faute. Ils ne pouvaient pas faire beaucoup. Il fallait continuer à attendre.

VII

À son arrivée au Canada, W s'attendait à parler français avec l'agent des services frontaliers à l'aéroport. Quand il arrive et dit « bonjour », l'agent lui répond « *do you speak English?* » d'un ton sec. Il répond que non, mais l'agent continue en anglais. De toute façon, il n'y avait pas beaucoup à parler. W a remis tous les papiers qu'il avait avec lui et a essayé de répondre aux questions de l'agent de la meilleure manière possible. Combien d'argent il apportait avec lui,

³⁶ Citation tirée de <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/guides/FQ7TOC.asp> [Consulté le 23 août 2013].

avait-il une liste des choses qui l'accompagnaient au Canada, voilà quelques questions auxquelles il a répondu en balbutiant quelques mots en anglais. De toute façon, c'était juste la dernière étape. Et puis il n'était plus évalué. Il attribuait le ton sec, l'absence d'expression sur le visage de l'agent – même pas un sourire, un signe d'empathie avec cet étranger – au fait qu'il s'agissait d'un aéroport. Il avait été dans d'autres aéroports et l'accueil n'y était jamais vraiment très chaleureux. Son nouveau statut de « résident permanent », écrit sur le document brun qu'on avait collé à son passeport, serait peut-être reconnu ailleurs.

L'agente qui a reçu X dans le bureau de l'immigration du Québec a au contraire été très gentille et lui a même souhaité la bienvenue pour son arrivée à Montréal. Elle lui a parlé des démarches qu'elle devait faire, ainsi que des séances d'information offertes aux immigrants par le gouvernement. X s'est sentie très bien accueillie : la disponibilité de l'agente, les matériaux qui lui ont été remis, tout la faisait se sentir très bien, contente, excitée par cette nouvelle aventure. Tout semblait très clair, rien ne pouvait échouer. Un commentaire a pourtant attiré son attention : l'agente a mis l'accent, à un moment de son explication, sur le fait qu'au Québec les hommes et les femmes avaient les mêmes droits et que la violence envers les femmes était condamnée. Elle a souri et a acquiescé, amusée. Pourquoi l'agente était-elle si intéressée que ça par le fait de lui parler de l'égalité entre homme et femme? Peut-être parce qu'elle n'avait pas sa meilleure mine après huit heures d'avion et que l'agente pensait que dans son pays d'origine on n'était pas très familiarisé avec l'égalité homme-femme. Ce n'était pas très important à ce moment-là, une amie l'attendait dehors.

Quand Y et Z sont arrivés à l'aéroport, ils étaient très contents. C'était impressionnant de voir tout ce monde, des gens venant de différents pays. Dans l'avion, ils ont rencontré une autre famille de leur pays qui venait au Québec pour y résider. Ils ont parlé de leurs plans au Québec, et se sont étonnés du manque de

planification de la part de l'autre famille, qui n'avait pas encore réservé un logement, ni n'avait cherché une école pour les enfants, ce qu'eux avaient fait depuis leur pays d'origine, très en avance, suivant tous les conseils donnés par les dépliants qu'ils avaient lus avant de partir. Ils se disaient qu'il ne fallait pas courir de risques et que plus ils suivaient à la lettre les instructions que le gouvernement leur avait données, qui détaillaient tous les démarches – même les plus banales – à faire, moins il y aurait des chances d'avoir des problèmes. Il fallait seulement être stratégique.

Ainsi s'achève le récit ethnographique à travers lequel nous avons voulu rendre compte de la relation qu'entreprennent avec l'État des individus issus de différents contextes nationaux et qui, pour différentes raisons, deviennent résidents permanents au Québec. Gardons en tête les histoires de W (l'homme qui, fatigué des longs trajets en bus dans sa ville d'origine, arrive à Montréal comme résident permanent grâce à une petite astuce avec l'un des documents qu'il fallait présenter), de X (la femme qui, avec l'aide d'une de ses amies et puisqu'elle venait de finir une relation amoureuse, décide de venir à Montréal), et du couple formé par Y et Z (qui, malgré le fait qu'ils n'étaient ni mariés ni des conjoints de fait, réussissent à devenir tous les deux des résidents permanents et obtiennent qu'à leur enfant né au milieu du processus de sélection soit aussi octroyé ce statut). Les histoires de ces individus nous accompagneront – de manière plus ou moins explicite – tout au long de ce mémoire et nous permettront de documenter et de comprendre la relation que les États canadien et québécois développent avec les individus qui deviennent des résidents permanents.

Chapitre 2. L'alchimie de l'État

« *He said he felt rushes of panic each time he had to fill out another document or write another letter to a British authority.*³⁷ »

« *Depuis un certain temps, je fais des rêves qui se répètent sans cesse. Il s'agit de toi, du passeport, du passeport et de toi.*³⁸ »

« *The State in this sense does not exist in the phenomenal world; it is a fiction of the philosophers.*³⁹ »

Comprendre la relation établie par les individus avec l'État canadien et québécois⁴⁰ tout au long du processus de leur sélection comme « immigrants reçus » ou « résidents permanents » s'est avérée une tâche complexe, parfois même énigmatique. Les interviewés ne voyant jamais l'*État*, ne prononçant même pas le mot lors de nos discussions, nous nous sentions comme sur le terrain de Claverie (2003) qui, étudiant les apparitions de la Vierge, avait « choisi de considérer la Vierge comme un acteur à part entière dont on restitue fidèlement, sans censure préalable, les paroles, les actions et le statut dans le discours des pèlerins » (Claverie, 1990, p. 63). À ceci près que, si sur son terrain Claverie explique avoir été la seule à ne pas voir la Vierge alors que ses interviewés ne doutaient jamais de sa présence, dans notre cas, nous étions la seule à voir l'État

³⁷ Yael Navaro-Yashin (2007), « Make-believe papers, legal forms and the counterfeit. Affective interactions between documents and people in Britain and Cyprus ». *Anthropological Theory*, 7(1), pp. 79-98, p. 82.

³⁸ Ying Chen (1993), *Les lettres chinoises*. Montréal : LEMÉAC. P. 94.

³⁹ Alfred Radcliffe-Brown (1995[1940]). « Preface ». Dans M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard (Eds.), *African Political Systems* (pp. xi-xxiii). London : Oxford University Press. Page xxiii.

⁴⁰ Nous savons que légalement et politiquement les États canadien et québécois constituent deux États différents. Cependant, nous parlons parfois de l'« État canadien et québécois » comme s'ils n'en étaient qu'un parce que c'est ainsi que les candidats vivent le processus. Dans le vécu des individus, les deux étapes différentes du processus de sélection ne font pas nécessairement référence à deux institutions différentes.

tandis que nos interviewés ne l’apercevaient jamais. Ils parlaient du bureau d’avocats qu’ils avaient embauché, de l’agent de l’immigration, des « gens de l’ambassade », du « provincial » et du « fédéral », du « Canada » et du « Québec » puis de la « société québécoise », mais jamais de l’*État*. Si les sujets ne distinguaient pas quelque chose qu’ils pouvaient identifier et nommer comme l’*État*, recueillir des données pour analyser la relation qu’ils avaient entreprise avec celui-ci devenait une mission d’autant plus délicate. Au-delà de la théorie, l’*État* existe-il ? Les sujets font-ils nécessairement affaire avec l’*État* lors du processus de sélection ? Où se trouvait-il dans notre terrain ? Quelles sont ses caractéristiques et quel type de relations avec les sujets en découle ? Voilà quelques questions qui seront abordées dans ce chapitre.

Objet d’étude évasif, nébuleux, parfois trompeur, l’*État* n’est pas facile à définir. Nous n’approfondirons pas ici les débats qui ont entouré la définition de l’*État* et dépassent largement l’objectif de cette recherche. Nous aimerions cependant identifier quelques éléments des discussions théoriques sur le concept, afin de réussir à en proposer une définition qui permette de saisir sa réalité empirique, celle à laquelle font face, d’une manière ou d’une autre, les candidats à la RP. Au-delà de ce que l’*État devrait* être, comme proposent les définitions normatives des théoriciens classiques (Hobbes (1971[1651]), Kelsen (1999[1934])), il faut surtout reconnaître que l’*État* interpelle par le pouvoir et ses effets sur les individus. Dans notre cas, les États canadiens et québécois ont le pouvoir de décréter qui peut vivre à l’intérieur de ses frontières. Toute conception de l’*État* doit rendre compte de cette dimension de pouvoir et d’autorité étatique, qui est dans la plupart des cas sanctionnée par un corpus légal qui lui confère une légitimité. Les personnes ont besoin du statut de « résident permanent » pour pouvoir résider au Canada précisément parce que la loi attribue à l’*État* la possibilité d’expulser ceux qui ne remplissent pas cette condition. La possibilité d’obtenir le statut de « résident permanent » pour des personnes qui ne sont pas

« citoyens canadiens » est balisée par cette même loi. La notion d'État de droit acquiert ici toute sa pertinence et permet d'articuler la dimension du pouvoir de l'État⁴¹ avec la légitimité de l'exercice de ce pouvoir. La définition wébérienne de l'État comme

« une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime » (Weber, 1971[1922], p. 97),

identifie précisément ce dernier dans la forme qu'il prend à l'intersection de sa légitimité et de l'exercice de la contrainte physique. Dans cette perspective, le caractère légal du processus de sélection structure la relation entre les individus et l'État. Sur notre terrain, les individus ne se voient pas directement confrontés à l'utilisation de la force par l'État. Ils sont davantage exposés à une série de lois, de règlements, de formulaires et de procédures administratives qui encadrent leur relation avec lui et qui rendent parfois difficile l'identification de l'entité unitaire que serait l'État⁴². D'ailleurs, même s'il détient ce contrôle, la plupart des interactions avec des institutions et des organisations qui découlent de ce monopole n'est pas nécessairement liée à la violence physique. Les citoyens d'un État vont à l'école publique, inscrivent leurs enfants sur des registres publics, travaillent peut-être pour la fonction publique, se font soigner dans les hôpitaux publics, prennent les transports en commun, etc. Sur le plan empirique de ce que les individus vivent quotidiennement, l'État est loin de correspondre à cette

⁴¹ Cette dimension peut être appréhendée à partir d'une approche théorique marxiste, associant l'utilisation de ce pouvoir aux intérêts des classes dominantes (Marx, Engels, Lenin, Gramsci, Poulantzas), mais aussi à partir d'un courant plus contemporain de recherche qui, à l'appui des travaux de Michel Foucault (2004), se concentre sur la *gouvernementalité* de la population comme forme du pouvoir de l'État.

⁴² Certaines théories ne conçoivent d'ailleurs pas l'État comme une entité unitaire mais bien comme un « système » ou comme une « sphère ». La science politique nord-américaine, dans les années 1950, se concentre sur la définition des limites qui séparent le système politique du système économique et du système social. Dans ce contexte, certains auteurs (particulièrement Evans, Rueschemeyer, & Skocpol, 1985), réagissent en proposant que, bien que l'État soit difficile à définir, il a une existence unitaire et autonome.

définition : dans leur vie quotidienne, les lois et les possibles sanctions qui découlent de leur non-respect – qu’elles incluent ou non la violence – ne sont pas directement présentes. Dans la pratique, l’État « est » d’autres choses : un logo, une sensation, des signes qui nous rappellent que nous dépendons ou sommes soumis à un État en particulier plutôt qu’à un autre.

L’État est pourtant réalité saisissable tant pour les acteurs que pour les chercheurs qui essaient de l’étudier. Un tournant plus anthropologique de son étude, centré sur la façon dont les gens « vivent » l’État, s’est ainsi développé durant les dix dernières années⁴³. Auparavant, l’État apparaissait seulement dans sa forme abstraite, conceptuelle. C’est dans cette approche anthropologique que s’inscrit le présent travail, un peu en opposition aux travaux pour lesquels l’État n’avait une existence que pour celui qui s’apprêtait à son étude et pas nécessairement pour celui qui le « vivait », même si c’est grâce à la relation qu’il entreprend avec ses citoyens – qu’elle soit de pouvoir légitime ou pas – qu’il existe. Autrement dit : les conceptualisations de l’État l’ont raisonnablement défini en termes théoriques, en lui octroyant facultés et prérogatives, mais ont peiné à l’appréhender dans ses accomplissements pratiques. Sa réification empêche son identification sur le plan pratique et rend presque impossible sa saisie méthodologique car, d’une certaine manière, l’expérience de l’État apparaît toujours dans ces débats comme déconnectée de sa définition théorique.

Dans notre recherche, la constitution culturelle de l’État va au-delà d’une analyse de l’institution ou de la politique publique. C’est ce qu’aurait produit une évaluation du PTQ ou encore des bureaux d’immigration du Québec et du Canada dans le monde. D’un point de vue épistémologique, la question qui a guidé nos conversations avec les immigrants qui sont passés par le processus de

⁴³ Il s’agit d’une approche qui met l’accent sur « the everyday formation of the state, and on how the state is constructed through the cultural imagination and everyday practice of ordinary people » (Yang, 2005, p. 489). Des travaux paradigmatiques s’inscrivant dans ce courant sont Aretxaga (2003), Das et Poole (2004), Gupta (2006[1995]) et Navaro-Yashin (2002, 2007, 2012).

sélection reste celle de l'accès à l'État. Comment se fait-il que les gens qui lui confèrent sa légitimité et subissent son pouvoir, ne le voient pas ? La question est pertinente pour deux raisons. Premièrement, parce que notre objet de recherche s'intéresse précisément à la façon dont l'État crée des frontières ethniques. Deuxièmement, parce que le fait que les sujets ne prononcent par le mot, ne l'identifient pas, malgré sa présence effective tout au long du processus, nous apparaît comme une énigme importante, de celles qui « provoquent la curiosité à propos d'un gros 'pourquoi' sociologique » (Katz, 2010, p. 57). Qu'est-ce qui fait que les États canadien et québécois, en tant qu'institutions capables d'exercer une violence physique et symbolique légitime sur les individus qui sont sous leur contrôle, tendent à s'effacer des univers de sens des personnes interviewées ? Un premier élément de réponse se trouve dans les débats théoriques sur l'État. C'est l'idée que l'effacement de l'État est exactement sa caractéristique principale. Abrams (1988[1977]) le décrit très bien :

« The state is, then, in every sense of the term a triumph of concealment. It conceals the real history and relations of subjection behind an a-historical mask of legitimating illusion; contrives to deny the existence of connections and conflicts which would if recognised be incompatible with the claimed autonomy and integration of the state. The real official secret, however, is the secret of the non-existence of the state » (Abrams, 1988[1977], p. 77).

Ceci ne nous aide pourtant pas à comprendre comment ce processus intervient et comment, finalement, l'État accomplit ou non ce rôle de sujétion tacite et implicite pour ceux qui l'éprouvent, pour ceux qui y seraient assujettis. L'impératif du *doute radical* (Bourdieu, 1993a) pour penser l'État en raison de son caractère officiel rejoint la nécessaire méfiance par rapport à une entité qui semble ne pas exister pour ceux qui sont au cœur de sa constitution. L'absence de la catégorie indigène de l'État dans le discours des candidats à la RP, octroyée par les États canadien et québécois, est en soi une donnée de recherche. Ces personnes utilisent des formulaires officiels canadiens et québécois, qui sont

d'ailleurs la propriété de ces États, émettent des chèques à l'ordre des ministères, rencontrent un agent de l'immigration lors de l'entrevue de sélection, traversent la frontière en présentant leur documents à un agent frontalier et vont éventuellement fréquenter un organisme québécois d'accueil pour immigrants. Ces individus ne nomment pas l'État mais ils sont certainement en contact avec quelque chose qui lui ressemble ou qui a, au moins, le pouvoir et l'autorité de décision quant à leur possibilité d'entrer sur le territoire canadien.

Nous faisons l'hypothèse que les gens « ressentent l'État » et les facultés que ce dernier « a » d'influencer leur vie, de sorte que des émotions particulières et des perceptions spécifiques sont associées au programme de sélection pour obtenir le statut de résident permanent. C'est donc en cohérence avec un ensemble de recherches qui s'insèrent dans l'*ethnographie de l'État* (Aretxaga, 2003 ; Das et Poole, 2004 ; Gupta 2006[1995] ; Hansen et Stepputat, 2001 ; Herzfeld, 1992, 2005 ; Migdal, 2004 ; Navaro-Yashin, 2002, 2007, 2012 ; Yang, 2005), c'est-à-dire une étude approfondie de ce que recouvre le pouvoir étatique, au-delà de l'institutionnalité pour « interroger les symboles et les rituels dont font usage les acteurs politiques » (Abélès, 1990, p. 173) ainsi que les façons dont les individus rendent l'État *crédible* (Navaro-Yashin, 2007, 2012), que nous abordons l'analyse du processus de sélection d'immigrants au Québec.

Certains auteurs se sont interrogés sur la relation entre l'*État* et la *nation* – cette dernière faisant plus directement le lien à la culture – en distinguant entre trois approches (Sharma et Gupta, 2006): (i) celle qui met ensemble les deux concepts, tendant vers des théorisations du nationalisme où celui-ci est vu comme un projet d'État, l'ouvrage de référence étant celui d'Anderson (2006[1983]) ; (ii) celle qui met l'accent sur la nature de l'État comme institution et donc comme structure, où les États sont vus comme vides de culture ; enfin, (iii) celle qui examine un monde d'États-nations et qui converge vers des analyses macro

diagnostiquant soit leur effondrement, soit leur force. Aucune de ces trois perspectives ne nous permet de saisir la complexité des processus qui font en sorte que l'État existe « pour les acteurs ». La question est avant tout d'ordre épistémologique mais a des conséquences méthodologiques, comme le formule Alonso (1994) :

« [w]hat is the relationship between common sense categories of experience and analytical concepts developed in order to understand the processes that produce such categories and affect their taken-for-grantedness? » (Alonso, 1994, p. 379).

Autrement dit, l'absence de la catégorie d'*État* sur notre terrain et son importance centrale dans la problématique de recherche ne sont que deux dimensions d'une même question. Nous assumerons donc que si l'État n'est pas nommé par les individus, il est pourtant bien là, préalable décisif pour une perspective qui

« allows us to pay careful attention to the cultural constitution of the state – that is, how people perceive the state, how their understandings are shaped by their particular locations and intimate and embodied encounters with state processes and officials, and how the state manifests itself in their lives. Analyzing these cultural processes through which 'the state' is instantiated and experienced also enables us to see that the illusion of cohesion and unitariness created by states is always contested and fragile, and is the result of hegemonic processes that should not be taken for granted » (Sharma et Gupta, 2006, p. 11).

Ainsi, si l'invisibilité de l'État s'explique par son caractère de « donné pour acquis », l'analyse de la constitution culturelle de l'État – c'est-à-dire sa mise en sens dans l'univers symbolique des individus – nous ramène alors au problème des *limites de l'État* (Gupta, 2006[1995]). Il semble être nulle part et en même temps partout.

La notion d'*effet de l'État* nous semble assez convaincante. Si les acteurs ne voient pas nécessairement l'État, ils en ressentent ses effets et ce serait cette capacité d'avoir le monopole de *l'effet d'universalité* qui distinguerait finalement l'État d'autres autorités (Bourdieu, 1993a), ce qui lui permettrait finalement de se présenter comme incarnant un bien commun collectif de manière à rendre invisible la domination (Bourdieu, 2012). Trouillot (2001) propose ainsi d'étudier l'État à travers quatre types d'effets : un *isolation effect* (effet d'isolement), la production des sujets individuels qui font partie d'un tout gouvernable ; un *identification effect* (effet d'identification), l'idée que les sujets se sentent comme faisant partie d'un tout ; un *legibility effect* (effet de lisibilité), la production d'un langage et d'outils spécifiques pour classer et réguler le groupe ; et un *spatialization effect* (effet de spatialisation), s'appuyant sur la production de limites géographiques⁴⁴. Dans notre étude, ces effets dont parle Trouillot sont perçus et éprouvés par les individus qui participent au processus de sélection, au-delà de leur capacité à l'identifier l'État et de l'intentionnalité qu'ils peuvent lui attribuer. Nous soutenons donc que « [t]he cultural forms of the state are an empirical phenomenon, as solid and discernible as a legal structure or a party system » (Mitchell, 1991, p. 81) ce qui ne veut pas dire pour autant que cet État serait enchâssé dans une institution ou dans un lieu en particulier. Le processus de sélection d'immigrants par le Québec et le Canada dessine un État dont une première caractéristique est son imperceptibilité. Nous montrerons qu'il est pourtant bien là. Il produit un sujet particulier (un « professionnel » dans son domaine), une communauté dont les sujets se sentent faire partie (un groupe d'aspirants à la résidence permanente), un langage qui lui est particulier et des limites géographiques qui se transforment constamment tout au long du

⁴⁴ À partir d'une analyse des effets des lois sur l'immigration au Danemark et au Massachusetts, Volpp (2012) met en évidence cette caractéristique de l'État en montrant que l'espace dit « physique » est produit comme une fiction légale. Dans son étude, l'application de la loi déterminant qui est à l'intérieur de cet espace et qui ne l'est pas crée les frontières de l'État et non l'inverse.

déroulement des différentes étapes de la sélection des immigrants. L'accent mis sur les effets de l'État plutôt que sur sa structure n'empêche d'ailleurs pas que l'on puisse se prononcer sur le caractère structurel et structurant des effets de l'État, ce que nous ne manquerons pas de faire tout au long de ces pages. En effet,

« [t]he state needs to be analyzed as such a structural effect. That is to say, it should be examined not as an actual structure, but as the powerful, metaphysical effect of practices that make such structures appear to exist »

(Mitchell, 1991, p. 94).

Le pari épistémologique de cette recherche consiste donc à situer l'État comme un processus plutôt que comme une institution, comme une pratique plutôt que comme un appareil. Opérationnellement, nous regardons l'État dans ses effets qui sont perçus par les acteurs lors de leurs interactions avec ce qui n'émerge que lors de ces interactions. Les États canadien et québécois s'actualisent et existent lorsque perçus par les individus. Ceux-ci ne vont d'ailleurs pas nécessairement distinguer entre les deux. Les relations que les individus entretiennent avec l'État semblent alors faire référence à une définition qui va au-delà de sa fonction cohésive et coercitive, au-delà de sa structure, en même temps qu'elle se rapproche étroitement, dans le vécu des acteurs, de la « société ». Dans le cadre du processus de sélection d'immigrants, les individus sont autorisés et choisis pour faire partie d'une société. Les frontières entre l'État et la société deviennent très poreuses. Ce constat peut par exemple être observé dans la façon dont la société québécoise est présentée aux futurs immigrants par l'État (comme « libre et démocratique » et « riche de sa diversité⁴⁵ ») ou encore dans la façon dont les immigrants choisis vont interpréter cette sélection comme double. Elle est à leurs yeux, d'une part une sélection administrative (la possibilité d'avoir les papiers nécessaires pour résider légalement au Canada), d'autre part une sélection culturelle (le fait de remplir certaines conditions

⁴⁵ Description de la société québécoise dans le Cahier de participation à la séance de formation *Objectif Intégration*.

culturelles qui les qualifient comme aptes à la société québécoise⁴⁶). Par conséquent dans notre analyse, l'État est plus un ensemble de processus qu'une entité fixe, comme le décrit Trouillot (2001):

« Though linked to a number of apparatuses not all of which may be governmental, the state is not an apparatus but a set of processes. It is not necessarily bound by any institution, nor can any institution fully encapsulate it. At that level, its materiality resides much less in institutions that in the reworking of processes and relations of power so as to create new spaces for the deployment of power » (Trouillot, 2001, p. 127).

Depuis cette perspective qui conçoit l'État comme une expérience, comme une réalité empirique avant son existence structurelle comme institution, comment saisir ses effets ? Deux notions sociologiques vont nous permettre de l'appréhender, l'*interaction* et la *situation*. Si la notion d'*interaction* présuppose l'existence préalable, d'un côté, de la société et, de l'autre, de l'État, nous pouvons penser l'interaction entre l'État et les individus au moins d'un point de vue analytique. Elle nous permettra de savoir où poser notre regard : non pas exclusivement sur la loi, dans les caractéristiques des candidats à la RP ou dans les manuels de formation de manière séparée, mais dans ce qu'ils deviennent lorsqu'ils confrontent la société et l'État. La notion de *situation* nous permettra, quant à elle, de bien saisir la portée de ces interactions en les mettant en lien avec les moments chronologiques et historiques, les lieux physiques et symboliques dans lesquels elles se produisent. L'État articule et structure les *situations*⁴⁷ dans lesquelles les interviewés sont immergés : remplir des

⁴⁶ Nous reviendrons sur cet aspect de la sélection des immigrants dans le chapitre 4, qui porte sur la construction de frontières ethniques de la part de l'État.

⁴⁷ Lorsque nous parlons de situation, nous faisons référence en même temps à ce qui se passe *in situ*, dans l'expérience des candidats à la RP, mais aussi à ce qui est au-delà et qui pourtant en fait partie. Par exemple, lors de l'entrevue de sélection les individus sont confrontés à des fonctionnaires qui leur posent des questions sur leurs intentions d'immigrer au Québec. Pour comprendre l'*interaction*, il faut faire référence à des éléments – l'histoire du Québec et l'histoire personnelle des individus, des caractéristiques personnelles des deux individus, etc. – qui ne s'épuisent pas dans l'interaction en soi.

formulaire, passer une entrevue de sélection, recevoir son passeport avec un visa du Canada apposé, assister à une séance d'information, etc., seront des moments dans lesquels les individus se mettront en relation avec l'État, même s'ils ne voient que le fonctionnaire ou que le passeport.

L'adoption d'une perspective interactionniste et située est aussi la raison pour laquelle nous avons ouvert ce mémoire par un récit ethnographique qui rende justice à la complexité des trajectoires de candidats à la RP, sans isoler les dialogues, sans identifier les propos à un seul point de vue – que ce soit celui des interviewés ou celui de l'État –, sans faire passer l'État ou les individus par-dessus l'autre. Dans ce récit, il apparaît clairement que l'État et la société se définissent mutuellement : « [e]n tant qu'elle se réalise progressivement, la société signifie toujours que les individus sont liés par des déterminations et des influences éprouvées réciproquement » (Simmel, 1981[1894], p. 90). Le choix de l'*interaction* comme concept de notre analyse complexifie les choses. Nous la considérons non pas seulement comme la base de la constitution du social⁴⁸, mais comme constituant l'objet d'étude même. L'État, dans ce contexte, n'existe pas au-delà de l'influence qu'il a sur ces interactions entre des individus « réels ».

Comment le saisir, théoriquement et méthodologiquement ? Repartons de l'exemple de la citation de Yael Navaro-Yashin (2007) au début de ce chapitre. Un homme doit remplir un formulaire officiel, il panique : quelque chose exerce une influence sur lui, il éprouve une émotion. Les interactions avec l'État, les sentiments qui en découlent, se développent comme si celui-ci était bien réel, comme si on était davantage citoyen après le serment de citoyenneté qu'avant et comme si le refus d'un statut de réfugié modifiait réellement la vulnérabilité du demandeur. Nous proposons le concept d'*alchimie de l'État* pour saisir cette spécificité de l'expérience autour de l'État. Si sur le plan empirique, il ne se

⁴⁸ Comme le phénomène des relations ethniques, ce qui sera développé dans le chapitre 4.

matérialise qu'à travers ses *interactions* avec les individus et dans des *situations* bien précises, il nous fallait porter le regard sur ce qui permettait qu'il se transforme et se transmute en « réel » pour les individus. Le droit et l'éventuelle utilisation de la violence physique ne prennent sens que lorsqu'ils touchent et affectent les individus qu'ils sont censés contrôler. *L'alchimie de l'État* renvoie à ce processus à travers lequel l'État s'actualise dans les interactions situées avec les individus⁴⁹. Dans ce processus, des sentiments et des affects émergent (Navaro-Yashin, 2002, 2007, 2012), des représentations de l'État et des individus opèrent (Mbembe, 2006[1992], Migdal, 2004). Nous mobiliserons cette notion d'*alchimie de l'État* pour étudier la relation entre les candidats à la RP et les États canadien et québécois, en identifiant certaines étapes qui organisent les situations dans lesquelles les individus se voient immergés⁵⁰, ainsi que les sentiments et les représentations qui y sont associés.

2.1 Les procédures qui articulent la relation entre les candidats à la RP et les États canadien et québécois

La quotidienneté des procédures liées à l'État – obtenir des papiers, écrire des courriels, envoyer des lettres – rend parfois invisibles les actions qui constituent l'État. Elles passent inaperçues. Si, pour nous, la manière administrative de décortiquer les étapes du processus de sélection ne correspond pas nécessairement à la manière dont les individus le vivent, nous pouvons tout de même identifier cinq pratiques centrales⁵¹ dans la trajectoire de sélection d'un « résident permanent », soit le fait de remplir de formulaire, de passer l'entrevue de sélection, de passer les examens médicaux, de traverser la frontière

⁴⁹ La tradition anglophone parlera d'« imagined states » (Hansen et Stepputat, 2001), en faisant un clin d'œil aux travaux d'Anderson (2006[1983]), puis en mettant l'accent sur ce qui, chez les individus, produisait la croyance en quelque chose qui prenait la forme de l'État.

⁵⁰ Il s'agit particulièrement des étapes marquées par les procédures administratives qui composent le processus de sélection des immigrants.

⁵¹ Le nombre total de procédures qu'un candidat doit traverser dépend de son cas et de ce qu'on définit comme une « procédure ». Nous ne nous attardons que sur cinq d'entre elles.

canadienne et d'assister aux séances d'information sur le Québec. Examiner les pratiques de l'État ne signifie pas les envisager comme moyens permettant une évaluation fine des individus, mais comme des rituels⁵² le constituant :

« Mundane bureaucratic procedures thus provide important clues to understanding the micropolitics of state work, how state authority and government operate in people's daily lives, and how the state comes to be imagined, encountered, and reimagined by the population » (Sharma et Gupta, 2006, pp. 11-12).

Le caractère rituel des actions étatiques permet de faire le lien avec les réflexions plus théoriques et générales sur l'État comme vecteur de domination. « Every bureaucratic action affirms the basic teleology of the state. Just as nationalism can be viewed as religion, bureaucratic actions are its most commonplace rituals » (Herzfeld, 1992, p. 37). Quels rituels font partie du processus de sélection d'immigrants et leur arrivée au Canada ? Comment ces actions finissent-elles par produire l'État et par faire savoir aux sujets qu'il est bien là ? Comment les individus imaginent-ils l'État ? Comme le décrit Siblot (2006), l'analyse fine des pratiques, ce que nous faisons dans cette section du chapitre et ce dont on a rendu compte à travers le récit ethnographique,

« permet de cerner en quoi des valeurs et des représentations politiques et morales souvent implicites et non verbalisées [qui] peuvent être associées aux institutions publiques et à leur mode de fonctionnement » (Siblot, 2006, p. 306).

⁵² Le caractère *rituel* des pratiques de l'État, fait référence au fait qu'elles existent et se réalisent sans qu'il y ait une adéquation rationnelle entre les moyens et les fins. Considérer les pratiques de l'État comme des rites évacue les raisons pour lesquelles on a conscience ou pas d'une pratique et pas d'une autre: elles se justifient en soi et ont un effet en soi. Ainsi, le caractère rituel des pratiques de l'État repose précisément sur leurs effets purement symboliques (Levi-Strauss, 1958), en même temps que les individus doivent leur accorder de l'efficacité pour qu'elles fonctionnent en tant que rites (Bourdieu, 1982).

2.1.1 Remplir les formulaires

En quoi le fait de remplir des papiers peut-il constituer l'État ? Si les formulaires ne sont que « des papiers », une fois en contact avec les individus, ils prennent des formes hétéroclites et aucunement réductibles à la simple nature physique du formulaire. Les remplir n'est jamais une tâche anodine. Qui les remplit ? Comment ? À qui fait-on appel lorsqu'on a des doutes ?

Tout comme le système de sélection, les manières de remplir les formulaires souffrent de changements constants. Ainsi, certains interviewés ont-ils rempli les formulaires à la main une fois imprimés depuis le site web, imprimés plusieurs fois, en faisant des « copies brouillon avant » et en choisissant le membre de la famille ayant l'écriture la plus lisible pour les remplir. La bonne version du formulaire est donc celle que l'on recopie à partir de la dernière version des brouillons, avec un « bon » stylo. D'autres personnes ont quant à elles rempli le formulaire directement à l'écran avant de l'imprimer. Le gouvernement met actuellement à la disposition des candidats une version électronique du formulaire qui, même si elle garde le format « feuille », permet de la remplir à l'écran et identifie des espaces manquants pour éviter des erreurs. La signature, manuscrite, doit cependant toujours être apposée directement sur la feuille. La forme du document serait un indicateur du succès. CIC indique que « [r]emplir votre formulaire par voie électronique est plus facile et réduit les risques d'erreurs qui peuvent retarder le traitement de votre demande »⁵³. L'importance de la forme est aussi soulevée par les candidats, qui prêtent une extrême attention au type de papier sur lequel ils imprimeront les pages et à ce que la présentation soit propre.

⁵³ Instructions pour remplir les formulaires à envoyer au gouvernement fédéral. Disponibles à <http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/quebec-demande-trousse.asp> [consulté le 10 août 2013].

Quoi qu'il en soit, remplir les formulaires et réaliser certaines démarches une fois installés sont toujours une activité collective dans la mesure où d'autres personnes ayant déjà fait la demande ou la démarche, connues ou non des candidats à la RP, vont venir en aide aux individus, en vérifiant les formulaires déjà remplis ou en répondant à des questions spécifiques. Les professeurs de français des candidats seront aussi des sources de conseils à propos des réponses à inscrire dans les formulaires.

Les candidats sont conscients de l'importance du formulaire : c'est lui qui est évalué, pas eux. Ils cherchent la meilleure façon de traduire leurs vies dans les formulaires, pour remplir les conditions exigées par le gouvernement. Remplir les formulaires n'est jamais improvisé : les candidats s'informent des attentes gouvernementales et essaient de trouver la meilleure manière de présenter leurs situations. Le résultat final ne constitue jamais, aux yeux des candidats, des traductions exactes de leurs vies. Tous essaient de trouver l'adéquation idéale entre leurs vies et les formulaires, la formule qui maximisera leurs chances d'être acceptés.

2.1.2 Passer l'entrevue de sélection

« On a un petit peu sympathisé avec lui [l'agent] avant de commencer l'entrevue.

Déjà on était contents parce qu'il avait l'air très gentil » [E4]⁵⁴.

L'interaction entre les candidats à la résidence permanente et l'administration, avant l'arrivée au Canada, se produit principalement à travers des communications postales pré-formatées – les formulaires et les phrases préétablis des lettres – sauf pour l'entrevue de sélection, qui n'est obligatoire que

⁵⁴La référence à une lettre « E » plus un chiffre, entre des crochets, indique la reprise d'un témoignage d'un des interviewés.

pour certains candidats. Lors de l'entrevue, les candidats rencontrent pour la première fois un représentant de l'État, l'agent de l'immigration. Cet événement est l'un des plus importants pour les candidats et l'un des plus paradigmatiques du processus de sélection. Il existe une quantité énorme de textes produits à ce sujet sur internet⁵⁵ ainsi que toute une série d'hypothèses par rapport à son rôle dans le processus de sélection. Cette abondance d'informations non-officielles sur l'entrevue de sélection contraste avec la retenue dont fait preuve le gouvernement pour décrire cette étape du processus :

« Au cours de cette entrevue, le conseiller à l'immigration vérifie les renseignements fournis dans votre demande de certificat de sélection du Québec. La vérification porte notamment sur les renseignements relatifs à la scolarité, à l'expérience de travail et aux connaissances linguistiques. Le conseiller vous posera également des questions afin d'évaluer la faisabilité de votre projet d'immigration. Cette évaluation portera principalement sur votre connaissance du Québec, les démarches que vous avez effectuées, ainsi que vos qualités personnelles au regard de vos activités professionnelles⁵⁶ ».

La confusion entre le rôle d'évaluation et d'accompagnement apparaît dans la description par le gouvernement : « L'entrevue de sélection est le moment idéal pour parler de votre projet d'immigration avec le conseiller et lui poser des questions⁵⁷ ». Il n'est donc pas clair si l'entrevue de sélection est une instance d'évaluation ou d'accompagnement des immigrants. Concrètement, l'entrevue commence par une révision des versions originales des documents dont une copie a préalablement été envoyée par les candidats. Ensuite, l'agent pose des questions

⁵⁵ À titre d'exemple, dans le site internet www.immigrer.com, on peut trouver plus de 80 récits complets et très détaillés du déroulement d'une entrevue de sélection.

⁵⁶ Citation tirée de <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/FR/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/processus-selection/index.html> [consulté le 11 août 2013].

⁵⁷ Citation tirée de <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/processus-selection/index.html> [consulté le 14 août 2013].

au candidat (« pourquoi voulez-vous immigrer au Québec ? »), parfois en anglais, l'interroge sur ses attentes par rapport à l'emploi et, de manière générale, sur les antécédents qui sont présentés dans les formulaires. C'est seulement lors de l'entrevue de sélection que les candidats peuvent parler d'autres choses que ce que demande explicitement le gouvernement. C'est là qu'ils peuvent déployer des mises en scènes, jouer des rôles et montrer qu'ils ont des qualités personnelles et humaines qui les rend aptes à vivre au Québec.

L'entrevue de sélection correspond le plus exactement à ce que Dubois (1999) définit comme « la relation administrative » dans le cadre de son étude sur les caisses d'allocations familiales, où l'emphase est mise sur la rencontre en face à face⁵⁸. Dans son étude, il montre à quel point celle-ci se démarque de la relation de service que l'on s'attend à trouver au guichet. Celui-ci devient un lieu de constructions identitaires et de jugements normatifs, tant de la part des bureaucrates que des bénéficiaires. De la même manière, les agents de l'immigration et les candidats à la RP établissent une relation qui dépasse largement la logique de l'évaluation et de la confirmation de la véracité des documents présentés par les candidats. Les manières dont les participants s'habillent, parlent et mobilisent alternativement des registres personnels et bureaucratiques, configurent une pratique administrative qui ne peut être définie et comprise qu'à partir des usages que les individus impliqués en font. Les interviewés expliquent par exemple que les agents de l'immigration font des commentaires sur le climat du pays ou sur la vie des candidats – « vous êtes belle, pourquoi vous vous n'êtes pas mariée ? (personnage X) » – qui se trouvent dans une zone interstitielle entre ce qui relève de l'administration et ce qui ne le fait pas.

⁵⁸ L'auteur a observé environ 900 interactions face-à-face dans le guichet (Dubois, 1999).

Qui sont les agents de l'immigration qui effectuent les entrevues et quels critères appliquent-ils pour octroyer ou, au contraire, refuser la résidence permanente à un candidat ? Voilà une question extrêmement importante à laquelle nous ne pouvons pas offrir de réponse définitive. Elle s'insère de manière très juste dans l'agenda de recherche de Spire (2008, 2009) sur le « pouvoir discrétionnaire », ce pouvoir qui relève de la décision des fonctionnaires et de critères non explicites qu'ils utilisent pour prendre des décisions. L'étude des décisions prises par ces fonctionnaires pourrait compléter fort heureusement les résultats de la présente étude. Savoir comment ces personnes « représenteraient » l'État est tout aussi pertinent : lors de l'entrevue, interagit-il comme un membre de la société québécoise, un représentant de l'État québécois, un touriste dans un pays étranger ou un immigrant ? La frontière n'est jamais claire et tous ces rôles semblent s'enchevêtrer dans le déroulement pratique de l'entrevue de sélection⁵⁹.

2.1.3 Passer les examens médicaux

« Oui, oui. Ils demandent... comment on appelle ça... des médecins choisis par le gouvernement, avec un document bien spécifique du fédéral à remplir, même par rapport à la prise de sang. Ils dépistent le VIH, le cancer, le diabète... je suis allé voir le médecin, j'ai parlé en arabe et je lui ai dit 'écoute, je pars au Canada, si tu peux mettre rien du tout sur le papier, ce serait sympa'. Il m'a dit 'oui' » [E6].

Des examens médicaux sont demandés par le gouvernement fédéral à propos de chaque personne voulant obtenir la résidence permanente. Les interviewés attribuent cette requête au fait de vouloir éviter un fardeau pour le système de santé canadien. Le gouvernement, pour sa part, évite de faire

⁵⁹ Migdal (2004) souligne par exemple la capacité des fonctionnaires à effacer ou, au contraire, renforcer les frontières entre l'État et la société : « state officials sometimes act to blend the state into society – for the state to appear as nothing more than the representation of society – and other times act to mark the state clearly as different, as the ultimate source of authority standing above its subjects » (J. S. Migdal, 2004, p. 18).

référence aux raisons pour lesquelles ces examens sont demandés, en indiquant que :

« [t]ous les requérants qui sollicitent la résidence permanente, quels que soient leur âge ou leur lieu de résidence, doivent subir un examen médical complet. Le présent formulaire est accompagné d'une liste des médecins autorisés à faire subir l'examen médical. C'est vous-même qui devez prendre rendez-vous avec le médecin, à moins que le bureau d'immigration n'en décide autrement⁶⁰ ».

Les postulants reçoivent des documents qu'ils doivent ensuite remettre au médecin qui signera le formulaire. Les examens médicaux sont effectués par des médecins agréés par le CIC et, même s'ils sont payés par les postulants, tous les documents deviennent la propriété du ministère⁶¹. Même si la liste d'examens qu'ils subissent n'est pas secrète, les médecins n'en parlent jamais ouvertement. L'objectif de ce contrôle médical étant le dépistage de conditions médicales incompatibles avec l'octroi de la résidence permanente, toute l'interaction avec le médecin se déroule autour de cette expérience. Les interviewés auront entendu les médecins leur dire « tout est correct pour votre candidature » plutôt que « vous n'avez pas la tuberculose ou le VIH ». D'ailleurs, les postulants ne savent pas exactement pour quelles maladies ils sont examinés : ce qui est en jeu n'est pas leur santé mais la constitution du dossier parfait. Aucun de nos interviewés ne se souvenait, par exemple, avoir été consulté au préalable concernant les mesures de confidentialité liées au dépistage du VIH, par exemple.

⁶⁰ Document « Formalités relatives à l'examen médical ». Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/op/op15-fra.pdf> [consulté le 25 décembre 2013].

⁶¹ Le « Manuel du médecin désigné » indique que « En aucun cas ne doit-on remettre les documents ou radiographies pulmonaires au requérant » et que « Les pellicules radiographiques et les rapports deviennent la propriété du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et ne sont PAS retournés ». Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/op/op15-fra.pdf> [consulté le 25 décembre 2013].

La manière dont les examens médicaux perdent tout leur caractère médical au cours du processus de sélection est une donnée intéressante. Dans le cadre de l'examen médical, ce n'est plus la santé des candidats qui est en jeu, mais bien leur possibilité d'avancer ou pas dans le processus de sélection. Le médecin joue ici un rôle déterminant : comme dans le cas de l'interviewé que nous citons au début de cette section, sur une base personnelle et non pas médicale, le médecin favorisera les chances du candidat d'obtenir la RP. D'autres interviewés nous ont fait part de situations qui confirment ce rôle ambivalent du médecin, tantôt représentant de l'État canadien et québécois, tantôt compatriote empathique de la situation des candidats, comme dans le cas de notre personnage W.

2.1.4 Séances d'information sur le Québec

« [la séance d'information] *est pertinente et intéressante. Pas obligatoire, mais il faut le faire, ça aide. Pas pour des gens comme moi, mais pour des gens qui connaissent pas très bien* » [E6]

Le MICC offre une série de services spécialisés pour les immigrants arrivés au Québec à travers le PTQ. Le réseau d'organismes communautaires et de programmes offerts pour les « résidents permanents » est très vaste : le MICC reconnaît financer une cinquantaine d'organismes communautaires pour offrir différents services⁶², ainsi que des programmes spécifiques destinés aux immigrants reçus. Chaque organisme jouit d'une certaine autonomie par rapport aux activités qu'il offre et reçoit des subventions selon le nombre d'immigrants

⁶² Selon le site web du MICC : « [l]e gouvernement du Québec [qui] offre, avec la collaboration de ses partenaires public, privés et communautaires, des services d'accueil et de soutien à l'intégration sociale, économique et culturelle [...] Ces partenaires, répartis sur tout le territoire du Québec, offrent divers services gratuits aux personnes immigrantes : accueil, accompagnement personnalisé, aide à l'intégration, session de formation sur l'adaptation au monde du travail québécois et sur les valeurs communes de la société québécoise, cours de français adaptés, soutien à des clientèles particulières (femmes, familles défavorisées, etc.) ». <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/services-offerts.php> [consulté le 23 août 2013].

« servis ». Le réseau de services est très complexe et sophistiqué, et les types de besoins auxquels ils s'adressent est très varié. L'employabilité des nouveaux arrivants est au cœur de leur planification, de manière à suivre une logique progressive qui devrait, à un moment donné, atteindre l'objectif d'un emploi pour l'immigrant. Le mot clé est l'*intégration*, car celle-ci émerge comme le but ultime de tous ces efforts. Ces services viennent compléter une panoplie d'informations offertes sur internet. Ils mobilisent des « matériaux » d'intégration qui systématisent les démarches qu'un immigrant devrait accomplir afin de « s'intégrer », en proposant une vision extrêmement technique et rationalisée du processus. Deux séances d'information sont offertes par des organismes communautaires et seront mentionnées par nos interviewés. Il s'agit de la séance sur les *Premières démarches d'installation*, décrite dans le récit, et la séance *Objectif Intégration*. Les objectifs de cette dernière séance, d'une durée d'une semaine, sont les suivants :

- « 1. Se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois,
2. Mieux comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise,
3. Comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs communes et le milieu de travail,
4. Connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi »⁶³.

Comment ces séances d'information participent-elles de l'alchimie de l'État ? Elles contribuent très particulièrement à définir la nation à laquelle on associe l'État (les valeurs de la culture québécoise) et mobilisent très nettement des représentations sur les nouveaux résidents permanents. Les interactions qu'y auront lieu ainsi que les matériaux qu'y sont utilisés nous serviront spécialement à comprendre la construction de frontières ethniques, décrit dans le chapitre 4.

⁶³ *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec, p. 2.

2.2 Sentir l'État

Le caractère banal des démarches administratives contraste souvent avec la gravité et le sens des « vrais » événements de la vie. Comment pourrait-on comparer le fait d'avoir un enfant ou d'immigrer avec le fait de remplir de remplir des formulaires, d'obtenir des papiers ou de les remettre lors de certaines circonstances ? Ces procédures semblent futiles, de simples moyens pour atteindre d'autres fins, plus importantes. Apparemment détachées de leur contenu, ces démarches paraissent n'être que pures formes complètement vides d'émotions. Un certificat de naissance est pourtant en principe écrit avec la même encre et avec la même solennité qu'un certificat de décès, remis par un fonctionnaire identique gardant le même ton formel. Toutes ces démarches officielles semblent ne mobiliser aucun sentiment, aucune émotion. Si l'État peut « faire peur » à travers sa capacité à exercer une violence physique dont il a le monopole, tout le reste de ses activités appert exempt de sentiments et d'émotions. Nous montrerons pourtant que les processus associés à l'État produisent bien un ensemble de sentiments et d'émotions, qui ne sont ni des causes ni des conséquences, mais bien la configuration d'un mécanisme de fonctionnement propre à l'État. Des sentiments et des émotions structurent donc l'expérience des immigrants qui traversent ce processus de sélection.

2.2.1 Stress et peur

« On a tout le temps peur, pendant toute la procédure, c'est un stress terrible » [E6]

« On avait peur de pas recevoir le courriel parce qu'il y a un ami à mon mari qui ne recevait pas le courriel. Je ne sais pas ce qui se passait, il a failli rater l'entrevue de sélection à cause de ça, il ne recevait pas le courriel chez lui, après ça je ne sais pas ce qui s'est passé, ce qu'il a fait mais il allait rater sa procédure à cause de ça. On était tout le temps... on avait tout le temps mal au ventre! Peur de pas recevoir les lettres » [E4]

Même si les candidats à la RP ne font pas reposer une grande partie des décisions de leur vie sur les résultats du processus de sélection car ils sont conscients que cela prend une grande quantité de temps, l'hermétisme des fonctionnaires ainsi que l'emphase mise sur les conséquences graves entraînées par des « erreurs » ou des « omissions » voire des « mensonges » sont créateurs d'angoisse chez les postulants. Les interviewés qui ont monté eux-mêmes leur dossier ont déclaré avoir lu la plupart des informations officielles voire non-officielles disponibles sur internet, dans lesquelles sont explicitées les conséquences des erreurs susceptibles d'être commises par les candidats ainsi que des tentatives de fraude. Par exemple, l'un des formulaires qu'il faut envoyer avec la demande de RP au CIC correspond à la *Liste de Contrôle de Documents*, dans laquelle sont décrites dix-sept catégories de documents qui doivent être joints à la demande. Il indique que « [s]i les documents indiqués dans la présente liste de contrôle ne sont pas joints à votre demande, celle-ci vous sera renvoyée⁶⁴ ». En fait, le format des documents et l'absence de certains formulaires peuvent être une cause de retour de la demande, menace constante dans le langage officiel :

- « *Assurez-vous d'avoir regroupé tous les documents exigés ainsi que ce formulaire avant d'envoyer votre demande* »,
- « *Si vous omettez de joindre le présent formulaire à votre demande, celle-ci vous sera retournée* »
- « *Si le paiement n'a pas été joint à votre demande ou s'il est insuffisant, nous vous retournerons votre demande* »⁶⁵.

⁶⁴ *Documents soumis à l'appui de la demande de certificat de sélection*. MICC. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/documents-des-fr-dyn.pdf> [consulté le 12 août 2013].

⁶⁵ *Documents soumis à l'appui de la demande de certificat de sélection*. MICC. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/documents-des-fr-dyn.pdf> [consulté le 12 août 2013].

De la même manière, la fraude, l'altération et la falsification de documents apparaissent constamment sous la forme d'avertissement aux postulants. Un « avis important » apparaît à ce propos dans la liste de contrôle de documents :

« Répondez à toutes les questions et signez tous les formulaires s'il y a lieu. Notez qu'en signant ces documents, vous attestez que tous les renseignements qui y sont donnés, qu'ils soient rédigés par vous ou non, sont complets et exacts à tous égards.

Si vous ou quelqu'un qui agit en votre nom, directement ou indirectement, présentez de faux documents ou faites de fausses déclarations concernant votre demande de visa de résident permanent :

- votre demande pourrait être refusée ;
- les circonstances du refus, le cas échéant, seront indiquées dans la base de données mondiale de l'immigration du Canada ; et
- vous et votre famille pourriez devenir interdits de territoire au Canada pendant deux ans au titre du paragraphe 40(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*⁶⁶ »

Les candidats sont dans une certaine mesure toujours *a priori* suspects de fraude à moins qu'ils n'établissent les preuves nécessaires du contraire. L'éventualité d'être considéré un fraudeur – même si on l'est pas – est donc omniprésente, d'autant que parfois, soutiennent les interviewés, la traduction des documents demandés s'avère difficile. Les interviewés indiquent ainsi que le nom de leurs diplômes ainsi que les titres de leurs postes de travail étaient difficiles à expliquer. Les impératifs de complétude et d'exactitude des informations fournies aux gouvernements obligent les postulants à se souvenir de choses qu'ils avaient oubliées ou à faire des recherches qu'ils n'auraient pas faites dans d'autres circonstances. Ainsi, le gouvernement fédéral demande-t-il, par exemple, de préciser les « antécédents personnels depuis l'âge de 18 ans, ou les 10 dernières

⁶⁶ *Documents soumis à l'appui de la demande de certificat de sélection*. MICC. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/documents-des-fr-dyn.pdf> [consulté le 12 août 2013].

années, selon la période la plus récente » et encore « les organisations [dont vous avez] déjà été sympathisant, membre ou affilié⁶⁷ ». Cela exige, dans le premier cas, un grand effort de mémoire de la part des candidats pour détailler où ils ont été pendant les dernières dix années et, dans le deuxième cas, un effort d'interprétation et de traduction dans les catégories imposées par le formulaire des situations advenues qui ne correspondent nécessairement pas à la définition d'une « organisation politique, sociale, de jeunes ou d'étudiants, des syndicats et des associations professionnelles⁶⁸ ». Un interviewé nous raconte ainsi qu'il a dû conduire une petite enquête sur sa propre vie pour se remémorer exactement où il avait été chaque mois de sa vie durant les dix dernières années. Un autre nous explique qu'il ne savait pas si le groupe d'amis avec qui il jouait au soccer tous les dimanches comptait comme « association » pour le formulaire. Ce contraste entre d'une part, l'impératif menaçant de compléter exactement les documents exigés par les gouvernements, faute de quoi les postulants peuvent voir leur demande retournée ou rejetée, et d'autre part, l'exposition et la traduction dans le langage des formulaires de leur trajectoire de vie produit une sensation de peur chez les candidats à la RP. Dans l'ensemble, les interviewés se sont montrés très étonnés lorsqu'ils se trompaient quelque part dans le processus (oubli de remplir le champ d'un formulaire, de signer quelque part, de payer de la manière exigée, d'envoyer les documents à la date fixée, de remplir la plus récente version du formulaire) de recevoir une réponse plutôt compréhensive de la part des bureaux, leur donnant une deuxième chance d'envoyer ces documents. Cela semble de fait arriver plus souvent que prévu, en tout cas plus fréquemment que ce que nos interlocuteurs s'attendaient à trouver.

⁶⁷Annexe A. Antécédents/Déclaration IMM5669. CIC. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/imm5669F.pdf> [consulté le 20 août 2013].

⁶⁸ Annexe A. Antécédents/Déclaration IMM5669. CIC. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/imm5669F.pdf> [consulté le 20 août 2013].

Au-delà du contenu des formulaires et des documents à envoyer, un autre motif de stress chez les candidats à la résidence permanente tient aux difficultés de communication (principalement les services postaux) ainsi qu'aux possibilités offertes par les gouvernements pour obtenir de l'information sur l'évolution du dossier. Les interviewés soulignent avoir toujours peur de ne pas recevoir les communications envoyées par les gouvernements, que leurs courriers, notamment contenant des chèques, n'arrivent pas à destination. « Là-bas, le courrier ne marche pas comme ici, mais ils pensent que si » [E1] nous racontait un interviewé, identifiant le fonctionnement du courrier comme une différence importante entre le Canada et son pays d'origine qui n'est jamais prise en compte par les gouvernements dans le processus de sélection. Il est par ailleurs indiqué dans les communications officielles que les bureaux ne sont pas responsables de ce type de situations : « Notre bureau ne sera pas responsable de la perte de documents dans le courrier⁶⁹ », ce qui confirme la position du gouvernement à cet égard. Certains insistent pour aller chercher personnellement leurs passeports, alors que l'ambassade offre de les envoyer par la poste, pour ne pas courir de risques compte tenu des services postaux locaux aléatoires.

Le processus de sélection donne de surcroît l'impression aux candidats d'être assez hermétique et réticent à prendre en compte les problèmes particuliers qu'un individu peut avoir en raison, par exemple, de l'efficacité du système postal. Il est clairement indiqué que « la teneur de nos dossiers étant strictement confidentielle, nous ne pouvons donner aucun renseignement par téléphone sur votre demande⁷⁰ ». Les gouvernements recourent de plus en plus systématiquement au courrier électronique comme moyen de communication complémentaire du courrier. Les interviewés s'en sont aperçus et déplorent les

⁶⁹ Communication personnelle reçue par un interviewé.

⁷⁰ Lettre reçue par une interviewée de la part du gouvernement provincial après l'envoi du formulaire de demande du CSQ.

nouvelles difficultés que cela crée. L'informatisation des systèmes de sélection⁷¹ permet actuellement aux postulants de consulter l'état de leur dossier, mais les informations fournies restent très générales, nous disent-ils. La possibilité de communiquer avec une personne, soit par téléphone soit directement, est presque inexistante, ce qui ajoute une source de stress supplémentaire pour les impétrants.

Un dernier facteur d'angoisse et de peur apparaît chez les candidats en lien avec la possibilité effective qu'à n'importe quel moment de leur candidature, les règles changent. Tant le gouvernement québécois que canadien énoncent cette possibilité : « La liste des documents requis peut changer⁷² » ou « Les critères de sélection, les exigences et les renseignements demandés peuvent être modifiés en tout temps⁷³ ». Les candidats en sont donc conscients même s'ils sentent que cette possibilité reste marginale.

Passer par le processus de sélection comme immigrant au Québec et au Canada peut être considéré comme une expérience stressante et inquiétante. Outre les craintes propres à tout projet migratoire, les postulants se sentent stressés en raison du formalisme du processus et de la manière dont l'interaction avec les gouvernements se déploie, mais aussi à cause des risques associés à un potentiel échec après les efforts développés à chaque étape du processus. La complexité du système – les multiples étapes à suivre, l'intervention de deux gouvernements différents et autonomes l'un de l'autre, les changements constants

⁷¹ L' « État de la demande du client » peut être consulté à <https://services3.cic.gc.ca/ecas/?app=ecas&lang=fr> [consulté le 29 décembre 2013].

⁷² *Liste de contrôle des documents. Résidence Permanente – Programme des candidats des provinces et catégorie des travailleurs qualifiés* MICC. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5690F.pdf> [Consulté le 17 octobre 2013].

⁷³ *Documents soumis à l'appui de la demande de certificat de sélection*. MICC. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/documents-des-fr.pdf> [Consulté le 29 octobre 2013].

au sein du système – nourrit cette sensation. Les bureaux privés⁷⁴ d'immigration semblent, dans ce contexte, pouvoir réduire la complexité du système de sélection pour les candidats, absorbant les risques associés à la perte des documents, aux erreurs dans les formulaires et aux possibilités de poser des questions à une autre personne. Les agents privés offrent comme service un accompagnement⁷⁵ qui augmente par ailleurs sensiblement le coût économique du processus pour le postulant.

2.1.2 Résignation et ennui

« Comment ils communiquaient avec toi ? C'était par courrier électronique ?

Les premiers avis sont arrivés par courrier normal, et les deuxièmes, c'était une lettre et aussi par e-mail. D'abord, je recevais un e-mail et comme un mois après, je recevais la même chose par lettre.

Et les messages ? Est-ce qu'ils étaient agréables, affables ?

Oui, oui, très simples, faciles à comprendre...

Quand tu les recevais, qu'est-ce que tu pensais ?

Je les recevais et je me demandais 'mais comment ? Un an après ?!'. C'est comme si c'était une blague. C'est-à-dire on ne pense pas que [la RP] va sortir parce que ça prend tellement de temps. 'Bon, voilà' et je continuais avec ma vie normale...» [E2]

Si la peur ou le stress semblent être des sentiments actifs et omniprésents dans le cadre du processus de sélection des immigrants, les postulants se sentent parfois ennuyés et résignés, à cause du fonctionnement du processus. Sa complexité, l'impossibilité d'obtenir des mises à jour régulières par rapport à l'avancement du traitement de leur dossier, ainsi que les longues périodes

⁷⁴ Différentes compagnies privées offrent ce service autour du monde. Par exemple Pride Canada Holding Inc. (<http://www.pridecanadaholding.com/>) ou Visas Simply (<http://www.visassimply.com/>) [consultés le 16 décembre 2013].

⁷⁵ Un interviewé nous parlait ainsi du bureau privé auquel il a eu recours lors de sa demande de RP « *Est-ce que ça a été difficile de rassembler les documents, de remplir les formulaires ? - C'est eux [le bureau privé], parce que si c'était moi je n'aurais pas su comment faire. C'est pour ça qui eux s'occupent de tout* » [E7].

d'attente pour obtenir une réponse, font en sorte que les efforts déployés semblent vains et que l'objectif d'aller résider au Canada finit par se désincarner par effet de la procédure par laquelle il faut passer. Une rupture se produit donc entre le développement de toutes les étapes administratives à franchir pour être accepté comme immigrant et l'imaginaire associé à l'immigration, sur lequel reposent les campagnes de diffusion du programme. Dans une certaine mesure, le processus prend le dessus sur les raisons à l'origine du projet migratoire des individus et s'autonomise autour des sentiments de résignation et d'ennui. On aura beau associer des sentiments de joie au voyage, la « paperasse » semble aller à l'encontre de cette perception. Elle introduit et distille l'ennui dans le processus.

La principale source de cet ennui correspond au temps que les individus doivent passer à attendre pour pouvoir obtenir des nouvelles de leur dossier, mais aussi à leur résignation quand les gouvernements demandent une grande quantité d'information sur leurs vies, ainsi que l'impossibilité de prouver certaines choses. À titre illustratif, une personne seule désirant immigrer au Québec doit au moins effectuer les démarches suivantes :

- Remplir huit formulaires, accessibles en anglais, en français et en espagnol ;
- Déposer l'argent ou envoyer un chèque au moins deux fois ;
- Obtenir un certificat de naissance, un certificat d'études (pour chaque institution), un certificat d'emploi (pour chaque emploi occupé) ;
- Obtenir un certificat de casier judiciaire dans tous les pays où elle a résidé ;
- Prendre des cours de français et passer un examen (si le français n'est pas sa langue maternelle) ;
- Traduire tous les documents qui ne sont en français ni anglais ;
- Passer une entrevue de sélection, seulement en français ;
- Passer des examens médicaux ;

- Traverser la frontière ;
- Assister à une séance d'information.

La résignation, plus que la déception ou la tristesse, est le sentiment qui prédomine aussi lorsque le gouvernement répond de manière insatisfaisante. Ainsi, deux des interviewés nous ont fait part de leurs échecs lors de leur demande de CSQ : l'un après l'envoi du premier formulaire, l'autre après l'entrevue de sélection. Dans les deux cas, ils ont dû acquitter une deuxième fois les frais liés au traitement de la demande par le MICC. Dans les deux cas, ils ont pu « corriger » ce qui avait empêché leur acceptation : un manque de temps d'expérience vérifiable de travail et une maîtrise insuffisante du français. Dans les deux cas, les interviewés ont pris cette difficulté comme normale, n'ayant comme conséquence qu'une prolongation du délai d'attente plutôt qu'un refus définitif. La résignation détachée qu'ils ont éprouvée est la réaction face à une expérience qui révèle moins leur adaptabilité, que leur capacité de jouer avec les circonstances administratives.

Une anecdote permet de souligner ce caractère ennuyeux associé à l'administration. Dans le bureau de l'immigration à l'aéroport de Montréal, l'un des interviewés s'est fait remettre un document mal imprimé au point que les noms des champs à remplir ne correspondaient pas à ce qui était imprimé. Il était évident que c'était une erreur d'impression et que toutes les informations étaient là. Cette situation a créé des difficultés énormes pour cet individu devenu « résident permanent », lorsqu'il a ensuite voulu obtenir une carte d'assurance maladie ou son numéro d'assurance sociale. « Le papier est plus important que le sens commun... tous ces efforts pour obtenir un papier qui de toutes façons ne sert à rien », s'écriait-il. Résignation et ennui irriguent également le ressenti des individus lors de leurs interactions avec des agents de l'État, à l'aéroport ou lors des démarches administratives au Québec, ou encore pour postuler à des services

auxquels ils se croyaient automatiquement admissibles (cours de français, formations à l'emploi). Cette résignation va contraster avec un autre type de sentiment, vécu sur le mode actif cette fois, qui se manifeste une fois les immigrants rendus au Canada en raison des difficultés pour trouver un emploi. Le phénomène de la sous-représentation des immigrants sur le marché du travail et de l'impossibilité pour eux de trouver un emploi dans leur domaine de compétence est constaté par plusieurs recherches (Lenoir-Achdjian, Arcand, Helly, Drainville et Vatz Laaroussi, 2009; Piché, Renaud, et Gingras, 2002; Renaud et Martin, 2006). Il produit des émotions extrêmement puissantes chez les interviewés.

2.1.3 Joie

« [Après l'entrevue] j'étais content, trop content. C'était juste le stress de l'entrevue, c'est tout, pas le stress de 'si je n'ai pas la RP je ne sais pas quoi faire', ce n'était pas de vie ou mort, mais j'étais content » [E7].

La joie est une dernière émotion importante structurant la sélection des immigrants. L'octroi du CSQ ou du visa de résident permanent, et de manière plus générale le fait d'avoir franchi une étape, fait plaisir aux postulants. S'ils ne sont pas sûrs d'immigrer, ils se réjouissent de savoir qu'ils progressent dans le processus. Deux étapes du processus en particulier semblent produire cette sensation chez les postulants : la remise du CSQ après l'entrevue de sélection et le fait de voir le visa de résident permanent apposé sur le passeport. Il s'agit dans les deux cas d'étapes sanctionnées par l'obtention d'un document spécifique, distinctif.

La joie associée au fait d'être sélectionné est unilatérale. Elle est éprouvée par les individus alors qu'elle est complètement absente de côté de l'État. Les

agents d'immigration font preuve de gentillesse, jamais de joie ou de plaisir lorsqu'un candidat est accepté. C'est compréhensible car, en principe, aucune émotion ne devrait être liée à un système qui repose sur l'évaluation rationnelle des individus. Le gouvernement félicite donc les postulants de leur réussite dans le système, d'avoir obtenu les documents nécessaires pour immigrer, mais il se montre indifférent :

« Nous avons le plaisir de vous faire parvenir sous ce pli votre Certificat de sélection du Québec et, le cas échéant, celui de chacun des membres de votre famille en double exemplaire [...] Nous vous souhaitons plein succès dans votre projet et vous prions de recevoir, Madame, l'assurance de nos meilleurs sentiments⁷⁶ »,

« Votre visa de résident permanent est maintenant apposé dans votre passeport [...] Nous vous souhaitons un bon voyage et nous espérons que votre nouvelle vie au Canada sera des plus enrichissantes⁷⁷ ».

Nous reviendrons sur cette émotion des candidats qui contraste avec l'indifférence de l'État – « il était très gentil, mais pas nécessairement content ou fâché, il faisait son travail » [E3] – dans le chapitre suivant consacré au fonctionnement de la bureaucratie. Nous pouvons pourtant avancer que la bienveillance manifestée par l'État s'inscrit dans une logique qui lui est propre et qui ne signifie pas automatiquement absence de sentiments.

2.3 L'État représenté

Comment les individus perçoivent-ils les États canadien et québécois auxquels ils demandent un statut administratif leur permettant de travailler et

⁷⁶ Lettre accompagnant le CSQ, remise à une interviewée par l'agent de l'immigration après l'entrevue de sélection.

⁷⁷ Lettre accompagnant la remise du passeport à son détenteur, avec le visa de « résident permanent » apposé. Elle avait été remise de manière présenteielle à l'un de nos interviewés à l'ambassade de son pays d'origine.

d'habiter sur le territoire qu'ils gouvernent? Quels éléments attestant de l'existence de l'État entrent en jeu dans la relation établie entre celui-ci et les candidats à la RP ? La caractéristique principale mentionnée par les interviewés lorsqu'ils parlent des États canadien et québécois est leur « sérieux ». La perception que les individus ont du niveau élevé de systématisation des procédures (leur abondance, leur complexité), la gravité des conséquences que le non-respect des conditions qu'elles imposent peut avoir (menant même à l'annulation de la candidature ou à des poursuites légales), ainsi que le caractère solennel des démarches à entreprendre (l'entrevue de sélection, le phrasé dans les formulaires), configurent une relation entre l'État et les individus dans laquelle le respect du « sérieux » du premier permet d'articuler et de donner du sens à ce que les seconds accompliront tout au long du processus. S'ils prennent l'État « au sérieux », c'est précisément parce qu'ils considèrent que l'État « est » sérieux.

Les rituels mobilisés par l'État contribuent en grand partie à ce trait de sérieux que les candidats à la RP lui attribuent. L'économie de parole dans les échanges de lettres et de courriels, la sobriété des formulaires, le ton sec mais aimable des fonctionnaires participent de la construction de cette représentation de l'État comme étant « sérieux ». Cette représentation renvoie à la rationalité et à l'objectivité avec lesquelles l'administration est censée évaluer les capacités des individus à s'intégrer à la société québécoise. Les interviewés ne remettent pas en question les actions de l'État quant au processus de sélection. S'ils critiquent ou se montrent en désaccord avec certaines des étapes ou procédures, ils indiquent que, malgré tout, le système « fonctionne ». La fraude est exclue des perceptions de l'État de la part des candidats à la RP. Outre la réputation de probité du système politique canadien, les individus respectent les procédures puisqu'elles s'inscrivent dans une logique qui a une raison d'être. Si les individus se voient parfois pris dans des situations équivoques par rapport à la rationalité ou à

l'exactitude des démarches (pensons par exemple au couple formé par les personnages Y et Z, qui ont rencontré un fonctionnaire qui leur a donné de l'information confuse par rapport à la manière de remplir les formulaires), les individus ne remettent jamais en cause le « sérieux » de l'État. Ce type de situations est vécu comme une exception.

Le rapport des candidats au « sérieux » du processus est pourtant paradoxal. D'un côté, ils suivent à la lettre les instructions et accomplissent avec diligence chacun des gestes administratifs ; de l'autre, ils constatent et revendiquent leur capacité à « se jouer » d'une démarche dont ils connaissent parfaitement les rouages mais aussi les limites. Le cas de W, qui présente un document falsifié au gouvernement et conclut un accord informel avec le médecin agréé, ou encore l'existence d'une série des « trucs » pour passer l'entrevue de sélection, sont des indicateurs de la malléabilité du système. Cette malléabilité, en principe contraire aux principes de rationalité et d'objectivité du système de sélection, cohabite avec la représentation de l'État comme « sérieux ». Cette représentation repose donc plus sur la nature de la représentation – une image de l'État – que sur les capacités effectives de l'État à évaluer de manière adéquate les demandes de RP. Aux yeux des individus, la possibilité de contourner le système n'implique pas nécessairement qu'il ne « fonctionne » pas. Autrement dit, les individus entrent dans un jeu dont les règles sont claires et s'appliquent de manière stricte – ils « prennent l'État au sérieux » –, même s'ils savent comment se débrouiller avec ces règles sans que le « sérieux » de l'État ne soit compromis.

Chapitre 3. État, bureaucratie et différence

« Car avant tout, dans la vie quotidienne, la domination est administration⁷⁸»

« Any symbolic form, removed from its original context and given new meanings by official fiat, may easily relapse into something akin to its previous significance. It also provides members of the public with a means of conceptualizing their own disappointments and humiliations, and with an argument that, under some circumstances, may lead them to acquiesce in the humiliation of others – the social production of indifference⁷⁹»

Ce chapitre présente une série de réflexions sur la distinction entre la loi et son exécution. Comment des objectifs politiques liés à l'immigration (« le développement économique et la prospérité du Canada », « les avantages économiques découlant de l'immigration⁸⁰ ») sont-ils mis en lien avec les pratiques, les représentations, les émotions et les actions des individus qui participent à ce processus ? Comment la *Loi sur l'immigration* au Canada est-elle traduite et appliquée dans des institutions, bureaux, guichets, procédures, règlements et documents spécifiques dont le fonctionnement repose à leur tour sur des pratiques, représentations, émotions et symboles qui leur sont tout aussi propres ? Dans le chapitre précédent, nous avons commencé à décrire les éléments qui organisent cette dichotomie entre le corpus légal-administratif et les pratiques effectives des acteurs, les agents gouvernementaux et les candidats à la RP. Les pages qui suivent complètent cette description en se concentrant cette fois-ci sur le caractère *bureaucratique* du processus, c'est-à-dire sur la légitimité

⁷⁸ Max Weber (1971[1922]). *Économie et Société*. Paris: Plon. P. 225.

⁷⁹ Michael Herzfeld (1992). *The Social Production of Indifference: Exploring the Symbolic Roots of Western Bureaucracy*. Oxford: Berg Publishers. P. 13.

⁸⁰ *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27). Disponible à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/TexteCompleet.html> [consulté le 13 décembre 2013].

dont il bénéficie grâce à trois attributs centraux, la rationalité, l'efficacité et l'impartialité. Nous montrerons que loin d'être une simple et logique application de ce que les lois et règlements canadiens et québécois sur l'immigration et les objectifs de politique publique indiquent, le processus de sélection des immigrants est configuré de manière à mettre en place des dispositifs de contrôle et de gouvernement de la population (ici, d'une population étrangère), qui entrent en tension avec les principes mêmes de rationalité, d'efficacité et d'impartialité, voire s'y opposent.

Nous proposons par ailleurs de réfléchir aux contrariétés produites par le système de sélection à cause de sa difficulté structurelle à traiter avec la différence des individus évalués. Autrement dit, si l'objectivité est le pilier fondamental des bureaucraties modernes, c'est-à-dire qu'en principe n'importe qui peut avoir accès à n'importe quel bénéfice offert par l'État s'il démontre qu'il remplit les conditions requises par cette même bureaucratie⁸¹, il devient alors très difficile d'intégrer dans le processus de sélection des éléments de détermination de la *différence* (par exemple, ce qui rend l'individu plus apte à s'intégrer à la société d'accueil, surtout en termes culturels) qui ne répondent délibérément pas à des critères *a priori* objectivables. Les bureaucraties modernes ont l'habitude de traiter avec leurs propres citoyens, ceux dont l'égalité face à la loi et la jouissance de droits qui en découle est incontestable. Dans le cas du processus de sélection d'immigrants, c'est la faculté même de pouvoir devenir citoyen ou citoyenne un jour qui est en jeu.

Dans un premier temps, nous avançons des arguments théoriques permettant de comprendre le processus de sélection d'immigrants comme une

⁸¹ C'est d'ailleurs le décalage qui existe entre le règlement, la loi et la pratique qui concentre l'intérêt des chercheurs sur les bureaucraties, comme c'est le cas en France de Dubois (1999) pour les allocations familiales, de Spire (2008, 2009) à propos des pratiques administratives en matière d'immigration, de Jouanneau (2013) à propos de l'encadrement des imams en France ou de Hajjat (2012) sur les procédures de naturalisation.

forme d'organisation adoptée par les États canadien et québécois qui repose sur des logiques rationnelles. Les actions s'orientent

« d'après les buts, les moyens et les conséquences annexes [...] soupès[ant] rationnellement tant le moyens par rapports aux fins que les fins par rapport aux effets connexes, et finalement, les différentes fins possibles les unes par rapport aux autres » (Weber, 1971[1922], p. 22)

et configurent une forme d'organisation que Weber appelait typiquement *bureaucratique*.

Dans un second temps, nous proposons une réflexion qui nous permet d'appréhender le processus de sélection des immigrants comme un processus *bureaucratique*. Nous introduisons des observations issues de travaux empiriques ayant déconstruit la notion de bureaucratie, soit en se concentrant sur les pratiques et particulièrement sur la marge de manœuvre dont disposent les sujets par rapport à la norme juridique, soit en mettant l'accent sur les affects qui sont en jeu dans un espace *a priori* considéré comme exempt de sentiments, soit en examinant l'adoption de certains rôles dans le cadre de mises en scène propres à la bureaucratie. La réflexion s'organise autour de quatre points : (i) l'importance de la prise en compte de pratiques pour l'étude de la bureaucratie et l'écart qui existe entre celles-ci et les lois et les règlements ; (ii) l'objection à une conception de la bureaucratie comme étant un espace dépourvu de sentiments et la réaffirmation de l'indifférence et de l'hospitalité comme étant ses traits principaux ; (iii) le constat de la reproduction d'une relation asymétrique dans les interactions quotidiennes avec la bureaucratie, corrélat du pouvoir de l'État ; et (iv) la distinction entre un monde social et un monde administratif ou bureaucratique.

Dans un troisième temps, nous décrivons deux paradoxes centraux du processus de sélection des immigrants. Le premier tient dans la rupture qui existe entre le processus de sélection et d'accueil des immigrants. Le deuxième a trait

plus particulièrement à la constitution de l'immigrant comme culturellement *différent*.

3.1 Le processus de sélection des immigrants comme processus bureaucratique

« C'était sérieux, une entrevue c'est sérieux » [E4].

« [L'agent] était très gentil, très respectueux, mais comme ponctuel : 'ta, dites-moi ceci, dites-moi cela, ta, où vous-habitez ?, ta, qu'est-ce que vous avez étudié, ta, ta, ta', comme ça, question-réponse » [E2].

« L'entrevue était affable, mais j'étais en train d'être étudié, je me sentais comme un cobaye. On t'étudiait, on regardait comment tu t'habillais, ils t'observaient, tout, ton attitude. Ils avaient des questions pièges préétablies... ils voulaient savoir si tu correspondais au profil » [E8].

Les politiques publiques canadiennes en matière d'immigration affirment le besoin du pays d'attirer des immigrants afin de garantir le développement économique. Faire venir une population hautement qualifiée pour s'établir de façon permanente au Canada est donc l'objectif d'un programme qui doit déterminer « en fonction des facteurs suivants : compétences en français ou en anglais, études, expérience de travail, autres facteurs qui facilitent incontestablement [la] réussite au Canada » quels sont ceux qui vont pouvoir effectivement « participer à notre économie⁸² ». Cet objectif est conduit et organisé par l'État, en cohérence avec les principes de la bureaucratie, de manière à optimiser les ressources afin d'arriver à le finaliser le plus efficacement possible, à partir d'un réseau institutionnel et de procédures complexes.

⁸² Site web du Gouvernement du Canada, Travailleurs qualifiés (fédéral) <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/index.asp> [consulté le 2 décembre 2013].

Si le système est complexe du point de vue des individus qui décident de faire une demande de RP, les rouages des différentes institutions qui interviennent et leurs relations les uns aux autres le sont tout autant. Le traitement des dossiers pour l'obtention du CSQ est la responsabilité des bureaux locaux du MICC situés dans différents pays⁸³, tandis que l'octroi des visas de résidence permanente est géré depuis les ambassades. Celles-ci agissent comme centres de réception des demandes, lesquelles sont ensuite transmises à un centre unique de traitement de demandes, situé en Nouvelle-Écosse, au Canada. À l'aéroport, les immigrants sont interviewés par des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de compétence fédérale, et probablement, si l'aéroport canadien auquel ils arrivent est Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal, par un agent du MICC. Par la suite, des services spécifiques relevant de différents ministères sont offerts aux immigrants, notamment Service Canada pour l'obtention du numéro d'assurance sociale (NAS) et, pour le cas du Québec, des organismes communautaires partenaires du MICC offrent des prestations relatives à l'accueil des immigrants. Divers dispositifs d'évaluation extrêmement systématisés et sophistiqués des candidats font enfin partie du processus : les formulaires, l'entrevue de sélection, la grille de sélection et les examens médicaux, tel qu'explicité dans le chapitre précédent, configureront un processus de sélection et d'accueil des immigrants très complexe qui a pour but de les évaluer et de les accueillir⁸⁴.

⁸³ Le nombre des bureaux du Québec à l'étranger a varié dans le temps. Actuellement, il y a sept bureaux d'immigration dans le monde : le bureau à Mexico (couvrant toute l'Amérique latine) et le bureau à Hong Kong (couvrant l'Asie du Sud et l'Océanie), ainsi que les directions de l'immigration économique au Maghreb, le Moyen-Orient et l'Europe de l'ouest et Afrique subsaharienne, en plus du bureau à Montréal.

⁸⁴ On pourra s'étonner que nous n'ayons pas reproduit les documents officiels qui, notamment par leur mise en scène picturale, aurait permis de mieux asseoir certains éléments de notre démonstration. Les règlements juridiques sur la propriété intellectuelle mais aussi le fait que ces documents restent, même une fois entre les mains des candidats à la RP comme moi, la propriété du gouvernement (québécois et canadien) ne nous ont pas permis de le faire.

Max Weber (1971[1922]) distingue la domination rationnelle-légale de la domination d'ordre charismatique et de la domination traditionnelle. Des règles formelles, écrites et hiérarchisées s'appliquent à toutes les personnes en même temps qu'elles sont impersonnelles. Elles reposent sur la disjonction entre la place que les individus occupent dans l'ensemble de règles et les individus mêmes (leur personnalité, leurs intérêts, leur culture). Comme forme de domination, la bureaucratie puise sa légitimité de l'impersonnalité de la bureaucratie. Pour Weber, elle est un type idéal qui n'existe pas empiriquement. Elle s'insère dans l'histoire du monde moderne comme le corrélat de sa rationalisation. Pour Weber, comme pour nous, la question qui se pose ici n'est pas celle de la rationalité effective des bureaucraties modernes (Mayntz, 2010), mais bien celle de l'articulation entre les principes de la bureaucratie et le fonctionnement pratique des systèmes qui se veulent bureaucratiques, la tension entre ce que l'idéaltype permet de comprendre et ce qui, au contraire, lui échappe. Le système de sélection des immigrants au Québec et au Canada est certainement bureaucratique dans la mesure où il répond aux critères de rationalité et d'efficacité. Pourtant, plusieurs des caractéristiques du système de sélection, décrites dans notre terrain, entrent en tension avec les principes qui sous-tendent la bureaucratie comme forme de domination.

La domination bureaucratique implique un certain type de langage. Weber parlait à ce propos notamment d'un langage écrit caractérisant cette forme d'organisation de l'État⁸⁵. Outre la codification écrite, c'est la manière spécifique de parler qui circonscrit aussi la domination bureaucratique. Guglielmi (1989) explique par exemple que les expressions « Aller chez le médecin » et « Effectuer un contrôle médical » (Guglielmi, 1989, p. 12) disent peut-être la même chose mais de manière tout à fait différente. Les deux énoncés sont porteurs de la même

⁸⁵ Weber écrit : « du moins les discussions préliminaires, les propositions et les décisions, les dispositions et les règlements de toute sorte sont fixés par écrit » (Weber, 1971[1922], p. 24.

information, mais le second relève du langage rituel de la bureaucratie. En conséquence, la bureaucratie mobilise un certain type de langage et de discours dont les significations sont contrôlées dans le cadre de son enceinte et produit un effet de lisibilité (*legibility effect*) de l'action de l'État (Trouillot, 2001). Ce langage se retrouve dans le processus de sélection des immigrants, à cela près que les individus se l'approprient et utilisent certains des « termes » de la bureaucratie, en leur donnant des significations alternatives. La catégorie même de « résident permanent » en est un exemple paradigmatique. Les interactions dans le cadre de la bureaucratie se déploient donc à deux niveaux. D'une part dans ce langage officiel et, d'autre part, dans ce langage qui s'appuie sur la norme et la loi mais qui est maîtrisé par les individus dans la pratique.

Que ce soit dans l'étude des identités et des rôles sociaux qui se jouent dans les interactions au guichet (Dubois, 1999), dans l'observation de la façon dont le travail administratif se fait « au quotidien » (Weller, 1999), dans l'identification des écarts entre les règlements et leur application par les fonctionnaires (Spire, 2008, 2009) ou dans l'examen de la production d'un certain type de sentiment prédominant, l'indifférence (Herzfeld, 1992, 2005), différents auteurs ont proposé, à partir de leurs terrains respectifs, des réflexions sur la bureaucratie qui remettent en cause la définition wébérienne de cette forme de domination et d'organisation de l'État. L'idéaltype wébérien s'avère alors d'une grande potentialité heuristique dans sa mise en contraste avec les études de terrain. À partir des éléments présents dans la littérature sur la bureaucratie, nous en soulignons quatre qui nous permettent à notre avis de mieux comprendre la construction de frontières ethniques par l'État lors du processus de sélection des immigrants.

3.1.1 Entre la pratique et le règlement ou la loi

« Mon niveau de français n'était pas bon du tout. Mais la prof de français m'avait dit qu'il fallait faire comme au théâtre : à chaque fois que je donnais un papier à l'agent [lors de l'entrevue], je devais dire « voilà ! » et faire cette expression avec le visage [montre une expression] » [E8].

La distinction entre ce qui est établi par la loi ou le règlement et ce qui se passe dans la pratique, lorsque ces lois ou ces règlements sont appliqués, est l'élément principal qui permet la saisie de la bureaucratie comme objet des sciences sociales et non comme idéal d'organisation auquel aspirer. L'adoption d'approches ethnographiques dans le domaine de la *street-level bureaucracy* (Lipsky, 2010[1980]) confirme cette hypothèse, tout comme l'observation de ce qui se passe « au guichet », dans le cas des travaux de Dubois (1999) sur les caisses d'allocation familiale, de Weller (1999) sur les caisses de sécurité sociale, de Spire (2008) sur les guichets de l'immigration ou de Siblot (2006) sur les guichets de la poste. De ces travaux de type ethnographique émerge la centralité de la notion de « pouvoir discrétionnaire » (Spire, 2008), qui désigne l'autonomie des fonctionnaires au moment de décider comment appliquer la loi de sorte que dans la pratique elle puisse éventuellement s'écarter de ce que le texte prescrit juridiquement littéralement. Dans ce contexte, le pouvoir d'application de la loi à l'échelle du guichet devient le pouvoir de sa création :

« Le pouvoir des agents des services d'immigration ne se limite pas à leur capacité d'adapter les textes. Ce qui peut apparaître comme relevant de l'interprétation de la règle se transforme parfois en transgression pure et simple de la loi : dans certaines préfectures, les agents exigent fréquemment des demandeurs d'asile qu'ils présentent un document attestant leur identité, alors qu'en principe la convention de Genève les en dispense. De même, ils refusent – en toute illégalité – de renouveler

l'autorisation de séjour des demandeurs d'asile lorsque ceux-ci présentent une attestation de domiciliation par une association » (Spire, 2008, p. 34).

Pour Spire, la seule manière de comprendre les politiques migratoires de la France contemporaine implique la prise en compte de ce pouvoir dont jouissent les fonctionnaires à une échelle micro. Ainsi, parlant de la pression internationale en matière de droits humains sur la conduite des politiques migratoires, il explique comment, dans la pratique, l'effet de ces contraintes se trouve considérablement restreint. Pour Spire, la politique migratoire française se joue au guichet. Dubois (1999) identifie lui aussi cette même marge de manœuvre chez les fonctionnaires comme chez les bénéficiaires dont il suit les pratiques et les échanges au quotidien :

« les agents employés par une institution et ceux qui ont affaire à elles disposent en effet toujours de marges de manœuvre, et peuvent y déployer des pratiques et en faire des usages qui limitent son emprise – voire même la transforment » (Dubois, 1999, p.145),

La question des « usages » des dispositifs bureaucratiques tels que les règlements, les formulaires et les dossiers par les acteurs (Dubois 1999 ; Weller, 1999), que l'on parle des agents et des usagers, est essentielle. Si les approches plus traditionnelles de l'État se sont concentrées sur les politiques publiques dans leur énonciation, ce courant reconnaît la qualité de pratique sociale de la bureaucratie⁸⁶ (Herzfeld, 1992), pour interroger à partir de cet univers les tendances plus macro de l'État, comme sa modernisation.

⁸⁶ Une première impression peut laisser croire que ce qui arrive dans la pratique au niveau plus micro du déploiement des services de l'État s'opposerait à ce que la bureaucratie même proscribit : « A bureaucrat may offer a cup of coffee, a cigarette, or simply some friendly remarks apparently designed to put the client at ease. This is not necessarily a mark of the incompleteness of bureaucratization in certain countries, although the play of stereotypes will often represent it as such. Rather, it indicates a recognition by all parties that bureaucracy is, in practice, very much a matter of social relations » (Herzfeld, 1992, p. 177).

Sur notre terrain, en dépit du fait que nous ne nous sommes pas concentrée sur un lieu de cristallisation de la « relation administrative » comparable au guichet, nous avons abordé le processus de sélection des immigrants à partir de ce qui arrive dans la pratique aux individus qui y participent, en suivant plutôt la dynamique de leur trajectoire individuelle. Nous avons constaté, par exemple, que les interprétations que les sujets font du processus de sélection dépassent largement ce qui est explicité par l'administration. L'évaluation, portant en théorie sur les compétences professionnelles et la capacité d'adaptation à la société d'accueil des candidats, prend dans la pratique un caractère « total ». Les individus se sentent évalués de façon permanente dans leurs interactions avec l'État, au-delà de ce qui est spécifié explicitement par les gouvernements. Ainsi, les candidats font-ils extrêmement attention à la manière dont ils s'expriment par courriel dans leurs communications avec les bureaux officiels ou dans les formulaires qu'ils envoient, à leur façon de s'habiller voire à la manière dont ils vont agir quand l'agent leur remet le CSQ, car celui-ci pourrait leur être enlevé à n'importe quel moment. Tous les documents restent d'ailleurs la propriété du gouvernement canadien et québécois et leur caractère révocable est toujours explicite. De la même manière, les candidats, une fois le dossier ouvert et au moins jusqu'au moment où ils ont traversé la frontière canadienne, c'est-à-dire quand ils deviennent des « résidents permanents », feront extrêmement attention à leur comportement, craignant que le gouvernement canadien et québécois ait accès à d'autres informations sur leurs vies. La consommation de drogues, les amendes au volant, les problèmes avec la famille, les voisins ou avec les employeurs dans leurs pays d'origine deviennent matériel potentiel à évaluer, alors même qu'ils ne sont jamais mentionnés par les gouvernements.

Dans le même ordre d'idée, les individus mobilisent leur créativité pour « s'expliquer » les différentes demandes du gouvernement. S'il faut inclure une liste avec les adresses des endroits où l'on a habité au cours des dix dernières

années, c'est pour des raisons tout aussi vraisemblables que différentes : pour évaluer la capacité de rester à un même endroit longtemps, pour observer l'ouverture d'esprit liée au fait d'avoir habité dans différents pays, pour demander des renseignements secrets à chacun des gouvernements, pour vérifier si l'on était assez organisé pour avoir conservé la mémoire de toutes ces adresses, etc. Voilà les différentes explications que les candidats mobilisent pour faire sens des demandes gouvernementales quelles qu'elles soient. L'ubiquité, l'omniprésence, l'omniscience et l'omnipuissance de l'État sont performées au nom de l'évaluation des candidats qui, dans la relation pratique des individus avec la bureaucratie, ne se limite pas aux aspects explicités par les gouvernements mais recouvre des caractéristiques qui dépassent largement ce qui relève du professionnel. La personnalité et la culture des candidats seront prises en compte au même titre que les diplômes et les années d'expérience professionnelle des individus, implicitement.

Toutes les étapes du système de sélection reposent sur la tension entre la « vraie » connaissance par l'État québécois ou canadien des individus qui se soumettent à l'évaluation, et celle que les individus mobilisent pour obtenir la RP et se frayer un chemin à travers les lois, les procédures et les formulaires. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'une connaissance scientifique ou encore juridiquement spécialisée, mais bien d'une connaissance pratique, d'un savoir-faire pour parvenir à un objectif. Ici encore, nous recroisons l'importance de la saisie de la bureaucratie à partir de ce qui arrive dans la pratique. Les candidats développent ainsi une connaissance assez poussée par rapport à ce qu'ils devraient dire ou faire pour obtenir la RP, opérant une distinction nette entre ce qu'ils veulent et ce qu'ils « doivent dire » qu'ils veulent. Les candidats à la RP savent par exemple qu'ils doivent dire qu'ils vont venir travailler, et non pas étudier. Il y a toute une technique, une connaissance pour maîtriser le système de sélection. Les candidats savent quoi dire lors de l'entrevue : qu'ils veulent

travailler, qu'ils veulent améliorer leur français, qu'ils veulent aller habiter en région, qu'ils veulent avoir des enfants, qu'ils sont confiants pour surmonter les difficultés, qu'ils ont un savoir-faire à transmettre, par exemple.

Cette connaissance pratique du système de sélection par les candidats prend place en relation avec les informations mises à la disposition des candidats par le gouvernement. Elle se constitue d'une certaine façon en savoir « officiel », mobilisé sur les sites web d'aide à la sélection ou dans les bureaux privés d'immigration. Autrement dit, l'information informelle développée par les candidats devient « officielle⁸⁷ » pour eux dans la mesure où elle leur permet de justifier ce que font les gouvernements et d'expliquer le succès ou l'échec d'une demande de RP. En revanche, les « véritables » critères appliqués par les gouvernements lors du processus de sélection relèvent, dans la perception des candidats, de l'inconnu, du secret, éléments caractéristiques d'un savoir officieux de la bureaucratie, non explicité dans les canaux officiels de diffusion (les sites web des gouvernements ou les guides pour remplir les formulaires). La tension entre ce qui est *officiel* et ce qui est *officieux* croise la relation de la bureaucratie avec les candidats à la RP, de telle manière qu'une inversion de la définition traditionnelle se met en place : la bureaucratie est associée à ce qui est *officieux* et la pratique sociale des individus à ce qui est *officiel*. Les trucs et les astuces développés par les candidats au processus de sélection, cumulés et systématisés comme connaissance informelle, acquiert un caractère public et collectif, alors que ce que fait la bureaucratie (les critères à travers lesquels elle évalue les individus) devient ce qui doit être caché, ce qui est tu, implicite, *officieux*.

⁸⁷ Bourdieu, particulièrement dans ses études sur la parenté, a développé cette distinction « C'est la parenté pratique qui fait les mariages, c'est la parenté officielle qui les célèbre » (Bourdieu, 1980, p. 282). Elle est reprise, entre autres, par Boltanski (2004) dans son étude de la condition foetale : « l'avortement, tout en étant officiellement condamné, est officieusement toléré » (Boltanski, 2004, p. 34).

La grille qui établit l'équivalence entre les caractéristiques du candidat et un certain nombre de points qui lui seront attribués selon ces caractéristiques est très spécifique : si le candidat franchit un seuil de points déterminé, il reçoit automatiquement un CSQ. Mais dans la pratique, les fonctionnaires font preuve d'une grande marge de manœuvre lors de l'entrevue de sélection, créant même des occasions de négociation entre les candidats et les fonctionnaires. Les pratiques de l'État dans le contexte du processus de sélection ne s'arrêtent pas aux énoncés des textes réglementaires. Bien au contraire, elles recouvrent toute une panoplie de possibilités d'action à l'initiative tant des candidats à la RP que des représentants de l'État auxquels les candidats s'adressent (les agents de l'immigration, les médecins agréés et les intervenants communautaires, parmi d'autres).

3.1.2 L'indifférence et l'hospitalité

Une autre caractéristique de la bureaucratie concerne son imperméabilité aux émotions et aux sentiments. Selon le principe de l'impersonnalité de la bureaucratie, les émotions et les sentiments feraient partie de ce que les bureaucrates laisseraient hors de leur espace et pratique professionnels. Plusieurs recherches ont remis en question cette conception de la bureaucratie comme exempte de sentiments et d'émotions que Weber décrivait (1971[1921]) :

« *sine ira et studio*, sans haine et sans passion, de là sans « amour » et sans 'enthousiasme', sous la pression des simples concepts du devoir, le fonctionnaire remplit sa fonction 'sans considération de personne' ; formellement, de manière égale pour 'tout le monde', c'est-à-dire pour tous les intéressés se trouvant dans la même situation de fait » (Weber, 1971[1921, p. 32]).

L'indifférence serait le sentiment définissant les bureaucraties modernes (Herzfeld, 1992) et permettrait, contrairement à ce que Weber laisse entendre,

que les fonctionnaires puissent se permettre de poser des différences entre les individus. L'indifférence agirait comme toile de fond et permettrait de concevoir la possibilité du pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires, faisant comme si ces décisions étaient prises objectivement. La question est donc, plus que l'absence de sentiments, celle de l'identification des sentiments mobilisés particulièrement par la bureaucratie. Si elle ne décrit pas un sentiment mais un type de relation, la notion d'« hospitalité » semble rendre compte du climat qui prime dans certaines relations administratives, particulièrement celles de notre terrain, où les interactions des individus avec les États se développent dans un contexte accueillant. Définie comme la qualité d'accueillir un *étranger* chez soi, l'hospitalité consiste à faire sentir l'Autre bien, à le recevoir d'une manière aimable. Les interactions avec les États canadien et québécois des candidats à la RP interviennent de fait dans un cadre de gentillesse, d'amabilité et d'obligeance dont nos interviewés ont souligné, nous l'avons déjà dit, le caractère policé. Les communications envoyées aux postulants, mêmes si elles ne donnent pas nécessairement de « bonnes nouvelles », sont toujours extrêmement respectueuses et « remercient » les postulants de leur intérêt pour le Québec ou pour le Canada. L'un des interviewés raconte avoir reçu un courriel lui disant qu'il fallait qu'il envoie un document qui manquait dans les 30 prochains jours, faute de quoi son dossier serait fermé. Ce courriel, très choquant car obtenir ce document était presque impossible, l'informait de la situation de façon cordiale. Lors de l'entrevue de sélection, les agents sont toujours décrits comme très affables, faisant par exemple référence de manière positive au pays d'origine du postulant ou lui proposant des commentaires utiles pour son projet d'immigration. Au cours des séances d'information et d'accueil, l'hospitalité est là encore centrale : il y a de la nourriture, les intervenants se montrent très disponibles et font même attention à parler de manière compréhensible pour les nouveaux arrivants⁸⁸. La

⁸⁸ Cette hospitalité n'est pas pourtant toujours bien reçue par les « résidents permanents ». Dans le cas des séances d'accueil, l'une des interviewées nous avait dit qu'elle considérait le ton adopté par les intervenants comme étant méprisant et infantilisant.

construction de frontières dont nous rendrons compte dans le chapitre suivant intervient dans ce cadre d'hospitalité, élément souligné dans d'autres études sur la bureaucratie plus théoriques (Hersfeld, 1992, 2005), qui parlent même d'une « hospitalité oppressante » :

« We begin to discover the conceptual link between insiders who are not quite 'of us', the usual victims of bureaucracy, and outsiders who have to be treated as though they might become 'of us' and who must therefore be made victims – if this is not too strong a word – of oppressive hospitality » (Herzfeld, 1992, p. 67).

Certains travaux menés en France, particulièrement sur l'accueil des immigrants considérés comme « non-désirés » (Fassin, Morice et Quiminal, 1997 ; Fassin, 2005), se penchent sur la question de l'hospitalité en adoptant une approche qui se trouve à l'intersection entre une analyse de la circulation des valeurs morales et la défense de certaines de ces valeurs : « comment traite-t-on et comment doit-on traiter l'étranger ? ». Fassin (2005) indique, à partir de son examen de l'accueil des demandeurs d'asile en France, que :

« Expressing sympathy for the asylum seeker or the undesirable immigrant holds fewer benefits for that figure than it has for us, as we show how humane we finally are. The medical doctor legalizing the unwanted refugee whose presence suddenly becomes legitimate because of a life-threatening disease, as in the case of the young Haitian woman, and the chief of government who asks civil servants to examine claims for asylum with humanitarian feelings, as in the case of the Kurds of the *East Sea*, both participate in a redefinition of the moral economy of our times: a unique combination of policies of order and a politics of suffering, in which the protection of security for the few within the polis is maintained while a compassionate treatment for those within the camps is assured » (Fassin, 2005, p. 382).

Comment justifie-t-on moralement le traitement que ceux qui sont considérés comme *étrangers* reçoivent ? L'*indifférence* et l'*hospitalité* demeurent centrales pour comprendre les liens entre l'application des politiques d'État par la bureaucratie et la manière dont la société évalue en termes moraux cette application. D'une part, l'argument de l'*indifférence* de la bureaucratie exempte les acteurs administratifs et l'opinion publique de la justification morale du traitement différencié infligé aux étrangers. Celui-ci est perçu et présenté comme équitable, impartial et objectif. Autrement dit, l'*indifférence* de la bureaucratie permet de justifier que certains des individus soient placés dans des centres de détention (dans le cas de l'immigration non désirée étudiée par Fassin (2005)) et que d'autres soient au contraire accueillis avec des mots de bienvenue, du café et de la nourriture, comme nous l'avons observé et décrit précédemment. De l'autre, l'*hospitalité* de l'administration permet elle-aussi de distinguer entre ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à la communauté d'accueil. Si les candidats à la RP et les « résidents permanents » sont traités de manière bienveillante et aimable lors de leurs interactions avec l'État, c'est précisément parce qu'on reconnaît administrativement leur capacité à faire partie de la société québécoise. Ce traitement va convoquer des distinctions organisées selon des rapports à la culture des individus que nous traiterons dans le chapitre suivant.

3.1.3 L'asymétrie de la relation administrative

« Ils te jugent sur ta sociabilité, ta façon de parler, ton ouverture, comment tu regardes »
[E6].

« Quand je suis stressée, je commence à faire comme ça [l'interviewée montre qu'elle bouge ses doigts ensemble et les regarde vers en bas], et à un moment il [l'agent de l'immigration] m'a dit que pourquoi je le regardais pas dans les yeux... il pensait peut-être que je mentais, ça je n'ai pas aimé, ça m'a fait peur » [E2].

« Il faut jamais dire que tu vas étudier, il faut dire j'ai un savoir-faire, l'expérience, bla bla bla'... elle [la conseillère du bureau privé d'immigration] me posait des questions 'qu'est-ce que vous allez faire si vous avez des difficultés?', parce qu'il faut se montrer confiant comme ça. Je pense qu'on a refait ça 6 ou 7 fois [la simulation d'entrevue] parce que la première fois j'ai eu zéro, bien sûr, c'est normal, elle m'a dit de le refaire dans une semaine, mais la cinquième fois ou sixième fois j'étais prêt, elle m'a dit 'tu es prêt pour l'entrevue' » [E7].

« Parfois, ce qui me désespère, c'est le temps » [E2].

Si plusieurs éléments de la définition wébérienne de la bureaucratie ont été remis en cause, la relation de domination de la part de l'État qu'elle mobilise est identifiable sur notre terrain. La bureaucratie permettrait que la domination politique par l'État soit intériorisée par les individus. Dubois (1999) parle à ce propos de « la relation asymétrique entre le guichetier et l'allocataire », de sorte que, au guichet, des « jeux de domination [soient] rendus possibles par la position d'autorité que confère l'institution à l'agent d'accueil » (Dubois, 1999, p. 56). Lorsque les candidats à la RP deviennent de véritables « bénéficiaires », « prestataires », ou « clients » de la bureaucratie canadienne et québécoise, ils se soumettent au contrôle des deux États. Or, ce contrôle n'est pas absolu. Les individus développent en effet des mécanismes de négociation et jouissent, nous le verrons, d'une certaine marge de manœuvre. À travers une ethnographie chez les Bunun, un peuple autochtone de Taiwan, Yang (2005) a ainsi montré que la manière dont ceux-ci perçoivent l'État ne saurait être réduite à la dichotomie entre domination et résistance. Sur notre terrain, si les candidats à la RP sont soumis au contrôle de l'État, ils le sont moins dans un rapport de soumission que dans une relation beaucoup plus complexe dont nous essayons de rendre compte à travers notre idée d'alchimie de l'État. Les individus qui participent au processus de sélection des immigrants ne sont pas les récepteurs passifs des instructions des gouvernements. Ils développent des stratégies de détournement

et de contournement des lois et des règlements. Un savoir-faire propre aux candidats se développe, se cristallise et devient aussi important pour comprendre le processus de sélection que l'information officielle fournie par l'État. Une interviewée nous raconte par exemple que « [c]e qui était important de dire, comme j'étais célibataire, c'est que je voulais connaître un Canadien pour me marier avec lui et faire des enfants » [E2].

Deux aspects de notre terrain nous semblent illustratifs de ce caractère ambivalent de la relation entre l'administration et les candidats à la RP. L'un concerne l'établissement d'une relation plutôt de type commercial et l'autre le temps d'attente que les candidats doivent assumer. Actuellement, le coût de la demande de certificat de sélection du Québec s'élève à 750 \$ CAN pour le requérant principal, 160 \$ CAN pour son conjoint et 160 \$ pour chaque enfant à charge⁸⁹. L'examen du dossier de la part du gouvernement fédéral coûte par la suite 490 \$ CAN et le même montant pour le conjoint le cas échéant, la remise du visa 550 \$ CAN. Une personne devra dépenser au moins 1800 \$ CAN seulement pour payer directement les bureaux canadiens et québécois. À ce montant, il faut ajouter les coûts pour l'obtention des documents originaux nécessaires et leur traduction, les frais d'envoi des documents, les examens médicaux, les frais d'envoi du rapport du médecin, les frais de déplacement à l'endroit où il faut passer l'entrevue de sélection ou aller chercher le visa, les coûts des cours de français ou d'anglais dans certains cas et les coûts du service d'un bureau spécialisé, qui peuvent aller jusqu'à 5 000 \$ selon ce que les interviewés nous ont dit. Les gouvernements exigent également des candidats qu'ils disposent d'un certain montant d'argent estimé pouvoir subvenir aux besoins de l'individu durant les premiers trois mois de vie au Québec (ce qui correspondrait à 2 924 \$

⁸⁹ Les frais de traitement de la demande de CSQ et de RP varient constamment. Ils peuvent être consultés dans les sites web des gouvernements. Nous citons ceux qui étaient en vigueur en novembre 2013 (<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/couts-projet/frais-paiement.html> et <http://www.cic.gc.ca/Francais/information/frais/bareme.asp>) [consulté le 23 novembre 2013].

CAN pour un adulte sans enfants). Si le candidat veut venir avec un conjoint ou des enfants, ce montant est réévalué à la hausse⁹⁰.

Au-delà des montants, qui peuvent s'avérer assez élevés pour des ressortissants de pays dont la monnaie n'est pas très forte, l'inclusion de l'argent transforme la relation agents publics/usagers qui s'apparente beaucoup plus à l'achat ou à l'obtention d'un service qu'à un projet d'immigration dont les caractéristiques sont difficilement réductibles aux enjeux pécuniaires. L'aspect financier fait en sorte que la RP – le document collé sur le passeport – acquiert une valeur monétaire grâce au fait qu'il y a eu tractation financière au préalable, même si on pourrait difficilement penser qu'on « achète » une expérience d'immigration. Ce qui subjectivement n'était qu'un projet incertain, devient valeur objectivée par l'argent que l'on a donné en échange. L'enchaînement d'étapes et le fait d'en dépasser chacune avec brio génère une logique de « casino », où les gens se voient un peu poussés par cette curiosité d'avoir « gagné » : « Est-ce que je vais passer cette étape ? » « J'ai déjà dépensé 1000\$ CAN, je devrais continuer », sont par exemple des raisonnements dont les interviewés nous ont fait part.

Cette sensation de « vente » est renforcée par la logique publicitaire diffusée par les gouvernements et les compagnies privées d'immigration. Elle a au moins deux conséquences pour les candidats. Ils sentent tout d'abord que postuler reste leur choix : ils n'ont pas été obligés de venir au Canada, ce qui est complètement par exemple opposé à la situation d'un candidat au statut de réfugié. Mais les candidats sentent également qu'ils ont payé pour quelque chose en échange. Les interviewés justifient ceci en disant que si le gouvernement disait la vérité par rapport aux « vraies » conditions de vie une fois au Canada, personne

⁹⁰ Les montants demandés peuvent être consultés à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/conditions-requises/lexique.html#autonomie> [consulté le 23 novembre 2013].

ne viendrait. Une tension se produit alors entre la perception d'être en train d'acheter un bien – une vie au Québec et au Canada – et l'existence d'une série d'obstacles qui ne sont pas inclus dans le service pour lequel on a payé (trouver un emploi par exemple). Devenus « résidents permanents », la situation s'inverse. Certes, le bien a été acheté mais n'a pas été livré conformément aux attentes. Le processus prend alors la forme d'une fraude, d'un mensonge⁹¹. Les « résidents permanents » se méfient même des conseillers en immigration ou en emploi, qu'ils perçoivent comme faisant partie intégrante de ce système. Un de nos participants n'allait ainsi pas aux services offerts par les organismes communautaires puisque ceux-ci demandaient son numéro de résident permanent⁹² afin de rendre compte au MICC des « prestations » offertes aux immigrants et recevoir des subventions en conséquence, ce qui lui paraissait incohérent avec la mission de ces organismes. Le réseau de soutien et d'aide disponible au Québec devient lui-aussi paradoxalement suspect. La fraude et le piège deviennent des registres à travers lesquels les individus interprètent leurs nouvelles interactions avec l'État une fois sur place. Ce caractère frauduleux du système n'est pas décrit comme une exception ou une faille, mais bien comme sa manière « normale » de fonctionner. En fin de compte, si les résidents permanents se sentent « trompés », ils attribuent cette sensation à leur propre subjectivité et non pas au système en général, qui est censé – ils le découvrent après – fonctionner de la manière dont il le fait.

Le temps et la capacité de disposer du temps de l'autre rendent aux-aussi compte d'une relation asymétrique. Il ne s'agit pas seulement de distinguer entre celui qui est obligé d'attendre et celui qui fait attendre l'autre, mais de souligner la configuration des « temps » maîtrisés par la bureaucratie, qui répond à des

⁹¹ Sans pour autant remettre en cause le caractère « sérieux » de l'État, comme décrit dans le chapitre 2.

⁹² Le MICC finance les organismes communautaires sur la base des interventions réalisées, raison pour laquelle ils demandent le numéro de résident permanent de leurs clients.

logiques qui lui sont propres. Ainsi, réfléchissant à l'association que le sens commun fait souvent entre la bureaucratie et le temps qu'elle oblige les individus à « gaspiller », le « mépris du temps de l'autre » dont parle Olivier de Sardan (2004), Herzfeld (1992) énonce le lien entre le pouvoir et le temps tel qu'incarné par la bureaucratie :

« [p]ower is a notoriously diffuse concept, as I have just remarked, and the reality of it takes many forms. It would like to suggest here that its most palpable embodiment in bureaucratic practice consists in yoking the timelessness of the state to the pace and timing of specific interactions » (Herzfeld, 1992, p. 162).

Deux travaux empiriques peuvent nous éclairer par rapport au rôle du temps dans le cadre de la relation entre les individus et l'État. Auyero (2012) a enquêté sur les effets d'une politique publique sur les individus qui en sont les bénéficiaires. À Buenos Aires, en Argentine, il montre que le fait d'attendre enseigne aux personnes pauvres demandant des allocations à l'État qu'ils doivent être patients. C'est la « bonne » manière d'être citoyen. Kobelinsky (2010) a lui-aussi analysé le rôle joué par le temps dans les expériences de demandeurs d'asile qui attendent une réponse à leur dossier déposé en France. Elle montre qu'à travers le fait de « faire attendre », l'administration parvient à créer un dispositif de mise à l'écart des étrangers et de gestion de ceux qui sont indésirables.

Sur notre terrain, les candidats à la RP que nous avons interviewés ont attendu entre 18 mois et 5 ans entre le moment où ils ont envoyé leur formulaire de demande de CSQ (le premier formulaire) et le moment où ils ont traversé la frontière canadienne, devenant des « résidents permanents ». Durant ce laps de temps, les candidats à la RP déclarent « continuer leur vie », faire comme si la demande n'était pas en train d'être traitée, sinon cela « devenait trop stressant ». Même s'ils restent vigilants par rapport à leur demande, essayant par exemple d'en faire le suivi par internet et s'ils sont conscients de l'argent qu'ils doivent

ramasser pour pouvoir financer leur éventuelle immigration au Québec, ils opèrent une sorte de déni de l'attente, en mettant l'accent sur le fait que leur vie continue et qu'ils essaient de la vivre le plus normalement possible avant de recevoir une réponse. Ils déploient des stratégies de contrôle des temps imposés par l'administration. Certains candidats vont par exemple attendre la dernière minute pour envoyer leurs documents afin de gagner plus de temps. D'autres, au contraire, vont essayer de faire une autre type de demande afin de pouvoir venir au Québec plus tôt, même si c'est sous un autre statut. Les temps d'attente imposés par l'administration n'ont pas seulement pour effet de renforcer le caractère « difficile » de l'obtention de la RP. Ils définissent aussi une relation avec les candidats dans laquelle des décisions importantes pour leur vie future dépendent de ces temps d'attente. Les candidats ne savent pas combien de temps le processus va prendre. Ils sentent que « leur vie » dépend, dans une certaine mesure, de l'administration, car ils savent que, du jour au lendemain, ils peuvent recevoir une réponse, ce qui limite leurs marges de décisions par rapport à des relations affectives, des perspectives professionnelles et des achats de logements, par exemple.

3.1.4 La distinction entre le « monde social » et le « monde administratif »

Les travaux que nous avons passés en revue convergent vers une analyse de la bureaucratie qui distingue, ne serait-ce que pour les remettre en question, un monde ou un univers administratif qui se distancie du monde social. Weller (1999) parle par exemple de « traduction » des éléments réglementaires techniques et civils et d'un « réalignement » de ces éléments afin qu'ils puissent être investis par les acteurs (Weller, 1999, p. 146). Dubois (1999) consacre une grande partie de son ouvrage à l'analyse de ce qu'il appelle « les deux corps du guichetier », faisant référence à son caractère de fonctionnaire et à celui de « personne ». Il distingue par exemple entre une « bonne volonté administrative »

et « la bonne volonté sociale » (Dubois, 1999, p. 75). Selon lui, l'enjeu des négociations identitaires dans le guichet se trouve en grande partie dans la circulation de « manières de se comporter » du monde social au monde administratif, et inversement⁹³. On retrouve cette distinction dans les travaux consacrés au langage de la bureaucratie (Guglielmi, 1989 ; Dardy, 1990).

Cette distinction est reprise par Herzfeld (1992, 2005). Le rôle de la bureaucratie serait de convertir ce qui est de l'ordre du social, c'est-à-dire ce qui se passe dans les interactions de la vie quotidienne des individus, en ce qui est de l'ordre du culturel et du national, en fixant certains traits qui définiraient ceux qui appartiennent à l'État, les sujets légitimes. Le traitement que la bureaucratie ferait de la culture, en l'associant à un contenu national, permettrait de comprendre la relation entre l'État et la culture de ceux qu'il contrôle. De la sorte, les contenus culturels transitent continuellement de l'univers bureaucratique de l'État à celui de la vie sociale des individus, et réciproquement. Cette articulation va à l'encontre de l'idée de neutralité culturelle de la bureaucratie et affirme sa capacité à convertir le social en culturel, tout en soulignant la capacité des individus à négocier et jouer avec ces contenus « en transit »⁹⁴. Herzfeld (2005) continue son raisonnement en proposant le concept de *cultural intimacy* :

« I want to argue for the centrality of cultural intimacy – the recognition of those aspects of a cultural identity that are considered a source of external embarrassment but that nevertheless provide insiders with their assurance of common sociality, the familiarity with the bases of power that may at one

⁹³ Les « prescriptions identitaires fixent la bonne manière de se comporter dans le rapport à l'institution, qui sont censées être valables au-delà de l'institution dans le monde en général » (Dubois, 1999, p. 66).

⁹⁴ « I ask what advantages social actors find in using, reformulating, and recasting official idioms in the pursuit of often highly unofficial personal goals, and how these actions – so often in direct contravention of state authority – actually constitute the state as well as a huge range of national and other identities. I am especially concerned with the uses of cultural form as a cover for social action. This leads me to attempt to show how the control of cultural forms allows significant play with cultural content. In the process, I argue that state ideologies and the rhetorics of everyday social life are revealing similar, both in how they make their claims and in what they are used to achieve » (Herzfeld, 2005, p.5).

moment assure the disenfranchised a degree of creative irreverence and at the next moment reinforce the effectiveness of intimidation. Cultural intimacy may erupt into public life. This can take the form of ostentatious displays of those alleged national traits – American folksiness, British ‘muddling through’, Greek mercantile craftiness and sexual predation, or Israeli bluntness, to name just a few – that offer citizens a sense of defiant pride in the face of a more formal or official morality and, sometimes, of official disapproval as well. These are the self-stereotypes that insiders express ostensibly at their own collective expense » (Herzfeld, 2005, p. 3).

La distinction entre un « monde social » et un « monde administratif », ainsi que la circulation des contenus faisant référence à la culture entre ces deux mondes seront traités en profondeur dans le chapitre portant sur la construction des frontières ethniques.

3.2 Les paradoxes du système de sélection des immigrants

« Nous sommes d'un programme de gens sélectionnés, pas comme ceux qui viennent comme réfugiés » [E9].

« Ils veulent savoir si on est aptes à vivre au Québec » [E4].

« Il est vrai que c'est nous qui voulions venir... mais ça ne justifie pas qu'on nous traite comme ça » [E8]

Nous avons identifié deux paradoxes propres au processus de sélection des immigrants qui viennent remettre en question la fiction bureaucratique de rationalité, de systématisme et d'impersonnalité. Ces paradoxes nous permettent d'aborder le problème sociologique de la construction de frontières ethniques de la part de l'État. Le premier paradoxe tient dans la rupture qui existe entre le processus de sélection des immigrants et celui d'accueil. Si dans le cadre de la sélection les immigrants doivent se présenter comme étant professionnels et

performants, une fois devenus « résidents permanents » ils doivent montrer leur vulnérabilité afin d'avoir accès aux services offerts par l'État. Le deuxième paradoxe fait plus spécifiquement référence à la construction par l'État des immigrants comme étant culturellement différents.

3.2.1 Du candidat performant au « résident permanent » vulnérable

Comme nous l'avons décrit dans le chapitre consacré à l'alchimie de l'État, le processus de sélection est perçu par les candidats depuis un registre professionnel. Cette construction d'une identité de « personne sélectionnée », de « migrant professionnel » contraste pourtant avec ce que le processus même de l'immigration déclenche. Une fois au Canada, les « résidents permanents » rencontrent des difficultés objectives qui souvent les conduisent à faire appel aux services d'aide du gouvernement⁹⁵. Ces difficultés, notamment liées à l'impossibilité de trouver un emploi, interviennent comme des épreuves difficiles pour des individus qui considèrent avoir jusqu'ici fait partie d'une prise en charge sérieuse de la part de l'État. Passant d'immigrants sélectionnés, c'est-à-dire aptes, professionnels, performants, à demandeurs de l'aide auprès du même État, ils doivent désormais se montrer vulnérables et dans le besoin pour solliciter l'aide sociale, obtenir des prêts et bourses pour étudier, des subventions d'emploi-Québec, avoir recours aux organismes d'appui aux immigrants, etc. Dans tous ces cas, les critères d'attribution des bénéfices visent l'identification de ceux qui sont le plus désavantagés, en totale opposition avec la logique qui gouvernait leur sélection comme « résidents permanents ». À la mise en scène de la performativité professionnelle et de la capacité d'adaptation à la société québécoise de la personne sélectionnée pour la RP, succède la figure de l'immigrant dont l'intégration a échoué, un membre d'une « minorité visible », bénéficiaire de l'aide

⁹⁵ En lien avec ce paradoxe, Dubois (1999) mentionne la tension qu'exercent les services sociaux qui essaient d'intégrer socialement les individus qu'y ont recours tout en les maintenant à leur place de dominés.

sociale, etc. L'un des interviewés s'est par exemple vu refuser l'aide sociale et les cours de francisation gratuite parce que l'on a estimé que l'argent qu'il avait apporté au Canada au début devait encore être suffisant. Il avait cependant apporté plus d'argent que nécessaire afin de démontrer qu'il était un bon candidat. Tout s'inverse une fois au Canada. Il apprendra ensuite que les autres immigrants savaient qu'il fallait déclarer le minimum, ce qui va marquer sa perception de l'État canadien : « nous pensions que c'était un pays sérieux, qu'il fallait déclarer l'argent que tu apportais, qu'ici il y avait de l'honnêteté, que les choses fonctionnent » [E9]. Un autre cas typique est la subvention salariale qu'Emploi-Québec octroie à certains immigrants lors de leur premier emploi. Malheureusement, ce bénéfice va payer généralement des emplois minimaux, avec le salaire minimum, loin des espoirs et des attentes de migrants choisis en raison de leurs compétences professionnelles.

3.2.1 Du candidat susceptible de s'adapter au « résident permanent » culturellement différent

À la différence peut-être d'autres catégorisations, comme celles des recensements ou des statistiques (Bilge, 2004b ; Schor, 2009), la catégorie de « résident permanent » est revendiquée par ceux qui la détiennent et configure leur vie quotidienne de manière déterminante. Directement issue de la *Loi sur l'Immigration*, elle donne accès à leurs détenteurs à des services sociaux et à une certaine reconnaissance dans les milieux immigrants⁹⁶, parmi d'autres bénéfices.

⁹⁶ « Être » résident permanent au Québec et au Canada n'est pas un statut anodin. Administrativement, il permet l'accès aux mêmes services sociaux que sont dont jouissent les citoyens, notamment en matière de santé et d'éducation, autorise ton détenteur à chercher un emploi, notamment en bénéficiant en outre d'une politique d'accès prioritaire à certains types d'emploi, et à l'exercer. La catégorie de *résident permanent* concentre des attributs positifs. Symboliquement, ce statut sous-entend une condition de privilégié en comparaison d'autres statuts et catégories dont les étrangers peuvent bénéficier sur le territoire canadien.

La « conscience légale »⁹⁷ qui est associée à ce statut, c'est-à-dire la manière dont les individus interprètent et vivent le fait d'être « résidents permanents », mettant en lien la loi et leur vie quotidienne, ouvre un vaste domaine pour la recherche. Comment quelque chose qui relève de l'ordre du légal, des « papiers » et de l'administration, est-il devenu partie intégrante et « naturelle » de la vie des gens ? Comment les gens interprètent-ils ce statut ? Quelle est l'influence de ce statut sur ceux qui le détiennent ? La « conscience légale » qui est associée à la RP participe de la constitution de frontières symboliques, notamment ethniques, que cette catégorie contribue à produire. La construction des candidats à la RP comme étant capables de s'adapter à la société québécoise durant le processus de sélection, perd toute sa signification une fois au Québec. La compatibilité culturelle présumée lors du processus de sélection devient exigence de conformité culturelle lorsque ces « résidents permanents » se mettent en relation avec l'administration sur place.

À la fin de l'entretien, lorsque nous avons demandé aux interviewés s'ils avaient de quelque manière que ce soit éprouvé la sensation que les fonctionnaires leur faisaient sentir qu'ils étaient d'une culture différente, les réponses ont souvent été catégoriques : « Jamais, ils sont très objectifs, ils ne prennent pas en considération la culture, non » [E6]. Cette affirmation est même intervenue lorsqu'ils avaient mentionné plus tôt au cours de l'entrevue une série de situations dans lesquelles des caractéristiques qui pourraient être considérées comme « culturelles » avaient été évoquées. On peut ici citer les commentaires sur les pratiques maritales ou la conception de la ponctualité dans le pays d'origine,

⁹⁷ La conscience légale fait référence à la manière dont les individus interprètent, reproduisent et contestent les significations associées au droit dans leur vie quotidienne. Elle implique tant l'usage du droit qu'en font les individus que la construction sociale de ce qui est « légal ». Dans les mots de Silvey (2008) : « Although researchers collect signs of legal consciousness by observing people thinking, doing, talking, telling stories, lumping grievances, working, playing, marrying, divorcing, suing a neighbor, refusing to call the police, or joining a social movement, legal consciousness, as participation in the production of legal meanings, cannot be understood independent of its role in the collective construction of legality, or the rule of law » (Silvey, 2008, p. 695).

mais aussi des remarques du fonctionnaire attribuables à ses préjugés par rapport aux femmes voilées.

Ces dynamiques ne se retrouvent pas seulement lors de la sélection des immigrants, mais également lors de l'accueil et l'accompagnement des « résidents permanents » une fois au Québec. L'obtention du statut n'est plus en jeu lors de ces interactions, mais les processus de construction de frontières ethniques sont bien présents. Si, plus tôt dans le processus, c'était pour mettre à l'épreuve les caractéristiques culturelles des individus, dans ce dernier cas les frontières ethniques conditionnent les interactions. Les intervenants des organismes communautaires sont par exemple censés prendre en compte ces caractéristiques culturelles *différentes* des « clients » ou des « bénéficiaires » quand ils offrent leurs services. Tout se développe dans le cadre d'un espace qui tend par ailleurs à rendre invisible toute référence à la culture. Cette dimension de la bureaucratie, sa capacité à parler de culture, à façonner les vies des personnes qu'elle administre, rappelle la distinction que nous avons mobilisée plus haut entre la loi et la manière dont les individus, dans la pratique, vont se mettre en relation avec elle. Si les lois sont elles-mêmes un produit culturel parce qu'elles dépendent de la culture du contexte dans lequel elles sont énoncées, leur relation avec la culture ne saurait se limiter à être un « reflet » de la culture de la société. Au contraire, et notre terrain le confirme cette affirmation, elles jouent un rôle dans la définition de ce qui est culturel, ce qu'on doit réguler, et ce qui, en revanche, ne nécessite pas de régulation.

La bureaucratie opère ici comme une technologie extrêmement puissante pour le façonnement des individus qu'elle administre. Wendy Brown (2006[1995]), particulièrement pour le cas des femmes, soutient que :

« The fact that bureaucracy as discipline is both an *end* and an *instrument*, and thereby operates *as power* as well as *in the service of other powers*, all

the while presenting itself as extrinsic to or neutral with regard to power, makes it especially potent in shaping the lives of female clients of the state » (Brown, 2006[1995], p. 202)

Voilà le second paradoxe qui est soulevé par cette recherche : si le processus vise la sélection des individus qui seraient le plus susceptibles de s'intégrer à la société québécoise, il les construits également comme *différents*. Ce paradoxe est traité dans le chapitre suivant.

Chapitre 4.

Des frontières ethniques situées et officialisées

« [Lors de l'entrevue] *j'ai dit que les Québécois avaient une culture très latine, qu'ils étaient très chaleureux, enfin, des choses qu'après je me suis rendu compte qui n'étaient pas exactement comme ça, mais bon, je l'ai dit, que j'aimais la culture québécoise, leurs valeurs, leur ouverture d'esprit, bla, bla, bla* » [E8].

« *ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise, JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà*⁹⁸ »

Ce chapitre s'organise de la manière suivante. Dans un premier moment, nous présentons une brève revue de la littérature sur les relations ethniques. Centrée principalement sur des aspects théoriques, elle vise l'ébauche d'une définition des *frontières ethniques* à mobiliser dans le cadre de notre problématique et qui soit donc capable de cerner les dynamiques de communalisation ethnique, la croyance en l'existence d'une similitude de mœurs ou d'habitus de la part des individus⁹⁹, qui nous intéressent. Dans un deuxième moment, nous décrivons les façons dont, dans le processus de sélection des immigrants, la culture des candidats est « évaluée » puis celle des « Québécois/Canadiens » leur est « enseignée ». Un contrat, tant symbolique que réel, atteste de ce processus qui lie les personnes ayant demandé la RP et le gouvernement. Dans un troisième moment, nous rendons compte de la façon dont

⁹⁸ *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. Il s'agit de la déclaration qu'on doit signer et joindre à la demande de CSQ. Le texte complet de la déclaration peut être consulté à : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-ValeursCommunes-Brochure2008.pdf> [consulté le 16 décembre 2013].

⁹⁹ Mettant l'accent sur le processus de constitution de groupes ethniques plus que sur leur nature, Weber (1971[1922], p. 416) les définit comme des « groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondés sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devienne importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe objectivement » (Weber, 1971[1922], p. 416).

une série de représentations par rapport à la culture des acteurs imprègne le processus de sélection. Nous démontrons que leur présence, loin d'être anecdotique, est structurelle dans le fonctionnement du système. Dans un quatrième moment, nous revenons sur la façon dont l'essentialisation de l'autre est justifiée par l'objectif de l'intégration des immigrants. Des caractéristiques homogènes, nettes et constantes sont attribuées tant aux « résidents permanents » qu'aux locaux. Sur notre terrain, les références à la culture de l'autre étaient justifiées aux yeux des individus car elles permettaient de faciliter l'intégration des immigrants à la société d'accueil. Le résultat est pour le moins paradoxal : à travers le renforcement des frontières ethniques, on vise leur dépassement. En poussant à l'extrême le caractère relationnel des frontières ethniques, nous soutenons qu'à travers le processus de sélection des immigrants au Québec, le terme administratif de *résident permanent* finit par s'imposer et par créer un type de frontière ethnique qui définit ceux qui détiennent ce statut. La constitution de cette frontière et du groupe qui est le produit de la catégorisation fournissent des références composites qui dépassent largement ce qu'une vision essentialiste des rapports ethniques pourrait envisager. La performance professionnelle et la capacité à traiter avec la bureaucratie locale, dont nous avons vu qu'elles étaient des atouts dans la demande de RP, s'enchevêtrent avec des références qui font proprement allusion à l'établissement de la différence par rapport à un autre.

4.1 Frontières ethniques et catégorisation

L'adoption d'une approche constructiviste, processuelle et relationnelle de l'ethnicité a fait ses preuves dans les sciences sociales¹⁰⁰. Elle implique la réfutation du caractère naturel ou donné des groupes ethniques. Ceux-ci seraient

¹⁰⁰ Cette approche se développe précisément au Québec, avec les travaux de Juteau (1999) à la suite des travaux de Barth (1995[1969]).

le produit d'une construction sociale et n'existeraient pas en dehors du contexte social dans lequel ils émergent. Elle met l'accent sur le processus de constitution sociale des groupes ethniques et non sur les entités qui en seraient le résultat, évoquées pourtant souvent par nos interlocuteurs, et la centralité de la relation sociale, c'est-à-dire la nécessaire référence à un « autre » pour la définition des groupes ethniques. À l'opposition d'une conception essentialiste de ces groupes, qui voit dans les caractéristiques des groupes, comme la langue, la religion ou les coutumes partagées des attributs les définissant (Geertz, 1963), cette approche met l'accent sur l'analyse de la constitution de la frontière entre « eux » et « nous » (Barth, 1995[1969]). Les caractéristiques des individus et des groupes deviennent, dans ce contexte, relativement insignifiantes puisque le pouvoir explicatif réside non pas dans ces caractéristiques mais dans l'établissement d'une frontière qui les sépare. Ainsi, peu importe si des individus considérés appartenir à des groupes ethniques différents ont dans la pratique les mêmes habitudes, la même langue ou la même religion. Si cette frontière existe, elle établit des différences irréconciliables entre les groupes. Ces frontières fonctionnent donc comme des opérateurs cognitifs, des « catégories d'attribution et d'identification opérées par les acteurs eux-mêmes et [qui] ont donc la caractéristique d'organiser les interactions entre les individus » (Barth, 1995[1969], p. 205). Ainsi, le jugement collectif qui distingue entre ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas au groupe constituerait la clé pour la saisie de l'ethnicité.

La dissociation entre la frontière ethnique, comme principe d'organisation des interactions, et les caractéristiques des groupes ethniques, leur essence ou substance, nous semble fort pertinente pour notre étude. Les immigrants devenus « résidents permanents » étant issus de différents contextes culturels et ayant vraisemblablement des us et des coutumes diverses, l'étude des frontières qui les distinguent des autres ne peut pas prendre comme point de départ les

caractéristiques culturelles comme leurs marqueurs ethniques. D'ailleurs, par rapport à cette dissociation, Barth (1995[1969]) indique que :

« la plus grande partie de la substance culturelle qui à un moment donné est associé à une population humaine n'est en rien contrainte par cette frontière ; cette substance peut varier, être apprise, et changer sans aucune relation décisive avec le maintien des frontières du groupe ethnique » (Barth, 1995[1969], 248-249).

D'autres propositions théoriques ont essayé d'intégrer la dimension culturelle, en proposant notamment une définition des frontières ethniques qui identifie deux faces (Juteau, 1999) : d'une part, une face interne qui fait référence aux rapports que les membres du groupe établissent avec les caractéristiques qui leur sont supposées être communes et propres (leur passé, leurs croyances, leur histoire, etc.) et d'autre part, une face externe qui renvoie aux rapports inégalitaires qu'ont les membres du groupe avec ceux qui n'y appartiennent pas. Ces rapports « déterminent en bonne partie le déroulement des interactions interpersonnelles où l'ethnicité est déployée quotidiennement » (Bilge, 2004a, p. 240) et, pouvons-nous ajouter, sont importants pour notre analyse qui se concentre sur la face externe des frontières ethniques.

Jenkins (1994) propose une vision aussi schématique qu'éclairante¹⁰¹ par rapport à la distinction entre une définition interne et externe des frontières ethniques. Plaidant pour une prise en compte plus importante de la face externe des frontières ethniques, il distingue deux types de définition en proposant, à partir du binôme « nous/eux », les oppositions « identification au groupe/catégorisation » et « inclusion/exclusion ». L'inclusion d'un individu au groupe passerait donc par son identification à de supposées caractéristiques distinctives. L'exclusion de quelqu'un relèverait quant à elle des mécanismes

¹⁰¹ Il s'agit d'une proposition qui est discutée dans son article (Jenkins, 1994) et non d'une affirmation absolue.

d'assignation à un autre groupe, le « eux », de la part de celui ou de ceux qui ont le pouvoir d'exercer une telle catégorisation. Se concentrant sur les processus de catégorisation ou d'attribution externe des identités ethniques, cet auteur mêle pouvoir et autorité comme des ingrédients centraux pour comprendre les rapports ethniques :

« external definition is necessarily embedded within social relationships [...] the capacity to act successfully upon other people's lives implies either the power or the authority to do so. The exercise of power implies competitive access to and control over resources, while authority is, by definition, only effective when it is legitimate. Power and authority are thus necessarily embedded within social relationships » (Jenkins, 1994, p. 199).

En termes ethniques, ce qu'on est ne dépend donc pas seulement des attributs qu'on considère comme distinctifs de la propre culture, mais également de ce à quoi nous renvoient les institutions ou d'autres individus qui ont le pouvoir d'exercer une telle attribution. Plusieurs travaux empiriques ont exploré le processus de catégorisation ethnique. Dans leurs études portant sur les catégories ethniques présentes dans les recensements de différents contextes nationaux, Bilge (2004b), Simon (1997, 2008) et Schor (2009), montrent que ces outils statistiques, loin d'être le « reflet » de la diversité culturelle ou raciale de la société, remplissent une fonction politique, participant de la création et de la définition de la nation, établissant la frontière entre ceux qui appartiennent et de ceux qui n'appartiennent pas. Ce sont des dispositifs de catégorisation ethnique.

Si la *catégorie ethnique* n'implique pas la *communauté ethnique* (Bilge, 2004a) puisque cette dernière requiert l'identification de la part des individus et de leur croyance dans l'ensemble des caractéristiques communes qui configureraient leur ascendance commune, elle repose sur l'assignation de ce type de catégories à ceux qui subissent la catégorisation. Trois affirmations doivent à ce propos être mentionnées.

Premièrement, la catégorisation implique une relation de pouvoir entre celui qui catégorise et celui qui est catégorisé ; elle configure une relation de pouvoir dans laquelle l'une des parties peut conditionner la vie de l'autre. Jenkins (1994) indique que :

« The effective categorization of a group of people by a more powerful 'other' is not therefore 'just' a matter of classification (if, indeed, there is any such thing). It is necessarily an intervention in that group's social world which will, to an extent and in ways that are a function of the specifics of the situation, alter that world and the experience of living in it » (Jenkins, 1994, p. 218).

À partir de l'analyse de la construction des catégories raciales, Martiniello et Simon (2005) interrogent par exemple les rapports entre majoritaires et minoritaires dans la définition des identités ethniques ou raciales, mettant en évidence les relations de pouvoir qui se trouvent derrière les processus de catégorisation. Allievi (2005) identifie l'effet du traitement médiatique de la catégorie d'« immigrant » pour l'associer exclusivement au « musulman ». Ces recherches nous montrent que des processus de catégorisation n'opèrent pas seulement dans les recensements, où l'idée de catégorisation est presque inhérente à l'outil. Les lois et les politiques publiques reposent sur et engendrent elles-aussi des processus de catégorisation. Les travaux de Guild (2004) se concentrent sur le lien entre les corpus légaux nationaux¹⁰² et supranationaux en Europe et les catégories de citoyens, immigrants et terroristes. Ceux de Sharma

¹⁰² Sur le lien entre catégorisation et droit, Dupret (1996) propose par exemple de concevoir les identités à partir précisément des catégories qui leur sont associées. Pour cet auteur, « l'identité collective est cette attribution catégorielle qui classe les personnes et les groupes en fonction de leur appartenance culturelle supposée et que l'interaction sociale valide en faisant ressortir les signes culturels socialement différenciateurs. Pareille définition permet d'identifier une série de problématiques fondamentales : attribution catégorielle, dichotomisation Nous/Eux, fixation de symboles identitaires, saillance des traits distinctifs. L'analyse du droit, de ses répertoires et des représentations que les différents acteurs en ont permet de souligner à quel point la norme (particulièrement juridique) en constitue un élément central » (Dupret, 1996, p. 606).

(2006) se concentrent sur le concept du « travailleur immigrant » à partir d'une analyse du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) au Canada, pour n'en donner que quelques exemples.

Deuxièmement, la définition de la face externe des frontières ethniques constitue un phénomène multi-niveaux. Si des catégorisations sont définies par l'administration ou par des instances qui semblent très éloignées de la vie quotidienne des individus, elles s'actualisent à différents niveaux, comme le mentionnent Martiniello et Simon (2005) :

« l'identité se construit dans le rapport à l'autre, au cours de relations qui se tiennent sur plusieurs niveaux : celui des rapports inter-individuels (les contacts sociaux), celui des représentations (confrontation des représentations collectives) et celui du rapport aux institutions de classement (administration et science) » (Martiniello et Simon, 2005, p. 9).

En conséquence, des processus de catégorisation opèrent à des niveaux de formalité très différents et dans différents domaines de la vie sociale, pas exclusivement au niveau de l'administration et des gouvernements. Jenkins (1994) mentionne par exemple, en degré croissant d'informalité, les domaines suivants : « official classification, organized politics, administrative allocation, employment, market relationships, marriage and kinship, membership of informal groups, communal relationships, sexual relationships [et] routine public interaction » (Jenkins, 1994, p. 210).

Troisièmement, la dimension individuelle ne doit pas être négligée dans l'analyse des processus de catégorisation. Que ce soit par la résistance, la négociation ou l'internalisation de la catégorie qu'on se voit imposer, les individus interagissent avec celle-ci en ajustant leur propre image à ce processus (Jenkins, 1994). Autrement dit, la catégorie ne définit pas complètement et unilatéralement l'autre, mais le processus de catégorisation est dynamique et interactif. C'est pour

cette raison que nous avons voulu nous écarter du concept d'« identité » qui tend à fixer l'effet de la catégorisation, alors que nous visons la saisie des processus de catégorisation dans leur évolution au cours du processus de sélection des immigrants. Pour nous, c'est au cours de l'interaction entre l'État et les individus que des frontières ethniques s'actualisent. Mais elles ne définissent pas complètement et pour toujours les individus. C'est pourquoi nous parlons des frontières ethniques *situées* ou *en situation*, c'est-à-dire qui opèrent dans des contextes précis. Si des « résidents permanents » provenant de pays différents ne se considèrent certainement pas comme partageant un même ensemble de caractéristiques culturelles (parmi les interviewés il y avait par exemple des Colombiens et des Marocains), la condition commune de « résidents permanents » les opposera *en situation* et les rendra aussi *différents* des « Québécois » lors des séances d'information, par exemple. La frontière entre « résidents permanents » et les « autres » est mouvante et dynamique. Nous ne pourrions donc pas parler d'« identité immigrante » (comme le font par exemple Massey, Douglas S. et M. Sánchez (2010)) ou d'« identité de résident permanent ». Plus que d'*identité*, nous parlerons des processus de catégorisation qui s'incarnent dans des situations précises. Cette approche nous permet de comprendre, par exemple, que des individus devenus « résidents permanents » puissent être définis comme des personnes très performantes sur le plan professionnel et ensuite être traités comme s'ils ne savaient pas arriver à l'heure au travail, en faisant référence aux particularités de ce que le gouvernement va appeler « la culture d'origine ». En cohérence avec l'approche méthodologique que nous avons adoptée, les processus de catégorisation seront analysés, comme nous le suggérons pour le pluralisme religieux, « as an experience in which a situation is constantly re-defined [...] an experience in which a situation is constantly and dynamically defined » (Amiriaux et Araya-Moreno, 2014, sous presse).

Les frontières ethniques ne préexistent pas les sujets puisqu'elles sont définies continuellement dans les interactions. Au niveau individuel, on pourrait difficilement réduire les vies des individus à leur condition de « résidents permanents », comme on le laissait voir dans le récit descriptif. Les études centrées sur la relation administrative (Spire, 2008 ; Dubois, 1999) tendent à adopter une approche d'observation des interactions *in situ* entre les fonctionnaires et les bénéficiaires des services bureaucratiques. Nonobstant le caractère macro des processus de constitution de l'État, de la bureaucratie et de la formation des frontières ethniques, il est impératif d'observer les processus de catégorisation à l'échelle de l'action individuelle, ce qu'explique Wimmer (2013) en insistant sur la dimension comportementale de ce processus :

« A boundary displays both a categorical and a social or behavioral dimension. The former refers to acts of social classification and collective representation, the latter to everyday networks of relationships that result from individual acts of connecting and distancing. On the individual level, the categorical and the behavioral aspects appear as two cognitive schemes. One divides the social world into social groups – into “us” and “them” – and the other offers scripts of action – how to relate to individuals classified as “us” and “them” under given circumstances » (Wimmer, 2013, p. 9).

En liant ce que nous avons synthétisé des théorisations sur les frontières ethniques avec ce que nous avons identifié comme définissant le processus bureaucratique de sélection des immigrants au Québec et au Canada, nous pouvons déduire que la construction des frontières ethniques de la part de l'État est un processus qui s'inscrit dans la rationalité, l'hospitalité et la neutralité mises en œuvre par la bureaucratie, de telle manière qu'il devient « invisible », et rejoint en cela les opérations de classement en général :

« Classifications are powerful technologies. Embedded in working infrastructures they become relatively invisible without losing any of that power. In this book we demonstrate that classifications should be

recognized as the significant set of political and ethical work that they are »
(Bowker et Leigh Star, 1999, p. 319).

Dans les pages qui suivent, nous essaierons de rendre compte des processus de construction de frontières ethniques qui émergent à la faveur des interactions entre l'État et les candidats à la RP ou les « résidents permanents ». Nous verrons comment, dans le cadre de l'alchimie de l'État, la catégorisation administrative comme « résident permanent » se traduit en construction de la face externe de la frontière ethnique. Dans un climat d'hospitalité, les caractéristiques culturelles qui glissent du monde social au monde administratif sont attribuées à ceux qui se les font imposer. Si une des caractéristiques principales de la catégorie de « résident permanent » consiste en sa capacité de transiter du monde administratif ou légal au monde social, cette mobilité peut aussi être constatée dans l'autre direction. Le monde social imprègne et remplit de sens la catégorie de « résident permanent », particulièrement en ce qui concerne des références culturelles.

4.2 L'apprentissage, l'évaluation et la contractualisation de la culture

« Immigrer veut aussi dire partager les valeurs de sa société d'accueil. Avant de décider d'immigrer au Québec, assurez-vous de bien connaître les valeurs de la société québécoise pour vérifier si vous pouvez y adhérer¹⁰³ ».

Comment apprend-on la culture ? La question est aussi vaste que vague. S'il est certain que l'on est socialisé à des pratiques, des croyances et des valeurs, qu'on « les apprend » depuis l'enfance, ce processus de socialisation ne répond pas nécessairement à des relations de continuité entre « ce qu'on nous apprend » et « ce qui est appris ». La distinction n'a d'ailleurs pas lieu d'être si l'on conçoit la

¹⁰³ Citation tirée de <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/information-quebec.html> [consulté le 2 décembre 2013].

socialisation qui la situe comme processus à explorer plus que comme explication causale d'autres phénomènes¹⁰⁴.

Il existe actuellement toute une gamme de tentatives d'éducation par rapport à ce qui relèverait de la culture des personnes. Que l'on puisse développer certaines « compétences (inter) culturelles » est une hypothèse qui s'appuie par exemple sur l'idée que les personnes possèderaient, individuellement, des capacités différenciées à traiter et comprendre d'autres cultures¹⁰⁵. Le développement de compétences interculturelles serait donc valorisé dans des sociétés diverses, entendant par *compétence interculturelle* la « capacité de comprendre une culture précise et s'y adapter relativement, en élargissant son spectre d'interprétation et d'action » (Bartel-Radic, 2009, p. 15). En termes de politiques publiques, le développement de compétences interculturelles est encouragé par les gouvernements. Les activités du MICC intègrent par exemple celles que jusqu'en 2011 menait le Conseil des relations interculturelles et qui concernaient des analyses des médias, la publicité, la gouvernance, la laïcité, etc.¹⁰⁶ Le CIC, particulièrement à travers ses activités visant l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, met en place une série d'activités de

¹⁰⁴ La socialisation est le mécanisme fondamental à travers lequel les normes sociales se transmettent. La vocation des sciences sociales concerne moins l'identification de ce qui est produit de la socialisation que des manières dont cette socialisation se produit. La famille, l'école, l'église, les groupes de pairs et les médias ont beau être des agents de socialisation, ce que les individus socialisés « apprennent » correspond difficilement à ce qu'explicitement ces agents désirent consciemment « faire apprendre ». L'intentionnalité dans les processus de socialisation n'est donc pas une question qui a lieu d'être posée : la socialisation dans la rue (Oliver, 2006) ou celle de la chasse à courre (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1993) ne répondent pas aux intentions conscientes de qui que ce soit. Le pari de l'éducation consiste dans ce contexte à donner une intentionnalité à la socialisation : on essaie alors d'apprendre aux gens à se comporter d'une manière déterminée, associée à une culture particulière.

¹⁰⁵ C'est souvent l'approche adoptée par le travail social, où l'on identifie des « incidents critiques » (Cohen-Emerique, 2011) qui interviennent précisément dans des situations où les acteurs n'ont pas mobilisé leur capacité de comprendre la culture de l'autre.

¹⁰⁶ L'ensemble des documents produits par le Conseil des relations interculturelles du Québec se trouve à <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-cri/diversite.html> [consulté le 12 décembre 2013].

promotion des relations interculturelles à travers ses partenaires. Par exemple, la CISR offre une formation sur ces compétences pour les personnes qui interrogeront les demandeurs d'asile lors de leur évaluation. La GRC a mis en place des programmes de sensibilisation communautaire sur les différentes communautés culturelles au Canada. Le ministère du Patrimoine canadien « encourage les employés à organiser des activités qui reconnaissent les fêtes culturelles et les moments qui sont importants pour eux (p. ex., Noël, le Nouvel An chinois, le Mois de l'histoire des Noirs, l'Aïd al-Fitr) »¹⁰⁷. D'autres organismes gouvernementaux vont aussi proposer des instances similaires visant l'aménagement de la diversité et l'amélioration des capacités des citoyens à traiter avec d'autres ayant des cultures différentes. La « formation interculturelle » est donc monnaie courante dans les services étatiques à différentes échelles (fédérale, provinciale, municipale, locale). L'on revient donc à la même hypothèse : la culture peut être apprise, objectivée et convertie en « compétence », c'est-à-dire quelque chose que l'on « sait ». Les manières d'appréhender la culture afin de la manipuler ou d'en créer un métadiscours, ainsi que la forme que peut prendre sa gestion ou son aménagement, dépassent largement les objectifs de cette recherche.

Sur notre terrain, la culture devenue compétence pouvant être apprise, enseignée et évaluée traverse les interactions des candidats à la RP avec les gouvernements québécois et canadiens. Particulièrement dans le cadre du processus de sélection des immigrants, les candidats sont amenés à bien connaître la « société québécoise », ses valeurs, ses institutions, ses fêtes, ses habitudes, jusqu'à apprendre des noms de chanteurs et de joueurs de soccer importants pour le Québec. La « culture québécoise » devient alors un objet, un ensemble de connaissances et des compétences, susceptible d'être maîtrisé par les individus.

¹⁰⁷ *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le Multiculturalisme Canadien 2011-2012* Promouvoir l'intégration, Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/multi-rapport2012.pdf> [consulté le 12 décembre 2013].

Ainsi les interviewés nous racontent-ils que, dans le cadre de leur préparation pour l'entrevue de sélection, ils ont dû étudier un corpus d'information assez abondante sur le Québec et sur le Canada. Tout d'abord, les sites internet du MICC¹⁰⁸ et du CIC invitent les candidats à s'informer sur l'endroit où ils songent immigrer. De l'information sur différents aspects du Canada et du Québec y est fournie, des conditions géographiques et climatiques du territoire aux valeurs communes des Canadiens et des Québécois, en passant par des descriptions de la vie familiale, les systèmes juridique et sanitaire et le système politique. Les bureaux privés d'immigration offrent même une préparation pour l'entrevue de sélection et du matériel spécialement confectionné pour ces fins. Ainsi, un « cahier » sur le Canada et le Québec, préparé par les bureaux privés, peut être communiqué aux candidats, avec des réponses prédéfinies aux questions, celles qui augmenteraient les chances des candidats d'être acceptés.

Il est important de souligner la rupture qui existe entre le type d'information offerte par les gouvernements (conçue aux fins du processus de l'immigration) et l'information « réelle », fournie par la famille ou par les amis qui habitent déjà au Canada. Le statut de l'information officielle pour les candidats à la RP est très complexe. D'une part, ils respectent et reconnaissent le caractère officiel de l'information fournie par les gouvernements, mais elle n'est pas considérée comme « vraie » ou « fiable ». Elle fait partie, aux yeux des candidats, de la publicité déployée par les gouvernements afin d'attirer les potentiels immigrants. Présenter la société québécoise comme étant « une société libre et démocratique », « riche de sa diversité » et « reposant sur la primauté du droit » et dire que les « valeurs et les lois de la société québécoise font consensus et assurent à chaque personne le droit, entre autres, de s'exprimer et de choisir librement son

¹⁰⁸ Outre son site officiel, le MICC met à la disposition un autre site pour les personnes qui envisagent une émigration au Québec. Il s'agit du site « Vous avez une place au Québec » (<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/placeauquebec/fr/>). Il y a aussi le site « Toutes nos origines enrichissent le Québec » (<http://toutesnosorigines.gouv.qc.ca/>), destiné aux potentiels employeurs d'immigrants.

style de vie, ses opinions et sa religion »¹⁰⁹ sont des propos normaux dans le cadre d'une politique d'attraction des immigrants, mais pas nécessairement « vrais » pour planifier une éventuelle immigration. Sur son site web, CIC inclut une section « Apprendre à connaître le Canada ». Le site nous apprend, parmi d'autres choses, que :

- « Le Canada risque d'être très différent de votre pays d'origine » ;
- « Le Canada célèbre la diversité » en étant « une société multiculturelle » ;
- « Le Canada ne tolère pas la haine » ;
- « La plupart des Canadiens ont un esprit d'équité. Ils acceptent et respectent quiconque les accepte et les respecte » ;
- « Au Canada, dans des nombreuses familles biparentales, la mère et le père occupent tous deux un emploi à l'extérieur » ;
- « Au Canada, les femmes peuvent avoir les mêmes emplois que les hommes, ainsi que toutes les mêmes responsabilités » ;
- « Au Canada, les gens ne se voient pas offrir de meilleurs emplois en raison de leur nom, de leur fortune, de leur classe sociale ni de leur sexe » ;
- « Il est illégal de frapper qui que ce soit, y compris votre conjoint ou vos enfants, que ce soit à la maison ou en public »¹¹⁰.

Si l'on revient à la discussion sur la manière dont la culture est traitée tout au long du processus de sélection des immigrants, nous pouvons illustrer différentes occasions au cours desquelles la culture, que ce soit celle de l'immigrant, celle du fonctionnaire ou celle des « Canadiens/Québécois », opère comme si elle était fixe, unitaire, homogène, dépourvue de tensions, absolue. L'énumération des caractéristiques de la société canadienne et québécoise, ainsi que l'invitation faite aux personnes consultant le site web à évaluer si leurs

¹⁰⁹ <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/placeauquebec/fr/valeursdelasocietequebecoise-leexercice-des-droits-et-libertes.php> [consulté le 17 décembre 2013].

¹¹⁰ Citations tirées de <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/avant-canada.asp> [consulté le 29 décembre 2013].

valeurs sont compatibles avec celles de la société où elles sont potentiellement intéressées à immigrer, rend compte d'une conception de la culture comme quelque chose à laquelle on peut décider d'adhérer ou pas.

L'évaluation des individus, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, fait partie du processus de sélection. Elle opère comme un dispositif de contrôle bureaucratique de la population, supposément rationnel, systématique et objectif. La grille de points utilisée pour l'évaluation des candidats incarnerait ces principes puisqu'elle quantifie les caractéristiques des candidats, afin de rendre les individus comparables mais aussi afin de garantir que la RP est attribuée sur la base de critères objectifs. Cependant, dans l'application de cette grille, les agents de l'immigration possèdent d'une marge de manœuvre important. Par exemple, de 0 à 6 points sont alloués pour l'« adaptabilité ». Une longue citation s'impose pour savoir comment les fonctionnaires sont censés appliquer ce critère, qui n'est évalué que lorsque le candidat passe l'entrevue de sélection¹¹¹ :

« Conformément au RSRE [Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers], pour établir le degré d'adaptabilité de celui-ci [le candidat], le fonctionnaire à l'immigration doit poser des questions lui permettant d'évaluer la préparation du projet d'immigration, ses possibilités d'intégration socioprofessionnelle et ses connaissances du Québec. Il doit fournir une appréciation globale du candidat et attribuer les points en conséquence, selon les éléments suivants :

- la connaissance du Québec;
- les démarches qu'il a effectuées pour faciliter son intégration socioéconomique;
- ses qualités personnelles au regard de ses activités professionnelles.

[...]

¹¹¹ Dans certains cas, la RP est octroyée sans entrevue de sélection, sur la seule base du dossier du candidat. Cette décision dépend du critère du fonctionnaire qui reçoit le premier formulaire. Le RSRE indique à cet égard que « tout ressortissant étranger dont la demande contient des déclarations dont la véracité n'est pas démontrée est convoqué à une entrevue de sélection ». L'application de ce critère dépend du fonctionnaire.

Relativement à l'appréciation des qualités personnelles du candidat au regard de ses activités professionnelles :

- son habileté à mettre en valeur ses acquis et ses réalisations pendant une entrevue;
- sa connaissance des difficultés liées au projet d'immigration (financières, familiales ou professionnelles) et son réalisme à l'endroit du projet;
- sa compréhension des valeurs de la société québécoise, la signature de la « Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise » et son intention d'apprendre le français, s'il ne le parle pas déjà¹¹² ».

Les individus sont donc explicitement évalués par rapport à leurs capacités potentielles d'adaptation à la société québécoise. L'évaluation de la culture prend ici la forme d'une entrevue d'embauche. Dans le contexte de l'entrevue et de la manière dont l'adaptabilité doit être évaluée par les agents, apparaît l'idée qu'il faut « connaître » des choses, comme si la culture était un ensemble de « contenus » que l'on pourrait citer et réciter pour attester de sa capacité à s'y insérer. Les interviewés nous disaient ainsi qu'afin d'être acceptés comme « résidents permanents », il fallait se préparer en étudiant les caractéristiques culturelles de la société québécoise, acquérir des « connaissances » :

« Oui, il y avait un autre couple avec nous qui attendait... Ils avaient très très peur parce qu'ils n'avaient pas pu bien préparer le questionnaire, parce qu'il y avait des questions d'ordre général sur la culture du Québec, le climat, etc. Des fois, ils posaient des questions sur les chanteurs, quels sont les chanteurs, pour savoir si vous aviez une idée... parce que vous allez partir dans un pays que vous connaissez pas, ils vous évaluent tout ça, des connaissances » [E4].

¹¹² *Guide des procédures d'immigration*, MICC, mise à jour novembre 2013. Disponible à http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/gpi-npi/composantes_3/gpi-3-1.pdf [consulté en décembre 2013]. Pages 53 et 54.

Les candidats n'éprouvent pas particulièrement que leur culture est évaluée. Au contraire, ils interprètent la sélection comme totalement basée sur leurs possibilités de s'intégrer à la société québécoise et non sur leur culture. D'ailleurs, face à la question directe sur le rôle de leurs cultures dans l'évaluation – essayant de notre part à identifier une trace d'une quelconque différenciation culturelle ressentie par les candidats – les interviewés indiquaient que les fonctionnaires ne faisaient aucune différence sur ce critère.

« Est-ce qu'elle t'a posé des questions sur les valeurs de la culture québécoise? Ça c'est sûr! C'est quoi les cinq ou les six valeurs... je me rappelle plus, c'est les valeurs... c'est l'égalité, les valeurs communes... »
[E7].

Lorsqu'une des interviewées s'est faite reprocher qu'elle ne connaissait pas toutes les valeurs québécoises, elle ne le prend pas « personnel » mais comme un signe qu'elle aurait dû mieux étudier la liste des valeurs. L'évaluation de la culture, tout comme celle des compétences professionnelles du candidat, est considérée être quelque chose d'objectif mené dans le cadre d'un processus bureaucratique. La culture devient donc un objet de traitement, elle n'encadre pas les interactions mais elle est discutée dans le cadre de celles-ci, quelque chose dont on parle mais qui ne limite pas les manières d'agir dans le cadre de ces interactions. Les candidats doivent répondre à des questions sur les valeurs québécoises, mais ils ne sentent pas que leurs valeurs soient évaluées.

Ce processus d'objectivation de la culture mobilise une conception de celle-ci qui la définit comme externe à l'individu et qui présuppose qu'il peut la contrôler. D'ailleurs, les candidats savent qu'ils doivent faire des affirmations spécifiques sur la culture qui vont garantir leurs chances d'être acceptés. Selon les interviewés, en plus, il ne faut pas seulement connaître la culture d'accueil, mais l'aimer et l'admirer (« montrer un intérêt pour la langue et la culture » [E8]).

S'approprier cette culture objectivée, l'utiliser en sa faveur, devient une technique dont les candidats peuvent se servir :

« si on te le demande, il ne faut pas dire que tu ne viens que pour l'argent, mais bien pour la culture, que parce qu'ici les horaires de travail sont respectés, qu'il y a un système de matriarcat, la culture quoi » [E2].

La *Déclaration de respect des valeurs québécoises* est, quant à elle, un instrument paradigmatique de la manière dont la culture peut devenir un objet. Conçue comme un contrat, même si elle n'a aucune valeur légale qui puisse être réclamé ultérieurement, elle sanctionne clairement l'établissement d'un engagement entre le gouvernement et « les résidents permanents ». Le gouvernement offre des services pour faciliter l'intégration des immigrants et ceux-ci s'engagent à faire tous les efforts pour s'adapter à la culture d'accueil. Les séances d'information sur le Québec répondent à la même logique, comme le montre le guide fourni par le gouvernement aux « résidents permanents ». Par exemple, dans le guide « Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration », nous pouvons observer la double utilisation du mot « engagement » par rapport à la culture, tant de la part des immigrants que du gouvernement. On peut y lire comme engagement de la part des immigrants :

« Votre engagement [...] En tant que personne immigrante, vous vous engagez à prendre en charge votre démarche d'intégration et à l'amorcer le plus rapidement possible à l'aide des moyens mis à votre disposition. Vous vous engagez aussi à connaître et à respecter les valeurs communes de la société québécoise ainsi que toutes ses lois, quelles que soient vos convictions. La réussite de votre intégration dépendra en grande partie des efforts que vous déploierez et de votre capacité d'adaptation à la société québécoise¹¹³ ».

¹¹³ *Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration*, MICC, 2012, p. 10.

Ensuite, comme engagement de la part du gouvernement, en échange des efforts déployés par les immigrants pour s'intégrer, on offre aux « résidents permanents » des services bureaucratiques destinés à les aider :

« L'engagement du gouvernement. Le gouvernement du Québec offre, avec la collaboration de ses partenaires publics, privés et communautaires, des services d'accueil et de soutien à l'intégration sociale, économique et culturelle ainsi que des services de francisation adaptés aux besoins des personnes qu'il accueille sur son territoire¹¹⁴ ».

Ce double engagement implique en conséquence des responsabilités pour les nouveaux « résidents permanents ». Ces responsabilités s'expliquent seulement par ce statut. Si la participation à une culture commune va de soi pour ceux qui y appartiennent (les citoyens, les « Québécois » ou les « Canadiens »), les « résidents permanents » doivent au contraire explicitement y adhérer en signant un contrat.

4.3 Les représentations de la culture : de l'anecdotique à l'officiel

« We have been concerned mainly with the symbolic construction of bureaucratic rationality. This gave us a glimpse of some of the processes involved in the conversion of stereotypes into a supposedly objective description of reality » (Herzfeld, 1992, p. 71).

« Je vais te raconter une anecdote, ça va te faire rigoler. Eh... chez nous on est musulmans puis il y a eu une histoire comme ça à l'immigration, une femme a été... elle avait été convoquée pour un entretien et la femme était voilée. Ça ne posait aucun problème parce que son dossier était bien, il y avait sa photo, on sait que le Québec est un pays d'accommodement raisonnable, très ouvert. À un moment, elle était parfaite, à la fin de l'entretien, pour lui dire au revoir, qu'elle était prise, le Monsieur se lève et dit 'bon, bah, félicitations' [montre avec un geste que l'agent voulait serrer la main de la femme]. « Ah », elle lui dit, 'moi, je touche pas les monsieurs' et il a fait 'ok'. Il a pris le papier, l'a re-signé, 'vous êtes refusée' » [E6].

¹¹⁴ *Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration*, MICC, 2012. Page 10.

Que des différences culturelles existent indépendamment du processus de sélection est indéniable. Des candidats issus de différentes parties du monde parlent des langues différentes, croient en des dieux différents, ont des rapports différents au travail, et ainsi de suite. Une quantité non négligeable d'études s'est d'ailleurs penchée sur la question du rôle de ces spécificités culturelles dans l'intégration des immigrants au marché du travail local¹¹⁵. Elles ont souvent constaté les échecs de la politique québécoise et canadienne d'intégration des immigrants qualifiés. Ces individus, avant de devenir « résidents permanents », font pourtant face au même processus de sélection et sont donc évalués avec les mêmes critères, indépendamment de leurs spécificités dites « culturelles ». Ces spécificités, dans le cadre du processus de sélection, ne sont pas un obstacle mais plutôt l'un des critères à être évalués. Elles seraient, dans ce contexte, un objet de l'action de la bureaucratie.

Cependant, le processus de sélection des immigrants, dans son accomplissement pratique puis, graduellement, de manière explicite dans les dispositifs officiels, mobilise et fait continuellement référence aux caractéristiques culturelles supposées des candidats et des « Canadiens/Québécois ». Que ce soit à travers des histoires qui circulent dans les forums de discussion sur internet, dans les expériences concrètes des individus qui participent au processus ou dans les matériaux d'information et de formation distribués par les gouvernements, des représentations de l'autre, basées la plupart du temps sur des figures

¹¹⁵ Par exemple, « L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996 » (MICC, 2004, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Insertion-emploi-partiel-rapportsynthese.pdf>) et « Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec » (MICC, 2006, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/AccesEmploiQualifie-RapportRenaudCayn.pdf>), quant aux études commandées par le gouvernement québécois. De la part du gouvernement canadien : « Capital social et entrée sur le marché du travail des nouveaux immigrants au Canada » (CIC, 2008, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/marche-du-travail/index.asp>) ou « Le rôle de l'offre de travailleurs migrants sur le marché du travail canadien » (CIC, 2012, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/2012-migrant/index.asp>).

extrêmement stéréo typiques, constituent la toile de fond pour les interactions. Différentes situations documentées au long de notre terrain rendent compte de ce phénomène.

Une de nos interviewées portait le voile dit « islamique ». Que le Québec soit, dans ses propres mots, « une société où il y a moins de discrimination » est l'une des raisons pour lesquelles elle avait décidé de présenter une demande de CSQ au gouvernement du Québec. Lors de l'entrevue de sélection, au cours de laquelle elle a expliqué son plan pour trouver un emploi au Québec, en commençant par un poste exigeant moins de qualifications que celles qu'elle avait et envisageant la poursuite de sa formation, elle est interrogée sur les valeurs québécoises. À la question « Quelles sont les valeurs québécoises ? », elle répond « la liberté, l'égalité, la démocratie », se disant que « ça devrait être les mêmes que toujours ». L'agent de l'immigration acquiesce et insiste « quoi d'autre ? » « L'égalité entre les sexes » répond-elle, voyant vers où il s'en allait dans son interrogatoire. « La laïcité, madame », poursuit l'agent, « au Québec, l'Église et l'État sont séparés, c'est une valeur très importante ». L'interviewée, interprétant que cette question lui était posée parce qu'elle portait le voile et non pas comme partie du protocole, le prend avec résignation et amusement, selon ce qu'elle décrit ultérieurement lors de notre entretien, car « je comprends que si j'avais pas porté le voile, il ne m'aurait pas parlé de laïcité ».

D'autres cas, incluant des femmes, nous aident à comprendre le rôle de stéréotypes dans le cadre de la relation des individus avec l'administration. Lors de son arrivée à Montréal, une autre des interviewées rencontre le bureau d'accueil du gouvernement du Québec, situé à l'aéroport. L'agent qui se trouve à l'accueil, après lui avoir donné le guide « Apprendre le Québec » et l'avoir inscrite à une séance d'information, lui souhaite la bienvenue et lui indique que « contrairement à ce qui arrive dans d'autres pays, ici au Québec les hommes ne

frappent pas les femmes ». Elle attribue le commentaire, qu'elle trouve inattendu et un peu déplacé, au fait qu'elle avait passé quelques heures dans l'avion et qu'elle n'avait pas sa meilleure mine après le long voyage. Elle remercie toute de même l'agente et réfléchit, amusée, aux perceptions erronées que les Canadiens auraient des étrangers, se disant qu'ils croient que dans le cas d'autres pays, un pays de l'Amérique latine, en l'espèce, les femmes sont battues.

Dans quelle mesure ces références à la culture dans le contexte de la relation entre les immigrants et l'État font-elles partie du processus ? Dans quelle mesure font-elles partie de n'importe quelle interaction entre deux individus indépendamment du rôle d'autorité que l'un d'eux peut accomplir ? La distinction nous semble vaine : dans le cadre des situations décrites, on ne peut pas isoler les individus et leurs préjugés, de la position de pouvoir qu'ils occupent. Les fonctionnaires se sont permis de dire ce qu'ils ont dit en raison du contexte et les candidates à la RP n'ont pas contredit ce qu'on leur disait pour la même raison. En conséquence, dans le cadre du processus de sélection des immigrants au Québec et au Canada, des représentations de l'autre prennent un caractère officiel. Les candidats à la RP ne peuvent pas distinguer, par exemple, dans l'entrevue de sélection, s'ils sont en train d'être évalués par rapport à l'obtention de la RP, ou pas. Ainsi, même si ces représentations de l'autre pourraient être qualifiées comme se trouvant « en dehors » la situation administrative ou bureaucratique pour laquelle passent les candidats, elles y font partie. Le processus de sélection d'immigrants, l'investiture des fonctionnaires leur disant qu'ils sont différents font en sorte qu'une série de préjugés et de représentations deviennent « officiels ».

Le processus de sélection est traversé par une rhétorique de la différence qui se met en place et qui s'infiltré aux diverses étapes des démarches réalisées par les candidats. De l'invitation à venir habiter au Canada et au Québec (lorsque

les caractéristiques de la potentielle société d'accueil sont mises de l'avant, présentées comme nécessairement différentes de celles des candidats¹¹⁶) aux séances de formation sur l'intégration au Québec, en passant par les interactions face à face avec les fonctionnaires, le système permet finalement que des stéréotypes sur les autres deviennent officiels. Le manuel des séances de formation « Objectif : Intégration » fournit une série d'illustrations de ce rapport. À titre d'exemple, dans l'un des exercices proposés pour la partie « La vie privée et la vie au travail », on invite les participants à la séance à attribuer une option de comportement à trois types différents de personnes : « Moi, dans mon pays d'origine », « Les gens du Québec » et « Moi, au Québec ». Pour la situation suivante, six possibilités de réponse sont présentées :

« Le patron organise régulièrement des activités sociales pour renforcer l'esprit d'équipe, et ce, en dehors des heures de travail. Votre collègue n'aime pas participer à ces activités. Que devrait-il faire ?

- Accepter d'y participer quand même. Cela ne se fait pas de refuser.
- Accepter d'y participer, même s'il ne reste pas longtemps.
- Refuser d'y participer, en invoquant des prétextes aussi plausibles que possible.
- Refuser d'y participer seulement lorsqu'il peut donner une raison valable et véridique.
- Refuser d'y participer, en expliquant qu'il n'aime pas participer à des activités en dehors des heures de travail.
- Refuser d'y participer, sans donner de raison »¹¹⁷.

¹¹⁶ Le MICC organise aussi des séances d'information sur le Québec à l'étranger, afin d'attirer des potentiels candidats à la RP. Un interviewé nous parlait ainsi de la séance à laquelle il a assisté : « Tu vas à la session d'information sur le Québec, ils donnaient des cocktails, il manquait juste le massage, des choses pour grignoter... c'était dans un hôtel de luxe, même avant de finir [la session] tu étais convaincu : 'où est l'avion ?!', 'lancez-moi de la neige !' [rires] et bon, on rit, mais c'était une chose qui frôlait le macabre aussi, parce que c'était exagéré, trop conçu pour le latino qui rêve de la vie nord-américaine et de s'acheter la télé qu'il n'avait jamais pu avoir » [E8].

¹¹⁷ *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec, p. 113.

Une lecture des possibilités de choix de réponses ramène à des logiques d'officialisation de stéréotypes ou des représentations de l'autre. Afin d'apprendre aux nouveaux « résidents permanents » qu'au Québec les relations entre les employeurs et les employés ne sont pas autoritaires, les possibilités de réponse ramènent à des oppositions entre des comportements qui auraient une origine culturelle.

Toujours dans l'idée de l'existence de cultures de travail différentes, ces exercices tentent de montrer aux résidents permanents qu'« ici on ne fait pas comme chez vous ». L'on demande par exemple, dans un autre exercice, que le « résident permanent » se positionne par rapport à deux postures considérées comme opposées. Des références à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux rapports hiérarchiques au sein d'une compagnie, puis aux caractéristiques de travailleurs (comme étant soit loyaux, soit centrés sur la réussite individuelle) sont présentées de façon binaire. Même si on est appelé à s'identifier à l'une ou l'autre position, de manière sous-jacente on nous propose une manière d'articuler des pratiques culturelles codées de manière à être complètement opposées. La référence à la « culture d'origine » sous-tend une certaine « culture du contexte d'accueil » de laquelle la première ne peut que se distinguer. S'il est vrai que les individus peuvent « choisir » stratégiquement l'option la plus proche de la culture québécoise¹¹⁸, les caractéristiques culturelles sont présentées en un format d'opposition. L'exercice en question se lit comme suit :

« Cochez le cercle qui vous semble le plus proche de ce que vous pensez. Si l'affirmation de droite vous semble juste à 100%, cochez le cercle le plus à droite. Si elle vous semble plutôt juste, mais pas entièrement, cochez le deuxième cercle le plus à droite. Si votre opinion se situe à mi-chemin entre les deux affirmations, cochez un des cercles du milieu. Cette activité devrait

¹¹⁸ Comme le découvriront ensuite au cours de la séance de formation les participants à la séance, dans la « culture québécoise » le patron s'attendrait à beaucoup d'autonomie de la part des employés, la réussite individuelle serait plus valorisée que la loyauté et les rôles des hommes et des femmes seraient interchangeable.

vous apprendre à mieux connaître vos réactions dans certaines situations »¹¹⁹.

Les options sont présentées dans un tableau qui les oppose et qui situe au milieu huit cercles dans lesquels les participants à la séance de formation peuvent indiquer leur choix. Quatre paires de positions sont proposées :

« - Dans ma culture d'origine, en général, le patron prend ses décisions seul. Il s'attend à ce qu'on lui obéisse et qu'on le traite avec des marques visibles de respect » s'oppose à « Dans ma culture d'origine, le patron donne les grandes orientations. Il consulte son personnel et l'encourage à donner son opinion. »

« - Personnellement, je suis plus à l'aise avec un patron qui prend ses décisions seul, qui donne des directives claires et qui s'attend à ce qu'on lui obéisse et qu'on le traite avec des marques visibles de respect » s'oppose à « Personnellement, je suis plus à l'aise avec un patron qui donne les grandes orientations, qui consulte son personnel et qui l'encourage à donner son opinion. »

« - Personnellement, je considère que les hommes et les femmes ont des rôles sociaux différents et clairement déterminés par leur nature même » s'oppose à « Personnellement, je suis à l'aise avec l'idée que les rôles sociaux des hommes et des femmes puissent être interchangeable. »

« - Dans ma culture d'origine, on privilégie la loyauté envers le groupe » s'oppose à « Dans ma culture d'origine, la réussite individuelle est la plus valorisée »¹²⁰.

Qu'est-ce qui se passe avec les nouveaux « résidents permanents » *en situation* face à cet exercice ? La structure de l'exercice suggérant l'exclusion mutuelle entre les deux groupes d'affirmations, cette logique d'opposition est

¹¹⁹ *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec, p. 113.

¹²⁰ *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec, p.113.

transportée à la manière dont les immigrants conçoivent l'existence d'une « culture d'origine » et la relation de cette culture avec celle de la société d'accueil. Dans le cadre des séances de formation, comme les interviewés mêmes l'indiquent, ils « jouent le jeu » et identifient les caractéristiques qui seraient associées à la « culture québécoise » et celles associées à leur propre « culture d'origine ». Ils reconnaissent qu'il y a pourtant des nuances, au moins dans la définition de la culture qu'ils connaissent, « d'origine ».

4.4 L'essentialisation au nom de l'intégration

« Vous souhaitez vous intégrer rapidement au Québec? Vous pouvez le faire grâce au Service d'intégration en ligne (SIEL) ! Un service dynamique, pratique et adapté à vos besoins!¹²¹».

« Et comment ça s'est passé [les séances d'information sur le Québec]? C'est bon. Il y avait des immigrants. J'ai passé une demi-journée, après ils te donnent 5 jours » [E7].

Nous avons déjà avancé quelques réflexions par rapport aux séances d'information sur le Québec qui concentrent la mobilisation des représentations et de stéréotypes sur l'autre. La tension ici entre le but de l'intégration des immigrants – en leur apprenant la « culture québécoise » – et la construction de cette dernière comme étant essentiellement différente de celle des arrivants, est évidente. Dans ce processus, la culture assumée des candidats est définie, mais celle de la société d'accueil l'est de manière tout aussi tranchée. Les interviewés nous racontent que plusieurs caractéristiques des « Québécois » sont exposées dans les séances de formation, d'une manière qui va parfois contraster avec leur

¹²¹ Présentation du SIEL (Système d'intégration en ligne), tirée de <http://www.immigration-quebec.gouv.gc.ca/fr/services/siel/index.html> [consulté le 20 janvier 2014].

expérience concrète ultérieure. Les « Québécois » sont ainsi présentés comme « des gens qui détestent les conflits ouverts, des personnes susceptibles auxquelles les critiques doivent être adressées avec beaucoup de tact¹²², très peu enclins à se toucher dans les espaces publics, des personnes très pragmatiques dans leur travail ».

À quelles fins produire ce discours qui présente les « Canadiens » ou les « Québécois » comme un peuple homogène ? Si ce type de processus fait partie des logiques de constitution de la nation, qu'elles soient déployées dans le cadre du déroulement d'un processus qui vise l'intégration de ceux qui sont explicitement reconnus comme étrangers nous semble significatif. L'essentialisation et l'ethnisation, c'est-à-dire l'explication des comportements par la culture des individus, sont justifiées par l'horizon ultime de leur intégration. Les individus qui assistent à ces séances d'information reçoivent cette instruction sur la culture comme tout le reste du processus, c'est-à-dire comme quelque chose dont on ne peut se soustraire et qui doit être suivi afin de remplir les conditions nécessaires pour l'immigration, tout comme compléter des formulaires ou envoyer son passeport. Elles font partie des activités administratives.

¹²² Le guide statue qu'un aspect de la communication au Québec « consiste à formuler des critiques qui se veulent constructives et souvent, exprimées en demi-ton. Une critique douce est souvent exprimée entre deux commentaires positifs (ce qu'on appelle le 'commentaire sandwich'). Attention ! Le commentaire sandwich peut sembler anodin (sans gravité), mais il ne l'est pas. Si on vous en fait un, portez-y attention et faites en sorte de corriger la situation » (*Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec. p. 118).

Conclusions

La construction des frontières ethniques par l'État

W, X, Y et Z habitent depuis quelque temps à Montréal. Ils ont tous trouvé un emploi après avoir fait, dans la plupart de cas, une formation dans une université ou dans un institut au Québec. Présentement, ils pensent tous retourner dans leur pays d'origine un jour, même s'ils ne savent pas quand. Lorsqu'ils regardent rétrospectivement le processus de sélection par lequel ils sont passés, ils se disent que s'ils avaient su vraiment comment leur vie au Québec se passerait, ils ne seraient peut-être pas venus. Dans leur vie au Québec, certaines des choses qu'on leur avait dites sur les « Québécois » ont été confirmées. S'ils ne l'ont pas oublié, ce qui est écrit dans la « Déclaration sur les valeurs québécoises » s'est révélé inexact. Contrairement à ce qu'on leur a dit, ils ont rencontré des « Québécois » qui n'arrivent pas à l'heure, d'autres qui ont bien aimé qu'on les appelle quand ils sont malades et d'autres pour qui le temps qu'il fait dehors n'est pas important. Ils se disent présentement qu'il ne fallait peut-être pas prendre trop au sérieux le gouvernement.

Chaque année, environ 35 000¹²³ personnes comme X, Y, Y et Z arrivent au Québec ayant obtenu le statut de « résident permanent » au terme du processus de sélection. La restitution de leur expérience et la reconnaissance de la complexité de leurs parcours de vie, contrastant avec le caractère réducteur et décharné de leur saisie par la catégorie et par les chiffres, sont un premier résultat de cette recherche. À travers le récit ethnographique qui ouvre ce mémoire, nous avons pu montrer que les vies des individus interviewés ne se réduisent pas à leurs demandes de RP au Canada, même si elles ont un impact

¹²³ En 2012, le chiffre exact d'immigrants arrivés au Québec a été de 34 245. Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec. Disponible à <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2012trimestre4-ImmigrationQuebec.pdf> [consulté le 27 décembre 2013].

important. Le caractère irrationnel, hasardeux et même incohérent du déroulement du processus de sélection, lorsqu'on l'observe dans la pratique et non à travers les documents officiels, contraste avec la vision de la politique publique. L'administration insiste ainsi à appeler « projet d'immigration » ce qui est pourtant loin de l'être. Si les individus se préparent, ils ne le font pas en comparant systématiquement moyens et résultats – « je vais aller habiter au Québec, donc je fais ceci » –, mais en improvisant et en devant continuellement soupeser les décisions et composer avec les circonstances de leurs vies. Le « Plan d'action personnalisé pour réussir l'intégration », un des outils proposés par le gouvernement¹²⁴, s'avère donc en complet décalage avec ce qui advient dans les vies des personnes. Dans ce contexte, les candidats à la RP et les « résidents permanents » mettront en place plusieurs stratégies d'affrontement des contraintes administratives, faisant par exemple en sorte que les longues périodes d'attente d'une réponse de la part de l'administration deviennent des périodes de réflexion pour prendre une décision. Ce constat nous éloigne considérablement de l'image de l'immigrant qui choisit rationnellement le Québec que les gouvernements provinciaux et fédéraux mobilisent pourtant systématiquement. Cette représentation officielle convoque l'image d'une personne qui évalue les caractéristiques du Québec afin de prendre une décision et qui suit méthodiquement les étapes afin d'arriver à la RP. Nos interviewés nous ont expliqué « tenter leur chance » avec la demande de RP, de sorte qu'un refus n'entraînait pas nécessairement de grands bouleversements dans leurs vies¹²⁵.

¹²⁴ Le « Plan d'action personnalisé » correspond à un document fourni par le MICC dans lequel est listée une cinquantaine de démarches, systématisées et organisées de manière progressive, que les nouveaux résidents permanents devraient faire afin de « réussir leur intégration ». Il peut être consulté à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/apprendre-quebec/plan-personnalise/index.html> [consulté le 26 décembre 2013].

¹²⁵ Il faut cependant préciser que notre échantillon se compose surtout d'individus jeunes et célibataires, ce qui peut avoir une influence sur la manière dont les candidats affrontent le processus de sélection.

Le processus de sélection des immigrants du point de vue des individus qui le vivent, et malgré l'extrême réglementation qui l'encadre, s'avère d'une grande malléabilité. Le caractère absolu et positif du Programme de travailleurs qualifiés (PTQ) est remis en question par la faillibilité du système, identifiée, reconnue et éprouvée par les individus, et ce, en dépit des efforts gouvernementaux déployés pour rendre le système *efficient* (en optimisant les ressources employés), *efficace* (en réalisant une évaluation individuelle précise et juste des candidats) et surtout capable de saisir les réelles possibilités des individus à s'intégrer à la société d'accueil.

Si l'identité et la qualité des candidats à la RP sont complexes à saisir pour les gouvernements, celles du système de sélection le sont tout autant pour nous chercheurs. En quoi la relation entre les État canadien et québécois, et les individus immigrants est-elle *sociologiquement* problématique¹²⁶ ? Ce qui pour le sens commun se résume en une tension entre la manière dont un État assure la disponibilité de main d'œuvre sur son territoire et les ennuis qui découleraient de la diversité culturelle engendrée par cette immigration¹²⁷, est source de curiosité pour le sociologue. Si nous savons que les différences ethniques entre les individus s'expliquent par l'établissement des frontières d'ordre relationnel (Barth, 1995; Juteau, 1999), la diversité des origines des « résidents permanents » qui arrivent chaque année à Montréal ne suffit pas à elle seule à expliquer, ni l'existence, ni le maintien de ces différences ethniques, d'autant plus que le

¹²⁶ Schématiquement, un *problème sociologique* se distingue d'un *problème social* en ce que ce dernier repose sur une évaluation normative, suscite le mécontentement et demande une intervention politique, alors que le premier suscite la curiosité et demande la production de connaissances (Berger, 2006[1963]; Otero, 2012). Cette distinction n'est certainement pas catégorique et plusieurs phénomènes sociaux sont l'objet d'un recoupement entre les deux types de problèmes. Dans le cas qui nous intéresse, la construction de frontières ethniques suscite l'intérêt du sociologue (comment se produisent-elles ?), mais elle est aussi fortement présente dans les débats et controverses publics.

¹²⁷ Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, les débats actuels entourant l'établissement d'une « charte sur les valeurs québécoises » ainsi que la « crise des accommodements raisonnables » (selon la dénomination que plusieurs médias ont adoptée et qui a donné suite à la Commission Bouchard-Taylor), en sont un exemple.

processus d'immigration est censé sélectionner ceux qui auraient le plus de capacités à s'adapter à la société d'accueil, c'est-à-dire à s'émanciper, sinon s'affranchir, de ces frontières¹²⁸. Pour poser la question autrement, une partie de la différence culturelle que les immigrants incarnent s'explique précisément par la manière dont ils parviennent à être des immigrants, ou des « résidents permanents », dans le langage administratif local. Reprenant les termes utilisés au long de ce mémoire, l'interaction située des immigrants avec les bureaucraties québécoise et canadienne – configurant l'alchimie de l'État – finit par créer, approfondir et maintenir des frontières ethniques, c'est-à-dire des délimitations entre un « nous » et un « eux », des conceptions d'un autre comme étant *différent* de soi-même.

Traitée comme « variable discrète » (Mayol, 2007), la culture d'origine des candidats apparaît dans le cadre du processus de sélection comme se translatant du contexte d'origine à celui d'accueil sans connaître de modification, étanche aux procédures administratives qui ont pourtant rendu possible l'existence même d'un contexte d'accueil pour les individus. Or, le processus de sélection n'est pas culturellement inoffensif et c'est la principale hypothèse de cette recherche : lors du processus de sélection des immigrants, l'État et sa bureaucratie performant des frontières ethniques. Les immigrants – devenus « résidents permanents » au Québec – deviennent les « eux » d'un « nous » appelé souvent « Québécois » ou « Canadiens », leurs caractéristiques culturelles sont *a priori* supposées être différentes de celles des natifs, ou des citoyens¹²⁹. Qu'est-ce qui se passe au cours du processus de sélection que des différences culturelles sont produites ou cristallisées ? Voilà le problème sociologique qui a motivé cette recherche. Qu'est-ce que le processus même de sélection des immigrants fait aux individus qui

¹²⁸ Ce qui est traduit, dans la grille de sélection, par les points accordés selon le degré d'« adaptabilité » du candidat.

¹²⁹ Nous reprenons les dénominations administratives précisément afin d'illustrer les correspondances entre catégories bureaucratiques et catégories ethniques.

demandent la RP, qu'ils vont ensuite se retrouver comme étant conçus comme différents une fois au Québec ?

À travers le récit exposé dans le premier chapitre, nous avons rendu compte de ce que ces personnes vivent dans le cadre du processus de sélection, afin de comprendre comment cette expérience de vie – la sélection par les États québécois et canadien – se rattache avec les situations dans lesquelles elles se voient immergées et où leur différence par rapport à un « Autre » joue un rôle important. Nous avons identifié et documenté le processus de l'alchimie de l'État – la manière dont l'État émerge ou s'actualise dans le cadre de l'interaction située avec les individus – qui est en jeu lors du processus de sélection (chapitre 2), les caractéristiques propres à la manière bureaucratique d'agir qui l'organise (chapitre 3) et les frontières ethniques qui en résultent (chapitre 4). Ces trois éléments traversent le récit ethnographique qui ouvre ce mémoire.

À partir des dires des individus candidats à la RP, c'est-à-dire qui s'engagent dans un processus susceptible de durer entre un et cinq ans au terme duquel ils seront peut-être admissibles pour résider au Québec et au Canada, nous avons documenté les différents éléments qui constituent cette expérience. Nous leur avons demandé de nous raconter le déroulement du processus donc de construire un récit, nous avons analysé des documents échangés tout au long du processus avec les représentants des gouvernements, enfin, nous avons tenté de nous familiariser de manière plus générale avec l'univers dans lequel les immigrants plongent lorsqu'ils entrent en relation avec l'administration une fois arrivés à Montréal. Ce processus, que nous avons appelé « l'alchimie de l'État », est central pour comprendre l'action de ce dernier : il recouvre l'ensemble des représentations, actions et émotions associées à la relation qu'entreprennent les individus avec les lois et avec l'appareil bureaucratique. L'alchimie de l'État n'advient donc que lorsque des individus – citoyens, immigrants, « gouvernés »

mais aussi les fonctionnaires – vont devoir interpréter et faire sens de ce qui leur arrive lorsqu'ils entreprennent des démarches auprès de l'État. Ou lorsqu'ils se retrouvent, parfois involontairement, pris dans une situation où la bureaucratie ou la loi encadrent leur vie. Autrement dit, l'alchimie de l'État désigne ici ce qui arrive aux individus dans la pratique : ce qu'ils font et les émotions et représentations qu'ils associent à cette expérience. Les représentants de l'État – les fonctionnaires –, ceux qui en sont les usagers ou ceux qui tentent d'échapper à son pouvoir, tous sont pris et participent de la production et du fonctionnement de ce processus. Comment cette alchimie de l'État se produit-elle dans le cas spécifique de la sélection des immigrants au Québec ? Les différentes étapes¹³⁰ que les candidats à la RP doivent franchir avant de voir un visa de « résident permanent » apposé sur leur passeport font partie de ce processus au cours duquel l'État s'actualise ou émerge. Ces étapes sont certes établies par des lois et les règlements des ministères de l'immigration respectifs. Mais ils se déploient dans la pratique d'une manière que les lois et les règlements ne peuvent pas anticiper.

Schématiquement, trois entrées nous ont permis d'explorer la question de la relation entre l'alchimie de l'État et les frontières ethniques, c'est-à-dire entre la manière dont l'État advient aux individus à travers actions, représentations et sentiments, et les distinctions sociales qui agissent comme principes organisateurs des différences culturelles, établissant la distinction entre ceux qui sont ceux qui sont censés être comme nous et ceux qui, au contraire, seraient *différents* :

. premièrement, la catégorie de « résident permanent » comme dispositif d'articulation de ce que les immigrants sont « censés être » et deviennent un fois au Québec ;

¹³⁰ Notamment remplir et envoyer des formulaires, passer une entrevue de sélection avec un agent d'immigration du MICC, subir des examens médicaux, traverser la frontière canadienne et assister à des séances d'information sur le Québec. Ces étapes sont décrites dans le chapitre 2.

deuxièmement, le rôle de la relation administrative – et particulièrement des interactions en face-à-face – dans le processus de sélection ;

troisièmement, la particularité de la bureaucratie et de ce qu'elle implique en termes de circulation de références du monde social – de l'ordre de l'anecdotique – au discours de l'État sur la culture.

En d'autres termes, le fait de rendre officiels certains stéréotypes sur les « résidents permanents » et sur les « Québécois » et « Canadiens ». Ces trois entrées, distinguées analytiquement mais qui opèrent de manière conjointe, nous permettent de comprendre comment les États canadien et québécois façonnent des frontières ethniques à travers le processus de sélection.

La construction de la face externe des frontières ethniques (Juteau, 1999), c'est-à-dire l'assignation par un « autre » à un groupe auquel l'on attribue certaines caractéristiques, repose sur des rapports inégalitaires de pouvoir (Jenkins, 1994). Les catégorisations exercées par l'État rendent compte de manière paradigmatique de ce processus de construction de la face externe des frontières ethniques. Dans le cas de notre étude, la catégorie de « résident permanent »¹³¹ s'avère centrale pour la compréhension de trajectoires des candidats à la RP et de ce qu'ils deviennent une fois au Québec. Loin de n'être que

¹³¹ La loi canadienne distingue trois manières de devenir « résident permanent » : le regroupement familial, l'immigration économique et la reconnaissance de la condition de réfugié. Il y a d'autres manières, comme l'obtention de la RP pour des raisons humanitaires et de compassion, qui restent pourtant marginales en termes quantitatifs. Selon ce qui est littéralement établi par la loi :

« (1) La sélection des étrangers de la catégorie 'regroupement familial' se fait en fonction de la relation qu'ils ont avec un citoyen canadien ou un résident permanent [...], (2) La sélection des étrangers de la catégorie « immigration économique » se fait en fonction de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada, (3) La sélection de l'étranger, qu'il soit au Canada ou non, s'effectue, conformément à la tradition humanitaire du Canada à l'égard des personnes déplacées ou persécutées, selon qu'il a la qualité, au titre de la présente loi, de réfugié ou de personne en situation semblable » Article 12, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27). Parmi ces trois manières de devenir résident permanent, la deuxième est celle qui concentre la plupart des demandes et d'immigrants auquel la RP est effectivement octroyée (Statistiques officielles CIC "Immigration overview". <http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2012/permanent/08.asp> [consulté le 12 décembre 2013]).

du vocabulaire administratif, les individus qui se voient assigner cette catégorie, se voient aussi assigner une série de caractéristiques qui les distinguent de ceux qui ne sont pas des « résidents permanents ».

Une deuxième entrée qui nous permet de comprendre comment les États canadien et québécois créent des frontières ethniques à travers le processus de sélection des immigrants concerne les interactions entre l'administration et les individus, plus particulièrement les interactions face-à-face entre les fonctionnaires et les candidats à la RP. Si déjà la catégorie même de « résident permanent » tendait à l'effacement de la distinction entre ce qui relevait du monde administratif et ce qui appartenait à la vie pratique et quotidienne des individus, cette distinction est aussi floue lors des interactions en face-à-face, permettant des glissements subtils d'un monde à l'autre par rapport à ce que l'« autre » participant de l'interaction est ou devrait être. La référence à des anecdotes, à des petites histoires mobilisant des représentations souvent stéréotypiques de la culture de l'autre, prend un caractère spécifique lorsqu'elle se réalise dans le cadre de l'alchimie de l'État. L'asymétrie de pouvoir dans les interactions entre l'État et les individus, dont le cadre reste l'hospitalité, configure des frontières ethniques situées et officialisées dont la puissance est considérable en raison de leur improbable remise en cause de la part des acteurs. Ils sont particulièrement pris dans des situations dans lesquelles la frontière ethnique est non seulement présente mais est un élément constitutif.

La troisième entrée qui permet de comprendre la construction des frontières ethniques de la part de l'État lors du processus de sélection tient dans le caractère bureaucratique du processus. Nous avons mentionné le processus de catégorisation des individus comme « résidents permanents », donc nécessairement *différents*, et les interactions face-à-face dans lesquelles des stéréotypes et des représentations de l'autre glissent du monde social au monde

administratif dans le cadre d'une relation inégalitaire de pouvoir. Comment tout cela se produit ? Comment les individus catégorisés et participant à ces interactions ressentent-ils leur désignation comme *différents* ? La spécificité de l'univers bureaucratique nous apporte une réponse à cette question. En effet, la bureaucratie comme forme d'organisation de l'État¹³² inscrit les références à la culture et à la différence des individus – aux frontières ethniques – dans un univers technique, apparemment objectif et dépourvu de ce type de références. Si l'illusion de la pure technicité de ce qui arrive dans le cadre de la bureaucratie est elle-même de nature politique¹³³, il résulte impératif de s'interroger par rapport aux processus à travers lesquels les catégorisations et les interactions face-à-face apparaissent comme culturellement neutres. Autrement dit, la neutralité présumée du processus de sélection des immigrants – leur invisibilité, le déni de leurs effets – tient dans son caractère bureaucratique et administratif. Le traitement bureaucratique que subissent les candidats à la RP tend alors à effacer l'État comme producteur de frontières ethniques: d'une part, il propose l'objectif de l'intégration comme un horizon ultime officiel mais aussi normatif, positif et désirable qui justifie l'essentialisation de l'autre.

Notre enquête de terrain montre que le fonctionnement du système de sélection des immigrants entre en tension avec les principes mêmes de la bureaucratie. L'établissement de différences entre les individus administrés va à l'encontre des fondements de cette manière d'organiser l'État, non parce que l'objectif explicite de la politique est de classer les individus afin d'identifier ceux qui sont plus aptes à venir habiter au Québec, mais parce qu'elle crée des différences qui dépassent les objectifs du processus de sélection.

¹³² Une revue de la littérature sur la bureaucratie est proposée dans le chapitre 3.

¹³³ Le caractère idéologique et politique des catégorisations a été identifié par plusieurs recherches, dont celle de Bowker & Leigh Star (1999), qui proposent que les «classification systems are often sites of political struggles, but that these sites are difficult to approach. Politically and socially charged agendas are often first presented as purely technical and they are difficult even to see» (Bowker & Leigh Star, 1999, p. 196).

Si nous savons que les identités ethniques ne sont pas fixes mais relationnelles, la construction externe des frontières ethniques performées, réaffirmées et créées par l'État reste relativement marginale dans les travaux sur l'ethnicité et les frontières ethniques¹³⁴. Le processus de sélection des immigrants au Québec ainsi que les services d'accueil qui leur sont offerts lorsqu'ils sont « résidents permanents » une fois au Québec offrent un terrain très riche pour l'étude du traitement de la culture par l'État. Nous avons pu ainsi montrer comment ce processus rend « officielle » une série de stéréotypes sur l'autre et mobilise une conception de la culture comme un objet, comme un contenu que les individus peuvent apprendre et dont ils peuvent se défaire. Les « grandes orientations culturelles de la société québécoise »¹³⁵ doivent être « apprises » par les nouveaux « résidents permanents », qui signent un contrat dans lequel ils s'engagent à respecter les valeurs de la culture d'accueil. Leur culture est en même temps évaluée lors de l'entrevue de sélection, afin de savoir s'ils vont pouvoir s'adapter au Québec. La culture est convertie en « compétence ». De la même manière, les fonctionnaires mobiliseront leurs propres suppositions de ce qu'est la culture de ceux avec qui ils entrent en relation. Ces définitions se co-construisent en situation, dans le cours de l'interaction entre le candidat à la RP et les représentants de l'État. Si tous les « résidents permanents » ne sont pas définis comme étant culturellement semblables, le processus fait en sorte qu'ils soient pris dans un même type d'expérience, qui les définit comme étant culturellement différents de ceux qui sont censés former la société d'accueil, les « Québécois » ou les « Canadiens ».

¹³⁴ « Much research concerned with ethnicity [...] has concentrated upon internal process of group identification, at the expense of categorization. To acknowledge the necessary role of categorization in the social construction of ethnic identity is also to recognize (a) the importance of power and authority relations (domination) in that process » (Jenkins, 1994).

¹³⁵ Selon les termes utilisés par le *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec.

Dans le cadre du processus de sélection des immigrants au Québec, nous pouvons observer une manière spécifique de traiter la culture de la part de l'État. Elle s'inscrit dans une sorte de *gouvernementalisation* de l'État¹³⁶, c'est-à-dire de la mise en place de dispositifs et de technologies qui tendent à administrer la culture. Une dimension spécifique de l'État libéral est laissée en évidence : si l'État moderne se caractérise par une dimension bureaucratique (Brown, 2006[1995])¹³⁷, nos résultats de recherche montrent que deux assises fondamentales des États modernes libéraux sont en jeu dans le cadre du processus de sélection des immigrants : l'autonomie du sujet vis-à-vis de la culture (l'idée que le sujet précède la culture et est libre la choisir) et l'autonomie du politique vis-à-vis de la culture (l'idée que le politique est au-dessus de la culture et émancipé de celle-ci) (Brown, 2006[1995]). Les candidats sont invités à « choisir » la société québécoise en raison de ses particularités culturelles et doivent déclarer qu'ils vont adapter les leurs. La question du rôle de l'État dans le traitement de la culture en est une pour laquelle cette recherche peut donc faire une contribution.

Deux autres questions de recherche se profilent au terme de la présentation de nos résultats. Premièrement, si les politiques de plus en plus restrictives qui sont mises en place par les États par rapport à l'immigration, configurant ce que certains auteurs vont appeler un « régime de déportation » (De Genova, 2010), centrés sur l'expulsion des immigrants, les politiques sélectives d'immigrants représentent en quelque sorte l'autre face de la monnaie. Elles nous permettent de mieux comprendre, de manière générale, comment les frontières territoriales des États sont traduites en frontières symboliques. Deuxièmement, le lien qui est

¹³⁶ Selon Wendy Brown « [w]hile governmentality in general includes the organization and deployment of space, time, intelligibility, thought, bodies, and technologies to produce governable subjects, the governmentalization of the state both incorporates these tactical concerns into state operations and articulates with them in other, nonstate domains » (Brown, 2008, p. 81).

¹³⁷ Les autres trois dimensions seraient la dimension juridique, la dimension capitaliste et la dimension du pouvoir légitime et arbitraire (Brown, 2006[1995]).

tissé entre un État et des individus qui ne sont pas ses citoyens apparaît aussi comme un objet de recherche méritant l'intérêt scientifique. Dans le cas de notre terrain, les candidats à la RP entrent en relation avec un État qui n'est pas le leur, duquel ils ne peuvent demander aucune garantie et qui ne doit dans aucune mesure leur rendre compte de quoi que ce soit. De fait, les possibilités de porter plainte contre une mesure prise par les gouvernements canadien ou québécois lors du processus de sélection sont très étroites¹³⁸. En conséquence, les résultats de cette recherche s'inscrivent dans des réflexions plus générales sur la spécificité des liens citoyens dans un monde d'immigration. Cette question, encore une fois, applique tant pour les immigrants choisis – considérés privilégiés – que pour ceux qui seraient plus vulnérables. Ou, comme Marrow (2009) pose la question : « Do immigrants (especially undocumented ones) make up part of the public to which elected officials, and ultimately, bureaucrats, are held accountable? » (Marrow, 2009, p. 773) ?

Une des tentations à la lecture de notre texte pourrait être d'associer le processus de construction de frontières ethniques exclusivement à l'action de l'État québécois et non à celui du Canada. Si les interventions de ce dernier mettent beaucoup moins l'accent sur la culture des candidats, force est de constater que cette vision serait extrêmement réductrice de l'expérience de la sélection des immigrants et de l'alchimie de l'État dont nous avons voulu rendre compte. Tout d'abord, la comparaison Québec-Canada n'est pas un des objectifs de notre recherche. Ensuite, l'accent mis sur la tension entre les deux États tend à cacher les rapports que ceux-ci entreprennent avec les individus¹³⁹.

¹³⁸ Seul un refus de CSQ permet de soumettre une demande de révision administrative. Les autres possibilités de recours sont peu connues voire inaccessibles. Le MICC que CIC peuvent par exemple être l'objet de plaintes déposées devant leurs Ombudsmans respectifs, mais ces recours sont réservés aux citoyens.

¹³⁹ Juteau (1999) a souligné que l'opposition entre le Québec et le Canada comme deux états représentant des projets ethniques différents tend à occulter la domination qu'ils font respectivement d'autres groupes ethniques : « Deux États rivaux se disputent l'allégeance des catégories ethniques en présence : on assiste alors à la prolifération de politiques et de discours

Finalement, nous avons voulu documenter et rendre compte d'un processus social, la sélection des immigrants, et de deux phénomènes sociologiques, l'alchimie de l'État et la construction des frontières ethniques, qui gardent malgré nos efforts un caractère énigmatique. La complexité tant du processus de sélection que des vies des personnes qu'y participent, fonctionnaires et candidats, n'aura été saisie qu'en partie par cette recherche. Tant mieux parce que de toutes manières le discours sociologique n'est qu'un discours parmi d'autres et qu'il pourrait très difficilement s'ériger comme portant une vérité absolue sur le processus de sélection des immigrants. Voilà ce que nous avons voulu proposer comme approche épistémologique à travers la constitution d'un récit ethnographique. Cependant, notre intention de dénoncer l'invisibilité du processus de sélection comme participant de la création de frontières ethniques souvent attribuées aux seules dynamiques communautaires dans les contextes pré et post migratoires remet la figure de l'État au centre de la compréhension du phénomène. Elle interpelle les connaissances que les sciences sociales ont produites sur la manière dont certains des membres de la société québécoise sont construits comme différents, ainsi que l'absence d'une prise en compte du rôle du pouvoir, c'est-à-dire de l'État, dans l'existence de ces frontières ethniques, absence qui peut aussi être constatée dans la discussion publique. À nos yeux, la compréhension des relations ethniques au Québec et au Canada passe nécessairement par la reconnaissance de cette défaillance, ou, comme le mentionnait Li au début des années 90s : « [i]t is impossible to understand race and ethnic relations in Canada without finding out how state policies influence these relationships and how academics theorize about them » (Li, 1990, p. v). D'un point de vue sociologique, mais aussi d'un point de vue politique et normatif, et

qui, au-delà de leurs particularités, se correspondent parfaitement. Occultant les rapports de domination constitutifs des catégories sociales ethniques, minimisant l'importance des inégalités socioéconomiques, l'État de la nation canadienne et l'État de la nation québécoise (tous deux États du groupe ethnique dominant) définiront d'abord une politique linguistique pour ensuite louer la diversité culturelle et favoriser son épanouissement » (Juteau, 1999, p. 72).

même si on se concentre sur les accomplissements pratiques d'un État dont le pouvoir qu'il exerce sur les individus n'était facilement identifiable que dans la théorie, le rôle de l'État dans le façonnement des vies des individus qu'il gouverne ne peut pas être négligé : la manière dont l'État émerge dans la vie quotidienne des individus, l'alchimie *de l'État*, est toujours alchimie *d'État*.

Excursus

Retour sur la méthode

« It is more than ever crucial for different people to form complex concrete images of one another, as well as of the relationships of knowledge and power that connect them. But no sovereign scientific method or ethical stance can guarantee the truth of such images¹⁴⁰».

« My writing offers no grand diagnosis, but instead the hope that we might be attentive to the difficulties and achievements of being in another's present¹⁴¹».

Comment trouver une « réponse » à ma question de recherche ¹⁴²? Quel ensemble de procédures permettrait d'identifier les processus de construction de frontières ethniques intervenant lors de la sélection des immigrants au Québec, de les décrire et d'en rendre compte de la manière la plus juste possible ? Comment parvenir à accéder à la relation entre l'État et les individus sans être nécessairement certaine de la réalité de l'existence empirique du premier et de la nature des relations qu'il serait capable d'engager avec les seconds ?

Dans un premier mouvement, j'avais limité ma méthodologie à la réalisation d'entretiens semi-directifs¹⁴³ avec des immigrants sélectionnés par le Québec et par le Canada, entretiens qui, par la suite, déboucheraient sur la reconstruction *a posteriori* de leurs parcours administratifs avant l'obtention de la RP. Dans cette première configuration, les paragraphes qui suivent auraient dû faire référence à l'entretien comme technique de production de données et à l'analyse de discours comme technique d'analyse de celles-ci. Le déroulement du

¹⁴⁰ James Clifford (1983), "On Ethnographic Authority". *Representations*. 1(2), pp. 118-146. P. 119.

¹⁴¹ Clara Han (2012), *Life in Debt. Times of Care and Violence in Neoliberal Chile*. Berkeley: University of California Press. P. 28.

¹⁴² Ce chapitre est rédigé à la première personne suivant la même logique que dans l'introduction.

¹⁴³ Les limites des entretiens comme technique de recherche ont été soulevées par des auteurs comme Duchesne (2000), Poupart (1993) et Bourdieu (1993b).

terrain dans la pratique d'une part, et les possibilités qu'offrait ma propre condition de « résident permanent » à la conduite d'une enquête de terrain d'autre part, m'ont amenée à procéder différemment. La méthodologie qui est décrite ici est donc moins la présentation des techniques de production et d'analyse des données utilisées, que le récit d'une expérience de recherche et des errances intellectuelles qui l'ont accompagnée. La conception puis l'adoption d'un « regard ethnographique » sont la synthèse la plus efficace de tout ce qui est arrivé au cours de ces cheminements. Ce « regard ethnographique » m'a permis de trouver une base épistémologique à ma démarche, de m'assurer que ce que j'ai fait permettait bien d'avoir accès à l'objet de recherche identifié, en même temps que de guider méthodologiquement mes actions sur le terrain. Au final, cette approche s'est révélée la plus adéquate pour la problématique de ce travail.

Si l'on associe fréquemment l'ethnographie à sa pratique classique, consistant dans l'immersion complète dans la vie d'un peuple lointain et exotique, le renouvellement de l'approche ethnographique en sociologie est venu remettre en question cette image, son monopole disciplinaire par l'anthropologie et surtout réaffirmer la pertinence de cette méthodologie pour la production de connaissance sociologique. La pratique de l'ethnographie en sociologie ne fait pas consensus quant à ses potentialités heuristiques et à la façon de la mener. Deux idées semblent pourtant faire l'objet d'un certain consensus : premièrement, plus qu'une méthodologie, l'ethnographie consiste en une approche, une manière de concevoir tant la réalité sociale que la manière dont on se doit de la représenter en sciences sociales. Deuxièmement, il n'y a pas une seule bonne manière de faire une ethnographie. Au contraire, il y en a beaucoup et l'appel est au « pluralisme descriptif » (Cefaï, 2011). Des pratiques, des techniques, des manières d'observer et de décrire composites, multiples et variées peuvent donc faire partie de la démarche ethnographique car, plus que des techniques, elle correspond à une approche spécifique, un type de regard porté sur la réalité sociale. Cette recherche

constitue une modeste tentative de mobilisation de ce regard pour la compréhension de notre objet de recherche, en lien avec le développement progressif du terrain et à l'encontre de mon plan initial.

Cet *excursus* se structure en trois parties. Dans un premier moment, je décris le travail de terrain et son déroulement. Dans un deuxième moment, j'explique plus profondément ce que je définis comme le « regard ethnographique » et les raisons pour lesquelles ma problématique de recherche a demandé l'adoption de ce type d'approche. Finalement, je consacre quelques paragraphes à la justification de la manière dont les résultats de cette recherche sont présentés dans le mémoire.

Le travail de terrain

La démarche de recherche n'est jamais linéaire. La « stratégie » méthodologique est donc « stratégique », moins en ce qui concerne la prédictibilité et la construction logique de données, qu'en ce qui touche la capacité de conduire et de faire face à ce qui émerge du terrain, tant en termes pratiques que théoriques.

Si j'avais initialement prévu de reconstruire les histoires de vie des immigrants à travers des entrevues, ces trajectoires se sont vues enrichies par d'autres matériaux et par les observations que j'ai pu faire qui ont très largement dépassé les expériences des personnes interviewées. L'échantillon se compose de 9 personnes passées par le processus de sélection d'immigrants qualifiés au Québec et au Canada (4 hommes et 5 femmes), principalement dans la trentaine, issues de cinq pays différents (la Colombie, l'Équateur et l'Argentine, de l'Amérique latine ; et l'Algérie et le Maroc au Maghreb). Ils sont arrivés au Québec et se sont établis à Montréal entre 6 mois et 7 ans avant notre travail. Étant donné les objectifs de recherche, je voulais diversifier au maximum les caractéristiques

culturelles des personnes participant à l'étude. Une plus grande variété dans les contextes géographiques d'origine des interviewés auraient sans doute permis d'approfondir cette diversité culturelle souhaitée. Le bouche-à-oreille m'a permis de rejoindre exclusivement des personnes issues de l'Amérique latine et du Maghreb. Une fois le premier contact établi, je les invitais à participer à la recherche que je menais dans le cadre de mes études de maîtrise en la présentant comme une « recherche qui porte sur le processus de sélection d'immigrants au Canada », en insistant toujours très clairement sur l'absence de lien avec le gouvernement du Canada ou du Québec.

Les entretiens se sont déroulés dans des cafés ou au domicile des personnes interviewés, selon leur souhait. Pour la plupart d'entre eux, une seule rencontre a été suffisante. Je commençais l'entrevue en les questionnant sur le moment où ils ont décidé de demander la résidence permanente, ce qu'ils interprétaient souvent comme une invitation à suivre une logique chronologique pour dérouler leur histoire. Les individus faisaient donc un effort pour identifier les différents événements marquants du processus, qui incluaient des éléments formels (les formulaires, l'entrevue de sélection, l'envoi de documents) imbriqués avec d'autres types d'événements de leurs vies plus immatériels (études, emploi, relations amoureuses par exemple). Comme je faisais toujours un effort pour poser les questions en suivant les étapes administratives quoique sans les imposer, la conversation prenait parfois un ton très technique : les participants m'expliquaient le fonctionnement du système en même temps qu'ils me posaient eux-aussi des questions. Généralement, ces questions ou commentaires concernaient mon « statut ». Je répondais à ces questions très sincèrement, en essayant de ramener le débat à leur cas. Les interviewés avaient des conceptions très différentes de ce que les gouvernements leur demandaient et même certaines croyances « erronées » par rapport à certaines démarches. Par exemple, d'un point de vue factuel, la distinction entre ce qui relevait du gouvernement fédéral et

provincial était floue voire incorrecte dans le discours des interviewés. Lorsque j'ai constaté ces approximations, je n'ai rien corrigé. L'utilisation de termes et de concepts issus du monde de la bureaucratie s'est avéré l'un des aspects les plus difficiles des entretiens. J'ai donc évité l'utilisation de termes officiels, sauf lorsque les interviewés les ont invoqués eux-mêmes, essayant de ne pas imposer des catégories extérieures aux acteurs¹⁴⁴.

Les individus interviewés ayant souvent tendance à raconter leur expérience d'immigration sous le registre du déracinement et de l'adaptation à la nouvelle société, j'ai toutefois mis l'accent sur la centralité des procédures administratives dans cette dynamique. C'est probablement pour cette raison que les participants ont parfois pris un ton « instructeur » (m'expliquant le fonctionnement du processus, me faisant part des « trucs » qu'ils avaient découverts et me donnant des conseils au cas où je connaissais quelqu'un qui voulait faire une demande de RP) ou celui d'un « client », évaluant le service reçu de la part des bureaux de l'immigration, me disant qu'ils comprenaient les écueils de la bureaucratie en général, mais que des changements pourraient être faits afin d'améliorer le service offert. En général, les conversations étaient très animées et conviviales, marquées par une certaine distanciation opérée par le fait de tenir une discussion précisément sur ce que les gens considéraient relever du domaine de la bureaucratie ou « du système ». Si des moments de tristesse, stress ou découragement sont souvent revenus dans nos échanges et dans les récits des interviewés, ils ne pouvaient pas selon eux être directement attribuables aux procédures des ambassades et des bureaux gouvernementaux.

¹⁴⁴ L'imposition de catégories *a priori* est l'un des risques auxquels j'ai souvent fait face sur le terrain et auquel j'ai dû prêter attention. Comme le soulignent Emerson, Fretz et Shaw (2010), « [l]e chercheur peut invoquer des catégories théoriques *a priori* pour caractériser des événements ou des environnements. Souvent, ces catégories sont tenues pour sacrées en ce qu'elles constituent le cœur d'une discipline particulière [...] un enquêteur peut implicitement imposer de telles catégories, alors qu'il pose des questions exogènes ancrées dans un agenda de recherche ou dans un cadre théorique *a priori* » (Emerson, Fretz, & Shaw, 2010[1995], p. 133-134).

Au cours de l'entrevue, les participants citaient des documents, des formulaires, des procédures, des sites web, des échanges avec des fonctionnaires et des visites aux ambassades. Certains m'ont montré des documents personnels et des communications qu'ils avaient eues avec les fonctionnaires, essentiellement des courriels, d'autres ont fait des dessins ou des schémas pour m'expliquer les étapes du processus. Certains participants m'ont envoyé des courriels mentionnant des sites internet qu'ils avaient consultés au cours du processus de sélection. Les interviewés se sentaient en quelque sorte devenir « des experts » de l'immigration qualifiée, tant d'un point de vue formel qu'à propos des « procédures cachées »¹⁴⁵. Ils citaient des statistiques, m'expliquaient le fonctionnement du système et essayaient de se rappeler des dates et des informations exactes de leur parcours, afin de donner plus de précision à leur récit.

Les participants à l'étude avaient très envie de me raconter leur expérience. Si, au début, l'idée de parler des aspects administratifs du processus de sélection avait pu leur paraître ennuyeuse, au fur et à mesure que les conversations avançaient, ils devenaient de plus en plus motivés, approfondissaient les détails et retrouvaient « une histoire » là où ils croyaient qu'il n'y en avait pas. Tout au long des entrevues, ils ont restitué la logique du processus, l'ont rendu intelligible pour moi et pour eux à travers le récit.

Ma propre condition de « résidente permanente » lors des entrevues a joué un rôle déterminant quoiqu'ambigu dans le déroulement du terrain. Concrètement, elle a favorisé une certaine empathie à mon endroit, me donnant une forte légitimité aux yeux des interviewés car j'étais « passée par la même chose ».

¹⁴⁵ Cette double dimension (information explicite et information cachée) est traitée dans le chapitre 3.

Quant aux entrevues, les récits ne sont bien sûr pas des comptes rendus factuels de ce qui s'est « réellement dit ». Ils répondent aux souvenirs des interviewés, ils sont un effort des individus pour reconstruire la mémoire dans la continuité.¹⁴⁶ Cette mémoire des individus ne peut pas être négligée. La tension entre ce qui arrive ou est arrivé, et le récit qu'on en fait n'est pas le produit du hasard. Cependant, l'entretien comme technique de recherche a rapidement présenté des limites évidentes pour les objectifs de ma recherche. Pour parvenir à la compréhension des impacts du processus de sélection sur les immigrants, les récits basés sur les souvenirs des interviewés ne permettent qu'une saisie partielle et imprécise des faits sociaux engagés. Si la valeur épistémologique des récits produits dans le cadre des entretiens, leur caractère de donnée, est incontestable, la possibilité d'élargir et de pouvoir avoir accès aux impondérables de la vie authentique¹⁴⁷ (Malinowski, 1963[1922]) passe par le recours à d'autres méthodes de recueil des données qui complètent les entretiens.

Au cours de nos discussions, la plupart des interviewés ont mentionné l'existence des séances d'information organisées par le MICC auxquelles ils ont assisté en tant qu'immigrants récemment arrivés. Différents types de séance de formation sont offerts pour les étrangers qui arrivent au Québec avec un statut de « résident permanent ». Deux d'entre eux sont plus populaires parmi les nouveaux arrivants, la séance qui concerne les « Premières démarches d'installation »¹⁴⁸ et celle intitulée « Objectif Intégration »¹⁴⁹. Certains des interviewés m'ont beaucoup

¹⁴⁶ Comme le propose Sabourin (1997), « la mémoire dans son acception première a pour fonction d'inscrire les moments de l'existence dans une continuité. Continuité de l'espace, continuité du temps, continuité du regard qui rassemble et homogénéise les contenus sensibles et incorpore les événements qui s'y retrouvent » (Sabourin, 1997, p. 139).

¹⁴⁷ Définis comme « une série de phénomènes de grande importance que l'on ne saurait enregistrer en procédant à des interrogatoires ou en déchiffrant des documents, mais qu'il importe de saisir dans leur pleine réalité » (Malinowski, 1963[1922]), les « impondérables de la vie authentique » me semblaient centrales pour comprendre un processus administratif dans son application pratique.

¹⁴⁸ Séance de 3 heures portant sur des questions pratiques de la vie au Québec, ainsi qu'un bref aperçu des valeurs québécoises.

¹⁴⁹ Formation d'une semaine (24 heures au total) portant sur les valeurs québécoises et la culture dans le milieu du travail au Québec.

parlé de ces formations, me montrant même les matériaux qui leur avaient été remis à ces occasions.

Ces séances m'ont beaucoup interpellée. J'ai découvert que je pouvais en bénéficier parce que j'avais moi-même le statut de « résidente permanente » depuis moins de 5 ans lors de la recherche. Je me suis donc y inscrite et ai participé aux séances. Accomplissant les mêmes activités que le reste des participants, mon implication dans ces séances a directement servi comme source d'inspiration pour nombre de réflexions présentées dans ce mémoire.

Dans quelle mesure les réflexions présentes dans ce mémoire proviennent-elles strictement des données produites dans le cadre de mes entrevues ? Cette activité n'a pas été anticipée au début de la recherche et n'est donc pas incluse dans la demande de certificat d'éthique. Je n'ai pas pu, par conséquent, m'en servir comme des observations de recherche proprement dites¹⁵⁰. Pour des raisons externes à ce mémoire, je connais par ailleurs très bien le terrain migratoire¹⁵¹ à Montréal, notamment pour ce qui concerne la population d'origine latino-américaine. J'ai surtout été en contact avec des immigrants faisant des dossiers liées à l'expulsion plus qu'à l'accueil des migrants. Beaucoup d'intuitions de recherche ont été générées par cette expérience de la relation que les gens entretiennent avec l'État. La notion même de « méthodologie » est donc à remettre en question car dans toute recherche des éléments de la vie des chercheurs participent de la recherche. Les enjeux de *positionnalité* (Chiseri-Strater, 1996) sont toujours là, au-delà du fait que je partage la condition de mes enquêtés comme « résidente permanente ». Ma relation avec les interviewés n'était pas

¹⁵⁰ À mon avis, l'éthique de recherche concerne, dans ce cas, le fait d'avouer que cette expérience a inspiré cette recherche.

¹⁵¹ Je suis bénévole au Centre de Travailleurs Immigrants (CTI), organisme communautaire qui défend les droits des travailleurs immigrants, depuis un an et demi. Dans le cadre de cette expérience, j'ai accompagné plusieurs personnes immigrantes dans leurs démarches pour régulariser leur statut au Canada, les aidant par exemple à remplir des formulaires ou en agissant en tant que traductrice dans leurs rencontres avec des fonctionnaires.

exclusivement liée à mes questions de recherche mais les dépassaient largement. C'est ainsi que le souci de développer une approche susceptible d'augmenter les potentialités de la recherche plus que les réduire m'est venu en tête. La nécessité d'une approche qui puisse comprendre le processus comme une totalité au lieu de le circonscrire aux demandes individuelles de certains individus m'a semblé devoir être un risque à prendre. D'une part, l'étendue du phénomène que j'approchais l'exigeait : je ne voulais pas me contenter d'appréhender juste une partie de ce qui est un tout (Mauss, 2007[1923]). D'autre part, j'avais méthodologiquement besoin d'étayer mes réflexions en les mettant en lien avec les expériences que j'avais pu avoir au-delà des seules entrevues. J'avais besoin d'un support conceptuel et méthodologique pour l'ensemble de mon expérience de terrain, un *collage* d'expérience qui puisse mieux rendre compte de mon objet d'étude, comme le propose Clifford (1983):

« ethnographic 'experience' can be seen as the building-up of a common, meaningful world, drawing on intuitive styles of feeling, perception, and guesswork. This activity makes use of clues, traces, gestures, and scraps of sense prior to the development of developed, stable interpretations. Such piecemeal forms of experience may be classified as esthetic and/or divinatory » (Clifford, 1983, p. 129).

Si « toute activité culturelle relève de l'expérience vécue, [et] que le travail de terrain est une forme d'activité culturelle parmi d'autres » (Rabinow, 1988, p. x), je ne pouvais pas opérer une distinction catégorique entre ce qui avait lieu dans le cadre de mes entrevues et les réflexions issues de la participation aux séances de formation pour les immigrants. L'adoption d'une perspective ethnographique m'a permis d'intégrer ces deux dimensions.

Adopter un regard ethnographique¹⁵²

Je n'ai pas fait une ethnographie au sens strict. La nature de ma problématique m'a toutefois menée à chercher des réponses au-delà de ce que la méthodologie prévue indiquait. Plus qu'une méthode, l'ethnographie propose une approche, un regard. Ce regard, impliquant « des multiples manières d'observer, de participer et de décrire » (Cefaï, 2011) m'a paru pertinent parce qu'il présente trois caractéristiques qui rendent cette approche adéquate pour mon projet de recherche. Les prochains paragraphes reviennent sur ces caractéristiques.

Un regard capable de saisir les pratiques quotidiennes

Comment l'État advient-il lors du processus de sélection des immigrants ? Cette recherche part de l'idée que l'État, loin d'exister uniquement dans les lois ou les grandes institutions, se trouve également dans les pratiques quotidiennes des personnes¹⁵³. Elle part également de l'idée que des frontières ethniques sont produites par ces pratiques, processus qui ne peuvent être envisagés que si l'on regarde très précisément ces pratiques. Statistiques, formulaires et rapports produits par les gouvernements du Québec et du Canada auraient pu suffire à permettre de reconstruire le processus de sélection d'immigrants. L'une des tentations les plus fortes à laquelle j'ai dû résister incite à étudier l'administration dans sa seule dimension officielle, visible et explicite. Il aurait ainsi été possible de me contenter de chercher les statistiques des individus sélectionnés, de repérer les étapes sur les sites web des institutions (le MICC et CIC) puis d'analyser la grille d'évaluation. Une perspective d'évaluation des politiques publiques aurait par ailleurs suggéré d'aller voir de plus près ce qui

¹⁵² Beaucoup des réflexions présentes dans ce chapitre proviennent du séminaire sur l'ethnographie, organisé dans le cadre de l'équipe de recherche PLURADICAL.

¹⁵³ Haince (2010) a mobilisé une approche ethnographique pour analyser le système d'immigration canadien, en mettant l'accent sur les représentations produites par l'État.

arrivait avec les individus après l'immigration. C'est d'ailleurs la perspective adoptée par Monnot (2012).

Ce n'était pas ce qui m'intéressait. Le pari de mon projet consistait au contraire à voir ce qui se passait dans la pratique au-delà de l'événementiel et du factuel et au-delà de ce que l'administration dit qu'il devrait arriver. La méthode de production de données et de leur analyse devait donc permettre d'appréhender les pratiques quotidiennes de résistance à l'administration, par exemple. Loin d'être un objet facile à saisir, l'État¹⁵⁴, et les relations qu'il entretient avec les individus, sont composites et complexes. Sharma et Gupta (2006) suggèrent par exemple d'étudier les pratiques quotidiennes et les représentations, d'approcher les États des comme objets culturels : « How people experience bureaucratic practices is shaped by representations of the state ; in turn, how people read representations is mediated by their daily encounters with bureaucratic practices (Sharma et Gupta, 2006, p. 19). Il fallait donc aller voir ce qui se passe « sur le terrain » en parallèle du discours des acteurs sur leur propre expérience.

Un regard capable de saisir l'interaction

Les frontières ethniques qui sont l'objet de cette recherche ne sont pas le produit unilatéral de ce que l'État et l'administration font. Il nous intéressait de savoir non seulement ce que l'administration met en œuvre, mais aussi ce qu'elle produisait chez les individus engagés dans le processus de sélection. Il ne s'agissait pas non plus d'aller voir ce qui arrivait aux candidats à la RP en isolant les expériences de leur relation à l'État. Il fallait donc trouver les moyens de saisir le caractère structurel mais aussi dynamique de la relation entre l'État et les individus en identifiant la méthodologie capable de saisir la « relation ». Intéressée par l'impact de la relation entre les États canadiens et québécois sur les frontières ethniques qui articulent les actions des individus, j'ai choisi

¹⁵⁴ Sur la définition d'État voir le chapitre 2.

d'examiner les influences réciproques concrètes et non les corrélations ou les effets présumés de l'influence de l'État¹⁵⁵. Comment étudier cette interaction ? Comment y avoir accès d'une manière fiable ? La tradition de l'École de Chicago, notamment à l'appui des réflexions de Simmel, a privilégié le regard ethnographique, surtout dans des contextes urbains, comme technique de recherche capable de rendre compte de ces interactions où les individus « définissent la situation » (Thomas, 1990[1925]). Cette approche prend simultanément en compte les univers de valeurs de référence mobilisés dans le cours de l'action et les éléments qui définissent le sujet qui participe de l'interaction lors de son déroulement. Je n'ai donc pas eu à prédéfinir certaines « variables » à observer, comme si l'on pouvait isoler certains aspects de la complexité sociale de l'ordre de l'interaction. La relation entre l'État et les individus, lorsqu'elle se déroule à un moment précis, ne s'épuise pas d'elle-même : ce qui se passe dans le guichet ne fait pas seulement référence au un moment précis de l'interaction, même si ce que l'on observe est toujours spatialement et temporellement situé. Comme le formule Dubois (1999) lorsqu'il se penche sur ce qu'il appelle la « relation administrative », i.e. la relation entre les personnes qui demandent des allocations en France et les fonctionnaires qui reçoivent et répondent à cette demande :

« On tentera donc d'appliquer aux relations de guichet la distinction nécessaire entre ce qui relève de la situation et ce qui est en situation, c'est-à-dire de se rappeler que la vérité de l'interaction n'est jamais toute entière dans l'interaction telle qu'elle se livre à l'observation » (Dubois, 1999, p. 14).

Autrement dit, l'étude du guichet n'est jamais *seulement* l'étude au guichet dans la mesure où celui-ci est :

« cet espace de médiations liant une organisation bureaucratique et un public, des innovations managériales et des valeurs morales, des pratiques

¹⁵⁵ Une description soit de la structure étatique qui pèse sur les individus, soit de la réception passive des effets de l'État, aurait négligé l'aspect relationnel du phénomène de la construction de frontières ethniques par l'État.

professionnelles, des préoccupations gestionnaires et des principes de justice » (Weller, 1999, p. 11).

Un regard capable de rendre intelligibles différent types de matériaux

Le processus de sélection d'immigrants qualifiés est entendu dans ce mémoire comme une totalité qui m'a conduite à prendre en compte différents matériaux comme des histoires de vie, des formulaires, des lettres officielles, des courriels, ainsi que des textes de formation conçus par l'État. Il fallait alors une méthodologie qui soit capable d'incorporer des matériaux administratifs en les considérant comme plus que de simples documents. Saisir le rôle des documents dans le cadre du processus de sélection, des *papiers* dont le sens se trouvait au-delà de l'explicite, ne devenait possible qu'en adoptant une démarche comme celle de Dardy (1990), qui consistait

« à assembler dans un même regard un ensemble fort hétéroclite : feuilles de paie, livret militaire, prescription médicale, photographies, descriptions, cartes, transcriptions variées » (Dardy, 1990, p. 17).

Je souhaitais de surcroît être capable de prendre en compte les sentiments et les émotions qui sont en jeu lors du processus de sélection. Si les sentiments et les émotions font partie de l'accomplissement pratique de l'État, de sorte qu'on peut retrouver une distribution spécifique de sentiments dans une distribution de pouvoir, comme le suggère Stoler (2004) pour le cas des États coloniaux, il fallait concevoir une manière de les intégrer à mon analyse. La distinction, parfois fragile, entre émotions et discours n'est qu'analytique dans mes propos. En cela, je rejoins James (1997) parlant de la relation entre langage et émotions :

« While the study of emotional experience cannot be simply reduced to a scrutiny of words, language cannot be removed from an engagement with emotional life » (James, 1997, p. 116).

La « rationalité des émotions » et l'« irrationalité du langage » pourraient résumer cette imbrication entre ce qui, dans l'interaction entre l'État et les individus, est de l'ordre du dit, du raconté, de l'énoncé d'une part, et ce qui est de l'ordre du vécu, du ressenti, de l'éprouvé d'autre part. Malgré l'apparente difficulté que cette imbrication pose à l'analyse, le langage opère en concertation complexe avec d'autres types de communication: les sens comme l'ouïe ou le toucher, ainsi que rire, pleurer ou crier sont des actions ou des manifestations de ce qui est de l'ordre du vécu qui s'enchevêtrent avec le discours. Les sentiments ne sont pas des « facteurs » ou des « variables », mais des phénomènes collectifs qui construisent l'expérience dans la société, au même titre que le discours. L'expérience reste individuellement vécue, mais selon des formes qui lui confèrent une signification collective au-delà de l'individualité des sujets et qui la rendent donc accessible à l'œil sociologique. Si dans cette étude je ne manque pas de m'intéresser aux émotions qui traversent la relation entre les candidats à la RP et l'État, il résulte toutefois indispensable de mentionner qu'une observation directe de cette interaction aurait pu enrichir considérablement l'analyse.

Notre postulat principal propose que les sentiments, les émotions et même une certaine sensualité sont constitutifs de la relation entre les individus et l'État et n'en sont pas que ses produits. Linke (2006) a par exemple développé la notion de « zones de contact » avec l'État. L'interaction avec l'État constitue un espace « sensually encoded by distinct regimes of gender, class, race or violence » (Linke, 2006, p. 216) où l'État « asserts its presence through bodily experience and engrafts itself » (Linke, 2006, p. 206). Navaro-Yashin (2002, 2007, 2012) a réalisé un ambitieux travail sur le rôle des émotions dans la réception de documents officiels par les sujets et sur la façon dont elles constituent des « mythes et fantaisies de l'État ». En les rapportant à des enjeux proprement politiques, l'auteure les pose comme susceptibles d'interagir avec des symboliques et matérialités étatiques :

« The affects are complex and changeable phenomena. Any apparent affect may harbor numerous differentiations within itself. Affects may also transform, metamorphose, and take new shape or color through time. This is true of the affects described in this book in relation to space, materialities, and the environment, as well as to politics, polity, and administration » (Navaro-Yashin, 2007, p. 215)

La mobilisation de matériaux de nature différente – des sentiments, des documents, des récits, des observations –, m’a en conséquence conduite à adopter une approche ethnographique, capable d’intégrer des matériaux hétéroclites dans un même analyse.

La présentation des résultats : le format du récit

La présentation des résultats de cette recherche s’organise autour du récit présenté dans le premier chapitre de ce mémoire. Ce récit, fictif mais nourri d’éléments recueillis auprès de nos interviewés et de nos observations, décrit, pour le dire simplement, ce qui arrive aux individus qui demandent la RP. Outre l’objectif de rendre son caractère vivant à une pratique (le processus de sélection des immigrants), qui semble être le monopole de l’administration, ce récit s’érige comme une proposition méthodologique mais aussi comme une option éthique et épistémologique.

Une option méthodologique parce que le récit consiste, à notre avis, en la meilleure façon de répondre à notre question de recherche. Si l’on veut connaître la façon dont l’État se met en relation avec les individus candidats à la RP, ce récit offre un portrait éclairant étant donné la complexité de ce dont on essaie de rendre compte. Il expose les *situations* de manière à restituer les différents éléments qui les composent et leur articulation. La sensation de stress du candidat lors de l’entrevue de sélection qui accompagne le caractère formel et

sérieux de la procédure, en même temps qu'il signe une feuille présentant les valeurs québécoises et se fait questionner par rapport à sa compréhension de l'égalité entre les hommes et les femmes, ne peut se comprendre qu'à travers le récit. Celui-ci n'est pas une illustration des résultats de notre recherche, mais bien un résultat. Si je me suis penchée sur la manière dont les candidats à la RP vivent le processus, c'est précisément pour rendre la juste place à ce qui arrive dans les vies des gens et de « prendre le futile au sérieux » (Javeau, 1998), lors de l'analyse d'une pratique administrative souvent comprise uniquement travers le registre des lois et des procédures. J'inscris cette option dans ma démarche ethnographique car l'ethnographie et le récit s'articulent d'autant mieux que tous deux pointent vers l'écriture comme pierre angulaire de la réflexion sociologique et de sa mise en œuvre des jeux de représentation¹⁵⁶.

Ce récit n'est « vrai » ni dans le sens de l'adéquation parfaite à une quelconque réalité ni dans le sens de la présentation d'une vérité unique sur le processus de sélection des immigrants. La narration rend compte d'une option épistémologique en ce qu'elle est proposée comme l'une des nombreuses manières possibles de représenter et de rendre compte de ce processus. Comme le propose Becker (2007), le sociologue ne peut prétendre détenir le monopole de la production des discours sur la société. Il ne s'agit pas seulement d'une question de perspective. Les immigrants, les fonctionnaires, les médecins et les intervenants pourraient avoir et ont certainement des visions divergentes de ce processus par rapport à la mienne en tant que sociologue. Il s'agit aussi d'une posture épistémologique qui refuse de revendiquer ce travail intellectuel comme le porteur d'une représentation exclusive de la relation qu'entreprennent les individus avec l'État qui établit des rapports objectifs avec la réalité. Ceci n'enlève rien à la contribution que ce mémoire peut faire pour la compréhension du processus. La

¹⁵⁶ Comme le soutient Marcus (1986), « [t]he ethnographic task as one of inscription, strategies of representing dialogue in ethnographic accounts, and objections to the notion of representation itself » (Marcus, 1986, p. 165).

construction d'un récit fictif n'est pas une technique nouvelle en sciences sociales. Bourgois (1992) l'a par exemple utilisée dans son étude sur les « shooting galleries » aux États-Unis, en proposant un récit à la première personne (le chercheur) qui se déroule au cours d'une nuit, dont la lecture nous permet de comprendre le fonctionnement de l'économie de la drogue sans que des questions sur la véracité du récit se posent. La constitution d'une « fiction vraisemblable » (Latour, 2002)¹⁵⁷, regorge de potentialités heuristiques significatives puisqu'elle permet de mobiliser une représentation de la société qui n'est pas unique mais qui mène à la compréhension du monde dans lequel on vit ou, comme le dit Han (2012) dans l'ouvrage cité en épigraphe, de comprendre les difficultés et les réussites de la vie d'un « autre ».

Finalement, la construction d'un récit fictif m'a semblé, d'un point de vue éthique, une option adéquate à la présentation des résultats de ma recherche. D'une part, je me sentais très mal à l'aise de proposer un récit susceptible d'être associé exclusivement au cas de l'un des interviewés, comme si l'un pouvait saisir l'autre, comme si je pouvais me décerner la capacité de rendre compte, moi, de ce qui arrive aux « résidents permanents » lorsqu'ils traversent le processus de sélection. D'autre part, si toute démarche sociologique implique des données qui sont toujours construites par le sociologue, il me semblait que le caractère fictif du récit était plus transparent par rapport à ce que ma démarche de recherche impliquait. À la manière de Thériault (2013) qui met en lumière l'évolution de sa relation même avec les policiers dans son récent ouvrage *The Cop and the*

¹⁵⁷ Même si dans un style différent à celui que j'ai adopté et pour un souci d'anonymisation des données, Latour (2002) présente son analyse du Conseil d'État en France à travers des « fictions vraisemblables », c'est-à-dire des récits de dialogues, d'arrêts et d'interventions dans la salle qui sont complètement fictives mais basées sur son expérience de terrain. Il reconnaît que cette option puisse sembler problématique pour certains chercheurs en sciences sociales, mais que la connaissance de l'objet demeure l'objectif principal : « je pêche ainsi contre mes collègues des sciences sociales, puisque j'ai dû abandonner les données brutes, autant que contre mes observateurs, puisque je les peins d'une façon qu'ils trouveront parfois trop véridique, mais c'est la seule solution, certes boiteuse et bricolée, que j'aie trouvée assez ajustée à l'objet particulier de la fabrique du droit » (Latour, 2002, p. 9).

Sociologist, à propos de son analyse du rapport à la diversité au sein de la police en Allemagne, je voulais assumer complètement le caractère socialement construit du discours sociologique, de ma pratique de recherche et de ma position.

Références bibliographiques

- Abélès, Marc (1990). *Anthropologie de l'État*. Paris: Armand Colin.
- Abrams, Philip (1988[1977]). "Notes on the Difficulty of Studying the State". *Journal of Historical Sociology*, 1(1), pp. 58-89.
- Abrego, Leisy J. (2011). "Legal Consciousness of Undocumented Latinos: Fear and Stigma as Barriers to Claims-Making for First- and 1.5-Generation Immigrants". *Law & Society Review*, 45(2), pp. 337-369.
- Allievi, Stefano (2005). "How the Immigrant has become Muslim". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21(2), pp. 135-163.
- Alonso, Ana María (1994). "The Politics of Space, Time and Substance: State Formation, Nationalism and Ethnicity". *Annual Review of Anthropology*, 23, pp. 379-405.
- Amiriaux, Valérie et Javiera Araya-Moreno (sous presse). "Religious Pluralism and Radicalization: Mind the Gap!". *Religious Radicalization and Securitization in Canada and Beyond*. Toronto: University of Toronto Press.
- Anderson, Benedict (2006[1983]). *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. London: Verso.
- Arcand, Sebastien, Denis Helly et Annick Lenoir (2009). "Insertion professionnelle d'immigrants récents et réseaux sociaux: le cas de Maghrébins à Montréal et Sherbrooke". *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 34, pp. 372-402.
- Arat-Koc, Sedef (1999). "Good Enough to Work but Not Good Enough to Stay': Foreign Domestic Workers and the Law". Dans Elizabeth Commack (Ed.), *Locating Law. Race, Class, Gender Connections* (pp. 125-151). Halifax: Fernwood.
- Aretxaga, Begoña (2003). "Maddening States". *Annual Review of Anthropology*, 32, pp. 393-410.

- Auyero, Javier (2012). *Patients of the State. The Politics of Waiting in Argentina*. Durham: Duke University Press.
- Bartel-Radic, Anne (2009) “La compétence interculturelle : état de l’art et perspectives”. *Management international*, 13(4), pp. 11-26.
- Barth, Frederik (1995[1969]). “Les groupes ethniques et leurs frontières”. Dans Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart (Eds.), *Théories de l’ethnicité* (pp. 203-249). Paris: PUF.
- Becker, Howard S. (2007). *Telling About Society*. Chicago: University of Chicago Press.
- Berger, Peter (2006[1963]). *Invitation à la sociologie*. Paris: La Découverte.
- Biles, John, Meyer Burnstein et James Frideres (Eds.) (2008). *Immigration and Integration in Canada in the Twenty-first Century*. Montréal, Kingston: McGill-Queen’s University Press.
- Biles, John, Meyer Burnstein, James Frideres, Erin Tolley et Robert Vineberg (Eds.) (2011). *Integration and Inclusion of Newcomers and Minorities across Canada*. Montréal, Kingston: McGill-Queen’s University Press.
- Bilge, Sirma (2004a). *Communalisations ethniques post-migratoires : le cas des ‘Turcs’ de Montréal*. Paris : Centre d’études canadiennes de l’Université Paris III.
- Bilge, Sirma (2004b). “Ethnicité et État: les catégories ethniques et 'raciales' dans les recensements canadiens”. *Revue d’études canadiennes*, 56, pp. 85-109.
- Boltanski, Luc (2004). *La condition fœtale. Une sociologie de l’engendrement et de l’avortement*. Paris : Gallimard.
- Bourdieu, Pierre (1980). *Le sens pratique*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, Pierre (1982). “Les rites comme actes d’institution”. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 43, pp. 58-63.
- Bourdieu, Pierre (1993a). “Esprits d’État. Genèse et structure du champ bureaucratique”. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, pp. 49-62.

- Bourdieu, Pierre (1993b). *La misère du monde*. Paris: Le Seuil.
- Bourdieu, Pierre (2012). *Sur l'État : Cours au Collège de France (1989-92)*. Paris : Le Seuil.
- Bourgois, Philippe (1992). "Une nuit dans une 'shooting gallery'. Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94(1), pp. 59-78.
- Bowker, Geoffrey C. et Susan Leigh Star (1999). *Sorting Things Out: Classification and Its Consequences*. Cambridge: MIT Press.
- Brown, Wendy (2006[1995]). "Finding the Man in the State". Dans Aradhana Sharma et Akhil Gupta (Eds.), *The Anthropology of the State: a reader* (pp. 187-210). Oxford: Blackwell.
- Brown, Wendy (2008). *Regulating Aversion: Tolerance in the Age of Identity and Empire*. Princeton: Princeton University Press.
- Catani, Maurizio et Suzanne Maze (1982). *Tante Suzanne ou l'histoire de vie sociale et du devenir d'une femme qui fut d'abord modiste dans la Mayenne à l'époque de la Première Guerre mondiale et ensuite l'épouse d'un horloger à Paris, mère de deux enfants et propriétaire d'un jardin en grande banlieue, sans jamais nier ses origines*. Paris: Librairie des Meridiens.
- Cefaï, Daniel (2011). "Remarques conclusives. Vers une ethnographie (du) politique. Décrire des ordres d'interaction, analyser des situations sociales". Dans Mathieu Berger, Daniel Cefaï et Carole Gayet-Viaud (Eds.), *Du civil au politique: ethnographies du vivre-ensemble* (pp. 545-598). Bruxelles: Peter Lang.
- Claverie, Élisabeth (1990). "La Vierge, le désordre, la critique". *Terrain*, 14, pp. 60-75.
- Claverie, Élisabeth (2003). *Les guerres de la Vierge: une anthropologie des apparitions*. Paris: Gallimard.
- Clifford, James (1983). "On Ethnographic Authority". *Representations*, 1(2), pp. 118-146.

- Clifford, James (1986). "Introduction". Dans *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography* (pp. 262-266). London: University of California Press.
- Chen, Ying (1993). *Les lettres chinoises*. Montréal: LEMÉAC.
- Chiseri-Strater, Elizabeth (1996). "Turning it upon ourselves: positionality, subjectivity, and reflexivity in case study and ethnographic research". Dans Peter Mortensen et Gesa E. Kirsch (Eds.), *Ethics and Responsibility in Qualitative Studies of Literacy* (pp. 115-133). Urbana: NCTE.
- Cohen-Emerique, Margalit (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques*. Rennes : Presses de l'EHESP.
- Dardy, Claudine (1990). *Identités de papiers*. Paris: Lieu Commun.
- Das, Veena et Deborah Poole. (2004). "State and Its Margins. Comparative Ethnographies". Dans Veena Das et Deborah Poole (Eds.), *Anthropology in the Margins of the State* (pp. 3-33). Santa Fe: School of American Research Press.
- De Genova, Nicholas. (2010). "The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement". Dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (Eds.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement* (pp. 33-68). Durham: Duke University Press.
- Dubois, Vincent (1999). *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris: Economica.
- Dubois, Vincent (2010). "Politiques au guichet, politique du guichet". Dans Olivier Borraz et Virginie Guiraudon (Eds.), *Politiques Publiques 2. Changer la société* (pp. 265-286). Paris: Presses de Sciences-Po.
- Duchesne, Sophie (2000). "Pratique de l'entretien dit 'non-directif'". Dans CURAPP (Ed.), *Les méthodes au concret* (pp. 9-30). Paris: PUF.
- Dupret, Baudouin. (1996). "Répertoires juridiques et affirmation identitaire". *Droit et société*, 34, pp. 591-611.

- Emerson, Robert M., Rachel I. Fretz et Linda L. Shaw (2010[1995]). “Prendre des notes de terrain. Rendre compte des significations des membres”. Dans Daniel Cefaï (Ed.), *L'engagement ethnographique* (pp. 129-168). Paris: Éditions de l'EHESS.
- Evans, Peter B., Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (1985). *Bringing the State Back In*. New York: Cambridge University Press.
- Fassin, Didier (2005). “Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France”. *Cultural Anthropology*, 20(3), pp. 362-387.
- Fassin, Didier, Alain Morice et Catherine Quiminal (1997), *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris. La Découverte.
- Foucault, Michel (2004). *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Seuil.
- Geertz, Clifford (1963). “The integrative revolution: primordial sentiments and politics in the new states”. Dans Clifford Geertz (Ed.), *Old societies and new states: the quest for modernity in Asia and Africa* (pp. 105-157). New York: The Free Press of Glencoe.
- Gilboy, Janet (1991). « Deciding Who Gets In: Decisionmaking by Immigration Inspectors ». *Law and Society Review*, 25(3), pp. 571-599.
- Green, Alan G. et David Green (1995). “Canadian Immigration Policy: The Effectiveness of the Point System and Other Instruments”. *The Canadian Journal of Economics*, 28(4), pp. 1006-1041.
- Green, Alan G. et David Green (2004). “The goals of Canada’s immigration policy: a historical perspective”. *Canadian Journal of Urban Research*, 13(1), pp. 102-139.
- Guild, Elspeth (2004). “Citizens, Immigrants, Terrorists and Others”. Dans A. Ward et S. Peers (Eds.), *The EU Charter of Fundamental Rights: Politics, Law and Policy*, pp. 321-246. Oxford: Hart.

- Guglielmi, Gilles J. (1989). "Discours de la bureaucratie". *Politiques et management public*, 7(3), pp. 1-23.
- Gupta, Akhil (2006[1995]). "Blurred Boundaries: The Discourse of Corruption, the Culture of Politics, and the Imagined State". Dans Aradhana Sharma et Akhil. Gupta (Eds.), *The Anthropology of the State: a reader* (pp. 211-242). Oxford : Blackwell.
- Haince, Marie-Claude (2010). *Au cœur des institutions d'immigration : dispositifs, gestion et contrôle migratoire au Canada*. Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de philosophiae doctor (Ph.D.) en anthropologie. Disponible à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/5024> [consulté en décembre 2013].
- Hajjat, Abdellali (2012). *Les frontières de l'identité nationale'. L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*. Paris : La Découverte.
- Han, Clara (2012). *Life in Debt. Times of Care and Violence in Neoliberal Chile*. Berkeley: University of California Press.
- Hansen, Thomas Blom et Stepputat, Finn (Eds.) (2001). *States of Imagination: Ethnographic Explorations of the Postcolonial State*. Durham: Duke University Press.
- Herzfeld, Michael (1992). *The Social Production of Indifference: Exploring the Symbolic Roots of Western Bureaucracy*. Oxford: Berg Publishers.
- Herzfeld, Michael (2005). *Cultural Intimacy. Social Poetics in the Nation-State*. New York: Routledge.
- Hobbes, Thomas (1971[1651]). *Léviathan: traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république*. Paris: Sirey.
- Huxley, Aldous (1932). *Le meilleur des mondes*. Paris: Pocket.
- James, Wendy (1997). "The Names of Fear: Memory, History, and the Ethnography of Feeling Among Uduk Refugees". *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 3(1), pp. 115-131.

- Javeau, Claude (1998). *Prendre le futile au sérieux. Microsociologie des rituels de la vie courante*. Paris : Les éditions du Cerf.
- Jenkins, Richard (1994). “Rethinking ethnicity: identity, categorization and power”. *Ethnic and Racial Studies*, 17(2), pp. 197-223.
- Jouanneau, Solenne (2013). *Les imams en France. Sociologie d'une autorité religieuse sous contrôle*. Paris : Agone.
- Juteau, Danielle (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal: PUM.
- Katz, Jack (2010). “Du comment au pourquoi. Descriptions lumineuses et inférences causales en ethnographie”. Dans Daniel Cefaï (Ed.), *L'engagement ethnographique* (pp. 43-105). Paris: Éditions de l'EHESS.
- Kelsen, Hans (1999[1934]). *Théorie pure du droit*. Paris: LGDJ.
- Kobelinsky, Carolina (2010). *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*. Paris : Éditions du Cygne.
- Latour, Bruno (2002). *La fabrique du droit : une ethnographie du Conseil d'État*. Paris : La Découverte.
- Lenoir-Achdjian, Annick, Sébastien Arcand, Denise Helly, Isabelle Drainville et Michèle Vatz Laaroussi (2009). “Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec. Une question de perspective”. *Choix IRPP*, 15(3), 1-44.
- Levi, Giovanni. (1985). *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*. Paris: Gallimard.
- Levi-Strauss, Claude. (1958). *Anthropologie structurale*. Paris : Plon.
- Li, Peter S. (1990). “Preface”. Dans Peter S. Li (Ed.), *Race and Ethnic Relations in Canada* (pp. v-vi). Toronto: Oxford University Press.
- Linke, Uli (2006). “Contact zones. Rethinking the sensual life of the state”. *Anthropological Theory*, 6(2), pp. 205-225.
- Lipsky, Michael (2010[1980]). *Street-Level Bureaucracy: The Dilemmas of the Individual in Public Service*. New York: Russel Sage Foundation.

- Malinowski, Bronislaw (1963[1922]). *Les Argonautes du Pacifique Occidental*. Paris: Gallimard.
- Marcus, George E. (1986). "Afterword: Ethnographic Writing and Anthropological Careers". Dans *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography* (pp. 262-266). London: University of California Press.
- Marrow, Helen B. (2009). "Immigrant Bureaucratic Incorporation: The Dual Roles of Professional Missions and Government Policies". *American Sociological Review*, 74(5), pp. 756-776.
- Martiniello, Marco et Patrick Simon (2005). "Les enjeux de la catégorisation". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21(2), pp. 7-18.
- Massey, Douglas S. et Magaly Sánchez (2010). *Brokered boundaries: creating identity in anti-immigrant times*. New York: Russell Sage Foundation.
- Mauss, Marcel (2007[1923]). *Essai sur le don*. Paris: PUF.
- Mayntz, Renate (2010). "L'idéaltype wébérien de la bureaucratie et la sociologie des organisations". *Trivium*, 7.
- Mayol, Alberto (2007). "Memorias del Subsuelo: Exploración de la Economía de los Valores en el Chile Actual". *Revista de Sociología*, 21, 109-138.
- Mbembe, Achille (2006[1992]). "The Banality of Power and the Aesthetics of Vulgarity in the Postcolony". Dans Aradhana Sharma et Akhil Gupta (Eds.), *The Anthropology of the State: a reader* (pp. 381-400). Oxford: Blackwell).
- Mezey, Naomi (2003). "Law as Culture". Dans Austin Sarat et Jonathan Simon (Eds.), *Cultural Analysis, Cultural Studies, and the Law* (pp. 37-72). Durham: Duke University Press.
- Migdal, Joel S. (2004). *Boundaries and Belonging: States and Societies in the Struggle to Shape Identities and Local Practices*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mitchell, Timothy (1991). "The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and their Critics". *American Political Science Review*, 85(1), 77-96.

- Monnot, Laurence (2012). *La politique de sélection des immigrants au Québec – Un modèle enviable en péril*. Montréal : Hurtubise.
- Mullally, Sasha et David Wright (2007). “La Grande Séduction? The Immigration of Foreign-Trained Physicians to Canada”. *Journal of Canadian Studies*, 41(3), pp. 67-92.
- Navaro-Yashin, Yael (2002). *Faces of the State: Secularism and Public Life in Turkey*. Princeton: Princeton University Press.
- Navaro-Yashin, Yael (2007). “Make-believe papers, legal forms and the counterfeit. Affective interactions between documents and people in Britain and Cyprus”. *Anthropological Theory*, 7(1), 79-98.
- Navaro-Yashin, Yael. (2012). *The Make-Believe Space: Affective Geography in a Postwar Polity*. Duke: Duke University Press.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2004). “État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l’Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique”. *Politique africaine*, 96, pp. 139-162.
- Oliver, William (2006). “‘The Streets’. An Alternative Black Male Socialization Institution”, *Journal of Black Studies*, 36(6), pp. 918-937.
- Otero, Marcelo (2012). “Repenser les problèmes sociaux”, *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/4145> [consulté le 5 janvier 2014].
- Piché, Victor, Jean Renaud et Lucie Gingras (2002). “L’insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal: une approche longitudinale”. *Population*, 57(1), pp. 63-89.
- Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot (1993). *La chasse à courre. Ses rites et ses enjeux*. Paris : Payot.
- Portes, Alejandro et Rubén G. Rumbaut (2001). *Legacies: The Story of the Immigrant Second Generation*. New York: University of California Press.
- Poupart, Jean (1993). “Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche”. *Sociologie et sociétés*, 25(2), pp. 93-110.

- Rabinow, Paul (1988). *Un ethnologue au Maroc. Réflexions sur une enquête de terrain*. Paris : Hachette.
- Radcliffe-Brown, Alfred (1995[1940]). “Preface”. Dans Meyer Fortes et Edward E. Evans-Pritchard (Eds.), *African Political Systems* (pp. xi-xxiii). London: Oxford University Press.
- Renaud, Jean, et Laetitia Martin (2006). *Origines nationales et marché du travail: étude de la présence en emploi chez les travailleurs sélectionnés*. Communication présentée au 74^e Colloque de l’ACFAS, Montréal, 16 mai.
- Sabourin, Paul. (1997). “Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs”. *Sociologie et sociétés*, 29(2), 139-161.
- Schor, Paul. (2009). *Compter et classer. Histoire de recensements américains*. Paris: Éditions EHESS.
- Sharma, Nandita (2006). *Home Economics. Nationalism and the Making of Migrant Workers’ in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Sharma, Aradhana et Akhil Gupta (2006). “Introduction: Rethinking Theories of the State in an Age of Globalization”. Dans Aradhana Sharma et Akhil Gupta (Eds.), *The Anthropology of the State: a Reader* (pp. 1-41). Oxford : Blackwell.
- Siblot, Yasmine (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Silvey, Susan (2008). “Legal consciousness”. Dans Peter Cane et Joanne Conaghan (Eds.), *New Oxford Companion to Law*. New York: Oxford University Press.
- Simmel, Georg (1981[1894]). *Sociologie et épistémologie*. Paris: PUF.
- Simon, Patrick (1997). “La statistique des origines : L’ethnicité et la ‘race’ dans les recensements aux États-Unis, Canada et Grande-Bretagne”. *Sociétés contemporaines*, 26, pp. 11-44.

- Simon, Patrick (2008). “Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de ‘race’”. *Revue française de sociologie*, 49(1), pp. 153-162.
- Spire, Alexis (2008). *Accueillir ou reconduire: Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris: Raisons d'agir.
- Spire, Alexis (2009). “Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France”. Dans Sylvie Mazella (Ed.), *La mondialisation étudiante* (pp. 79-96). Paris: Khartala.
- Stoler, Ann Laura (2004). “Affective States”. Dans David Nugent et Joan Vincent (Eds.), *A companion to the anthropology of politics* (pp. 4-19). Oxford: Blackwell.
- Thériault, Barbara (2013). *The Cop and the Sociologist. Investigating Diversity in German Police Forces*. Bielefeld : Transcript.
- Thomas, Isaac (1990[1925]). “Définir la situation”. Dans Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (Eds.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris: Éditions Aubier.
- Trouillot, Michel-Rolph (2001). “The Anthropology of the State in the Age of Globalization. Close Encounters of the Deceptive Kind”. *Current Anthropology*, 42(1), pp. 125-138.
- Volpp, Leti (2012). “Imaginings of Space in Immigration Law”. *Law, Culture and the Humanities*, 9, pp. 456-474.
- Weber, Max (1971[1922]). *Économie et Société*. Paris : Plon.
- Weller, Jean-Marc (1999). *L'État au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Weller, Jean-Marc (1998). “La modernisation du service public : évolution des approches ces dix dernières années”. *Recherches et prévisions*, 54, pp. 85-92.

Wimmer, Andreas (2013). *Ethnic Boundary Making. Institutions, Power, Networks*. New York: Oxford University Press.

Yang, Shu-Yuan (2005). "Imagining the State: An ethnographic study". *Ethnography*, 6(4), pp. 487-516.

Documents gouvernementaux

Formulaire :

- *Annexe A. Antécédents/Déclaration IMM5669*. CIC. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/imm5669F.pdf>
- *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*. MICC. Disponible à <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-ValeursCommunes-Brochure2008.pdf>
- *Demande de certificat de sélection – TRAVAILLEUR QUALIFIÉ. Requérant principal/ Époux ou conjoint de fait. A-0520*. CIC. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/demande-certificat-selection-dyn.pdf>
- *Demande générique pour le Canada. IMM0008*. Disponible à http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM0008FRA_2D.pdf
- *Liste de contrôle de documents* Disponible à *IMM5690*. <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5690F.pdf>
- *Documents soumis à l'appui de la demande de certificat de sélection*. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/dcs/documents-dcs-fr-dyn.pdf>

Lois et règlements :

- *Loi sur le multiculturalisme canadien* (L.R.C. (1985), ch. 24). Disponible à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27). Disponible à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/TexteComplet.html>
- *Loi sur l'immigration au Québec* (L.R.Q. (2013), ch. I-0.2). Disponible à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_0_2/I0_2.html
- *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*. Disponible à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_0_2/I0_2R4.htm
- *Formalités relatives à l'examen médical* CIC. 2012. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/op/op15-fra.pdf>
- *Guide des procédures d'immigration MICC*. Disponible à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=7&file=GPI-3-1.pdf>.
- *Grille synthèse des facteurs et critères applicables à la sélection des travailleurs qualifiés*. MICC. 2013. Disponible à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Grille-synthese.pdf>

Matériaux de formation sur la culture québécoise :

- *Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec.
- *Cahier de Participation Objectif Intégration* (2012). Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec.

Rapports :

- *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2011-2012*. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/multi-rapport2012.pdf>
- *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996*. MICC, 2004. Disponible à

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Insertion-emploi-partie1-rapportsynthese.pdf>

- *Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec.* MICC, 2006. Disponible à <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/AccesEmploiQualifie-RapportRenaudCayn.pdf>.
- *Capital social et entrée sur le marché du travail des nouveaux immigrants au Canada.* CIC, 2008. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/marche-du-travail/index.asp>
- *Le rôle de l'offre de travailleurs migrants sur le marché du travail canadien* CIC, 2012. Disponible à <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/2012-migrant/index.asp>.

Sites web officiels

- Site de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) :
www.cic.gc.ca
- Site du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) :
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca
- Site du MICC sur les valeurs communes du Québec :
www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca
- Site du MICC sur les immigrants en milieu de travail :
www.toutesnosorigines.gouv.qc.ca
- Site du MICC invitant à émigrer au Québec :
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/placeauquebec/fr/>